



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Services des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

CANADIAN THESES

THÈSES CANADIENNES

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

Canada

La délinquance juvénile et sa prévention
à Ottawa-Vanier.

Lorraine Touchette

Février 1983

"Thèse soumise à l'Ecole des Etudes
Supérieures, Université d'Ottawa,
comme complément aux exigences pour
l'obtention de la Maîtrise ès Arts".



Lorraine Touchette, OTTAWA, Canada, 1983.

Préface

Cette thèse a été rendue possible grâce à la collaboration des directeurs des trente programmes de prévention que nous avons inventoriés: le temps et l'information qu'ils nous ont fournis furent des plus appréciés. Nous remercions sincèrement les personnes qui nous ont aidée et plus particulièrement M. Tom Gabor du département de Criminologie de l'Université d'Ottawa pour son aide au niveau de notre étude sur la criminalité à Ottawa; Madame Maria Los du département de Criminologie de l'Université d'Ottawa pour ses commentaires sur notre revue de la littérature; l'inspecteur Bob Woods de la Police d'Ottawa pour l'utilisation de ses statistiques sur les délinquants; le constable Roson de la Police de Vanier pour ses renseignements sur la délinquance juvénile dans cette ville; et Monsieur Irvin Waller, directeur de cette thèse. Sans leur aide, cette recherche n'aurait jamais vu le jour.

L'appui financier qui nous fut alloué par le département de Criminologie, grâce à une subvention du Ministère du Solliciteur Général du Canada, fut grandement apprécié. Egalement, nous sommes reconnaissante au Centre Jules Léger de nous avoir permis d'utiliser leur appareil de traitement de texte, ce qui nous a permis de finir ce rapport bien avant la date espérée.

Résumé

Le sujet de cette recherche fut choisi à partir d'une conviction personnelle à savoir que l'appareil judiciaire n'est pas en mesure de réduire la criminalité: son pouvoir devrait se limiter au traitement des criminels et il ne devrait pas revendiquer un pouvoir de prévention. Les différents services sociaux qui existent sont en meilleure position pour exécuter efficacement la prévention de la criminalité et de la délinquance. Tant que nous aurons des lois, nous aurons des criminels, mais la prévention peut réduire la criminalité à un taux raisonnable et alors le système pénal pourra mieux traiter les autres criminels.

Cette conviction nous incita à entreprendre ce travail. Nous avons examiné trente programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Notre objectif est de recueillir les renseignements nécessaires pour instaurer la réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier.

Pour réaliser cet objectif, notre plan contient trois niveaux d'analyses. Premièrement nous avons analysé la répartition de la criminalité et de la délinquance par zones policières à Ottawa. D'après les statistiques policières et les caractéristiques socio-économiques des zones, nous constatons que le centre de la ville d'Ottawa a un haut taux de

crimes de toutes sortes et que le taux dans les autres parties de la ville varie selon la spécificité des crimes. Les crimes contre la propriété sont les plus communs. Une étude sur les secteurs des résidences des délinquants juvéniles a démontré (1) qu'ils vivent dans des secteurs de classes moyennes, (2) qu'ils s'adonnent à des délits sans profits (vol à l'étalage et vandalisme), et (3) qu'ils font leurs coups à la sortie de l'école et tôt dans la soirée.

Deuxièmement, nous avons fait une analyse écologique des programmes de prévention de la délinquance dans Ottawa-Vanier. Cette analyse démontra une mauvaise répartition des programmes par rapport aux milieux des délinquants. Le sud de la ville a un taux élevé de délinquants, mais ne possède aucun programme spécifique de prévention. L'ouest de la ville semble peu à peu baisser son taux de criminalité avec ses récents programmes.

Troisièmement, des entrevues semi-structurées avec les directeurs des trente programmes inventoriés nous donnèrent les éléments nécessaires pour analyser la situation globale de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Ces entrevues ont permis d'approfondir notre connaissance sur (1) les populations cibles rejointes par les programmes, (2) les problèmes majeurs que les agents de prévention associent à la délinquance, (3) l'organisation administrative des programmes

et (4) les techniques de prévention utilisées dans les programmes. Les renseignements recueillis furent nombreux et très variés. Voici les points essentiels: (1) les programmes rejoignent une population surtout d'adolescents, (2) la famille et les pairs sont les facteurs souvent associés à la délinquance et (3) il y a un manque de programmes d'emploi, d'hébergement à moyen terme et d'activités parascolaires.

Tous ses renseignements furent ensuite intégrés aux connaissances que nous avons tirées des ouvrages sur les explications de la délinquance juvénile et des différentes techniques de prévention de cette délinquance. Notre nouvelle connaissance démontra les mesures à prendre pour augmenter l'efficacité de la prévention de la délinquance et nous permit de faire des recommandations à trois niveaux: (1) améliorer l'orientation de nos jeunes en besoin par (A) la création d'une brochure pour faire connaître les programmes existants, (B) l'établissement d'un réseau de communications entre les agences surtout au niveau des écoles, des centres communautaires et de la police; (2) la création de nouveaux services dont un Centre d'emploi pour les jeunes, un programme de résidences à encadrement semi-libre à moyen terme et des programmes parascolaires au niveau des écoles élémentaires; et (3) l'application systématique des recommandations par (A) un atelier de travail regroupant toutes les agences

engagées au niveau de la délinquance juvénile et (B) par la mise sur pied d'un groupe pour organiser la planification à long terme de la prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier.

La réforme des programmes de prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier se concrétisera uniquement par l'engagement et la coopération de toutes les agences qui travaillent auprès des jeunes. Espérons que cette réforme se réalisera sous peu.

Table des matières

Préface	iii
Résumé	iv
Liste des tableaux	x
Liste des cartes	xi
Chapitre I: <u>Introduction</u>	1
Objectif de la recherche	6
Chapitre II: <u>Consultation des oeuvres sur la délinquance juvénile</u>	11
Personnalité criminelle	12
Déterminisme sociologique	20
L'environnement physique	34
Système légal, juridique et pénal	42
Pertinence des explications pour Ottawa	46
Chapitre III: <u>Consultation des oeuvres sur les programmes de prévention de la délinquance</u>	52
Concept de prévention de la délinquance	52
Programmes de prévention de la délinquance	59
Sommaire	83
Chapitre IV: <u>Démarche de l'analyse</u>	87
Eléments d'analyse	88
L'enquête	93
Chapitre V: <u>La criminalité et la délinquance juvénile à Ottawa</u>	98
Criminalité à Ottawa	100
Délinquance juvénile à Ottawa	106
Délinquants juvéniles à Ottawa	109
Causes possibles de la délinquance juvénile à Ottawa	110
Sommaire	115
Chapitre VI: <u>Programmes de prévention de la délin- quance à Ottawa-Vanier</u>	127
Analyse écologique	128
Analyse des populations cibles	142
Analyse des problèmes cibles	149
Analyse des agents de prévention	152
Analyse des méthodes de prévention	160
Conclusion	170

Chapitre VII:	<u>Synthèse et intégration</u>	173
	Le délinquant d'Ottawa	174
	Techniques de prévention utilisées	175
	Techniques de prévention à développer	177
	Localisation des programmes	181
Chapitre VIII:	<u>Promouvoir une prévention planifiée et efficace</u>	185
	L'orientation des jeunes	186
	Création de nouveaux services	189
	Application des recommandations	193
	Conclusion	194
Bibliographie		199
Annexe A	Description des programmes inventoriés de la prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier	212
Annexe B	Guide d'entrevue	229

Liste des tableaux

- T.1 Comparaison des taux par 100 000 habitants des infractions contre le Code criminel: Ottawa et Canada: 1981.
- T.2 Infractions punissables commises par les jeunes délinquants: 1981.
- T.3 Taux par 100 000 habitants de certaines catégories de crimes et des délinquants résidents: Ottawa: 1981.
- T.4 Indicateurs sociaux de la ville d'Ottawa: 1976.
- T.5 Indicateurs de la criminalité et de la délinquance ainsi que certains indicateurs sociaux: Ottawa-Vanier: 1981.
- T.6 Répartition par régions des programmes de prévention de la délinquance en fonction de leur nombre et du pourcentage de jeunes participants.
- T.7 Distribution des programmes de prévention de la délinquance selon la définition légale de leur population cible.
- T.8 Distribution des programmes de prévention de la délinquance en fonction du nombre de jeunes participants.
- T.9 Classification des programmes de prévention de la délinquance en fonction du facteur dominant associé à la délinquance.
- T.10 Répartition des programmes de prévention de la délinquance selon leur rattachement administratif et financier.
- T.11 Distribution des programmes de prévention de la délinquance selon leur budget annuel de 1981.
- T.12 Utilisation de certaines ressources communautaires faite par les programmes de prévention de la délinquance.
- T.13 Répartition du personnel oeuvrant dans les programmes de prévention de la délinquance par occupation.
- T.14 Répartition des programmes de prévention de la délinquance en fonction de leur technique de prévention la plus utilisée.

Liste des cartes

- C.I Population d'Ottawa par zones policières: 1976.
- C.II Infractions contre la personne, connues de la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.III Vols qualifiés, connus de la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.IV Infractions contre la propriété, connues de la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.V Introductions par effraction, connues de la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.VI Vandalisme, connu de la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.VII Résidence des délinquants par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.
- C.VIII Localisation des programmes de prévention de la délinquance: Ottawa-Vanier: 1982.

CHAPITRE I
INTRODUCTION

I

Introduction

Le principe de base de cette recherche est fondé sur le fait que la prévention de la délinquance peut être une réalité si, et seulement si, elle est planifiée systématiquement. Notre recherche se charge de recueillir l'information nécessaire pour, premièrement, découvrir la situation actuelle de la délinquance juvénile et de ses programmes de prévention dans Ottawa-Vanier et deuxièmement, pour établir les étapes à suivre pour parvenir à une réforme planifiée de la prévention de la délinquance dans ces deux villes.

Lorsque nous consultons les statistiques de la délinquance juvénile au niveau du Canada, elles indiquent clairement une augmentation de l'implication des jeunes dans la criminalité. Le taux des jeunes inculpés, par 100 000 jeunes, s'est accru de 54% entre 1969 et 1978, passant de 1 382 à 2 125. Plus précisément, en 1978, le taux des jeunes accusés d'avoir enfreint les dispositions du Code pénal, les lois fédérales et les lois provinciales était supérieur de 49%, 100% et 115% à celui de 1969 pour chacune de ces trois catégories d'infractions (Solliciteur général 1980: 15).

Il est également intéressant de noter que le nombre de jeunes qui ont reçu une procédure non officielle (c'est-à-

dire un jeune qui a commis un délit et n'en a pas été accusé, mais qui est entendu de façon non officielle par un tribunal de la jeunesse ou qui a été confié à ses parents, à un gardien, à un organisme d'assistance sociale ou au ministère intéressé) est presque aussi élevé que celui des jeunes contre qui des accusations ont été portées. Ainsi, en 1978, 87 407 jeunes ont été inculpés alors que 92 149 autres étaient soumis à une procédure non officielle. Ce chiffre sous-estime la réalité, car il nous indique seulement les procédures non officielles enregistrées. Depuis 1974, les taux pour toutes les catégories d'infractions ont varié, mais la tendance est nettement à la hausse (Solliciteur général 1980: 16).

Nous ne pouvons cependant pas déterminer dans quelle mesure cette hausse statistique traduit la tendance réelle de la délinquance juvénile ou si elle repose sur certains autres facteurs, comme l'augmentation de l'effectif policier et de son efficacité, la mise sur pied d'escouades policières spécialisées pour les cas de délinquance, ou l'amélioration des rapports de statistiques présentés par la police. Ou encore le pouvoir discrétionnaire exercé par le public à savoir s'il va signaler ou non un crime, influence beaucoup les statistiques. Waller et Okihiro (1978: 41-45) donnent quelques raisons qui amènent les victimes d'actes criminels à ne pas rapporter l'incident, par exemple, la

police ne peut rien y faire, c'est un problème personnel - non criminel, la police ne veut pas être dérangée pour ces choses, la victime ne veut pas faire de trouble au malfaiteur, ainsi de suite. Inversement, l'antipathie accrue ressentie par la collectivité face au comportement déviant, ou encore les conditions d'une police d'assurance pour déboursement des biens volés, sont quelques raisons qui inclinent les victimes à signaler un acte criminel à la police (Waller & Okihiro 1978: 41-45). Quelle que soit l'explication avancée, il reste que le nombre de jeunes qui ont des démêlés avec la justice a considérablement augmenté.

Pendant plusieurs décennies, des chercheurs ont développé des théories et des modes d'intervention afin de prendre contrôle du phénomène de la délinquance juvénile. Certains programmes de réhabilitation ont été appliqués dans les institutions pour jeunes dont les résultats sont des plus variés allant du "nothing works" (programmes qui n'ont amené aucun changement substantiel au niveau du traitement de la délinquance) (President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice 1967; National Commission on the Causes and Prevention of Violence 1969; Hood & Sparks 1970; Waller 1974) à une reconnaissance d'une certaine efficacité de certains traitements bien recherchés et appliqués.

Dans leur livre Effective Correctional Treatment, Ross et Gendreau (1980) nous démontrent que plusieurs programmes sont efficaces s'ils sont appliqués convenablement, prenant en considération plusieurs facteurs tels que les différences individuelles, le genre de traitement, la population visée, le cadre institutionnel et l'interaction institution-communauté. La conclusion du "nothing works" est probablement due au fait que nous retrouvons peu de programmes ayant fait l'objet d'une recherche, ou peu qui sont fondés sur une théorie précise sur la délinquance et que ceux qui ont une bonne base de recherche n'ont pas été bien appliqués. Egalement, les critères d'évaluation utilisés pour démontrer l'efficacité des programmes mesurent souvent les mauvais facteurs.

Même si certains traitements institutionnels réduisent la récidive, certaines personnes sont convaincues qu'il faut réduire l'usage des institutions. Certains effets des institutions sont nuisibles aux détenus eux-mêmes, à leur famille et à leur vie sociale. A cause de la haute récidive, le coût d'un détenu en prison ne vaut pas actuellement le prix de sa réhabilitation. Il semble donc profitable de promouvoir les programmes communautaires (programmes alternatifs à l'incarcération) (President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice 1967; National Commission on the Causes and Prevention of Violence 1969; Lerman 1975).

Récemment, en Ontario, nous assistons à une diminution de l'usage des institutions pour jeunes espérant trouver un traitement plus social. Malheureusement la création de programmes communautaires adéquats fut insuffisant. A cause de ce manque, le contrôle et la réduction de la délinquance juvénile ne furent pas réalisés au niveau désiré.

La notion de programmes de prévention de la délinquance juvénile vient vite s'ajouter à cette idée de programmes communautaires. Demeurant un concept différent de ce dernier, les programmes de prévention s'appuient sur les connaissances des origines de la délinquance juvénile pour prendre les mesures nécessaires pour empêcher les jeunes de commettre des actes délinquants ou criminels. Ces programmes se retrouvent sous les formes les plus variées allant de la consultation individuelle aux serrures de portes, passant par des programmes récréatifs et éducatifs. Mais même après plusieurs années d'essais et d'erreurs, avec toutes les théories proposant une explication de la délinquance juvénile et la connaissance des programmes efficaces et inefficaces, nous ne sommes pas encore en mesure de contrôler et de réduire considérablement les comportements délinquants. Il manque la coordination et l'application systématique de nos connaissances. En Angleterre, le "Working Group on Crime Prevention" arrive à la même conclusion:

Il existe une abondante information au sujet des conditions sociales dans lesquelles les criminels sont élevés et vivent, ainsi que sur les cibles physiques des actes criminels. Mais, dans l'élaboration des mesures de prévention plus efficaces, ce qui semble manquer c'est une intégration cohérente et systématique de cette information au niveau des circonstances entourant un type d'acte criminel particulier.

(Gladstone 1980: 9, traduction)

Objectif de la recherche

Notre recherche se veut une analyse de la délinquance juvénile et des programmes de prévention de la délinquance juvénile dans les villes d'Ottawa et de Vanier. Notre objectif consiste à établir la situation de la prévention dans ces deux villes et par la suite à élaborer un plan d'action pour coordonner les ressources afin d'atteindre une prévention plus efficace. En aucun temps cette recherche se veut être une évaluation des programmes de prévention de la délinquance, car elle n'essaie pas de voir l'efficacité des programmes existants mais essaie plutôt d'améliorer la situation de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier; elle se limite donc à une analyse, et les conclusions doivent être interprétées dans cette perspective.

La recherche débute par une consultation des oeuvres sur les explications de la délinquance juvénile et des programmes de prévention de la délinquance. Le résumé de ces lectures fait l'objet respectivement des chapitres II et III.

Le chapitre II examine les théories explicatives de la délinquance juvénile qui apportent des notions sur les facteurs biologiques, psychologiques, sociologiques, environnementaux et législatifs qui influencent le taux de délinquance. Ces explications nous aideront à mieux comprendre le fondement même des programmes de prévention c'est-à-dire la théorie explicative de la délinquance juvénile sous-jacente aux programmes de prévention de cette délinquance. Ces programmes sont examinés dans le chapitre III. Des exemples de programmes américains et canadiens aideront à mieux saisir les théories reliées à la délinquance juvénile et à la prévention.

Le chapitre IV apporte des spécifications au niveau de la méthodologie utilisée pour analyser les programmes de prévention à Ottawa-Vanier. Le schéma d'analyse est élaboré en vue de déterminer le choix des programmes et le questionnaire de base des entrevues.

Les chapitres V et VI arrivent au coeur de la recherche: notre regard se dirige enfin sur les villes d'Ottawa et de Vanier. Le chapitre V donne un aperçu de la répartition du taux de délinquance et de la localisation géographique des contrevenants. Ce tableau apporte une vue d'ensemble de la situation de la délinquance à Ottawa. Nous émettons quelques tentatives d'explications de la délinquance à Ottawa-Vanier. Le chapitre VI consiste en l'analyse des pro-

grammes actuels de prévention de la délinquance juvénile. Un regard scrutateur est porté sur chaque programme de prévention au niveau du discours officiel. Cinq caractéristiques que nous considérons stratégiques font l'objet de l'analyse: analyse écologique, analyse des populations cibles, analyse des problèmes cibles, analyse des agents de prévention et analyse des méthodes de prévention. En faisant l'analyse, nous avons constamment en vue l'objectif premier de pouvoir recommander des changements pour améliorer la prévention dans la région d'Ottawa-Vanier.

La synthèse et l'intégration des données font l'objet du chapitre VII. Comme conclusion ce chapitre démontre la situation actuelle de la délinquance juvénile dans les villes d'Ottawa et de Vanier, les causes possibles de cette situation et les étapes déjà entreprises par la communauté pour changer cette situation. Ces renseignements servent d'introduction aux éléments du chapitre VIII qui consiste en une série de recommandations pour promouvoir une prévention planifiée et efficace de la délinquance juvénile. Ce dernier chapitre clôture la recherche en présentant un plan d'action qui fixe les étapes pour l'application efficace des recommandations.

L'objectif de cette recherche est d'obtenir l'information nécessaire pour faire un travail de fond qui

servira à la réforme des programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Cette réforme se réalisera uniquement par la participation, l'appui et la coopération de toutes les agences engagées au service des jeunes: agences privées et gouvernementales, corps policiers et groupes communautaires. Le rapport de cette étude pourra servir à toutes ces agences comme point de départ, comme outil de travail pour améliorer, changer ou transformer leur programme.

Pour que cette réforme se réalise il faut un réel échange d'informations, c'est-à-dire une communication constante entre les différentes agences soit par le biais d'ateliers de travail ou la création d'un comité organisateur ou par d'autres moyens pourvu qu'ils soient efficaces. La réussite de cette réforme nécessitera non seulement l'engagement des agences, mais également un support financier. Notre recherche se limite peut-être à un rapport écrit résumant la situation actuelle à Ottawa-Vanier et la situation visée, mais elle proposera une réforme planifiée. Si cette réforme veut se concrétiser il faut absolument l'engagement des gouvernements et de la communauté.

CHAPITRE II
CONSULTATION DES OEUVRES
SUR LA DELINQUANCE JUVENILE

II

Consultation des oeuvres sur la délinquance juvénile

Afin de comprendre la notion de prévention de la délinquance, il est nécessaire d'examiner préalablement la notion de délinquance. Avant même de concevoir un programme de prévention de la délinquance, une connaissance des causes de la délinquance s'avère indispensable. En d'autres mots, la question au départ se pose ainsi: Quels sont les facteurs ou les causes reliés à la délinquance qui peuvent indiquer les mesures à prendre pour sa prévention? Nombreuses sont ces tentatives d'explications: elles sont très variées allant du général au spécifique; souvent elles se contredisent, rejetant l'approche pluridisciplinaire, et la plupart ne sont même pas prouvées scientifiquement. Certaines de ces causes correspondent à nos explications personnelles, d'autres nous semblent farfelues, mais elles contiennent toutes une part de vérité. Une étude de ces explications aidera à mieux comprendre la nécessité d'avoir plus de diversité dans les programmes de prévention de la délinquance afin de contrecarrer un maximum de causes de la délinquance.

Pour une vue plus systématique des explications de la délinquance, nous les avons regroupées en quatre catégo-

ries qui se réfèrent aux explications reliées (1) à la personnalité criminelle, (2) au déterminisme sociologique, (3) à l'environnement physique et (4) aux systèmes légal, juridique et pénal. Chacune de ces catégories se subdivisent et sont rarement exclusives l'une de l'autre. Nous accordons une attention particulière aux explications psychologiques et sociologiques, car notre analyse se concentre uniquement sur les programmes sociaux de prévention de la délinquance dont certains rattachent les causes de la délinquance aux caractères psychologiques des jeunes. En dernière instance, nous examinerons ces théories de la délinquance juvénile pour leur pertinence à la délinquance à Ottawa.

Personnalité criminelle

La notion de personnalité criminelle remonte à Lombroso et sa théorie du criminel-né: le crime est un mode d'activité naturel de certains atavismes (dégénérescence héréditaire ou retour à quelque ancêtre lointain) qui fait de certaines personnes des criminels-nés. Depuis les travaux de Lombroso et de son école, une série de recherches ont mis l'accent sur les origines génétiques et constitutionnelles de la délinquance avec toutes les variantes du thème du criminel-né, atavisme, dégénérescence, épilepsie, ... jusqu'aux études cliniques de la psychiatrie classique qui sou-

lignent le rôle des psychoses et des déséquilibres psychopatiques de la personnalité. Egalement, nous avons consulté quelques recherches psychanalytiques et des études sur les facteurs individuels et les modes de comportement d'ordre psychique, affectif ou caractériel des criminels¹.

A. La biologie criminelle

* La biologie criminelle étudie les aspects génétiques, autrement dit héréditaires de la personne délinquante. Une conception restrictive la limiterait à ce seul domaine, conformément à l'étymologie; mais au fait, elle étend ses investigations aux aspects anatomiques, physiologiques, pathologiques, biochimiques du délinquant. Vers le milieu du siècle, les études sur les facteurs génétiques mirent l'accent sur la nature bio-sociale du comportement humain.

Les oeuvres de Lombroso donnent une grande importance aux données craniologiques (stigmates déformatifs) et anthropométriques, alors que Magnan soutient que sous l'action d'une hérédité qui peut être psychopatique, infectieuse

1. Pour de plus amples renseignements sur le sujet de la personnalité criminelle, voir Pinatel (1960) chapitres I, II et IV; Jenkins (1973) chapitres 6 à 12; Warren & Hindelang (1979) 172-175.

(syphilis) ou toxique (alcoolisme), l'individu naît avec un état physique, intellectuel et moral qui l'empêche de s'adapter à la vie sociale, ce qui résulte en un type délinquant.

Certains chercheurs ont étudié les structures anatomiques des délinquants créant par la suite une typologie. Sheldon et Eleanor Glueck (1950) conclurent que le type mésomorphe (athlète, corps bien développé) se retrouve plus fréquemment chez les délinquants (60,1%) que chez les non-délinquants (30,7%). Certains sociologues ont répliqué disant que cette constatation est due à un processus de sélection sociale: un type athlète est plus agile, donc il possède les qualités requises pour commettre certains délits (vol par effraction, vol de voiture, vandalisme). Il faut noter que l'étude fut faite à partir des populations délinquantes carcérales et non à partir de la population en générale, et par la suite voir leur délinquance cachée et connue.

De nos jours, peu de recherches portent sur les différences biologiques entre le délinquant et le non-délinquant. La plupart des chercheurs de cette discipline reconnaissent une interaction des facteurs biologiques et sociaux. Nous examinerons certaines de ces théories à l'intérieur des explications sociologiques.

B. La psychologie criminelle

La psychologie criminelle étudie l'intelligence, le caractère, les aptitudes sociales et l'attitude morale du délinquant, du point de vue objectif de la psychologie expérimentale (tests). Elle s'intéresse également au processus psychique du délinquant, aux motifs de son acte du point de vue subjectif de la psychologie introspective. Avec la psychanalyse, elle s'attaque à l'étude de la vie profonde du délinquant, à ses motivations inconscientes, recherchant la genèse de ses motivations apparentes et immédiates. Elle se rencontre également avec la psychiatrie lorsqu'elle aborde les aspects psychopathologiques de la conduite criminelle.

Depuis 1900, des psychiatres et les psychologues ont écrit au sujet des troubles de la personnalité, du déséquilibre émotionnel et de la délinquance (Waldo & Dinitz 1967). Ils ont traité surtout des tensions parents-enfants et des relations primaires défectueuses (Healey & Bronner 1936). Certaines recherches démontrent que les délinquants sont socialement plus fermes, plus défiants et plus ambivalents face à l'autorité que les non-délinquants (Glueck 1950). D'autres études répliquent que la délinquance se caractérise par une forme de comportement névrosé, un "acting-out" (Hakeem 1958).

Pour déterminer les caractéristiques psychologiques

des délinquants, les chercheurs utilisent surtout les huit échelles de "Minnesota Multiphasic Personality Inventory" (M.M.P.I.)² ou encore les niveaux de maturité interpersonnelle ("Interpersonal Maturity Levels" ou niveaux-I). A la suite de ces tests psychologiques donnés aux délinquants incarcérés, plusieurs nouveaux qualificatifs décrivent ces délinquants. Avec le M.M.P.I., les chercheurs ont démontré que les délinquants ont des scores élevés sur les échelles Pd ("psychopathic deviate") et Pa (paranoia) et également qu'ils sont menteurs et peu coopératifs. D'autre part, l'hypothèse des niveaux-I qui stipule que le développement humain se caractérise par le passage de sept étapes allant d'une dépendance néonatale à une maturité adulte, implique que les délinquants se situent généralement à des niveaux de maturité inférieure (I₂ - asocial passif ou agressif; I₃ - conformiste sans maturité ou manipulateur)(Harris 1980: 28; Jenkins 1980: 48). Dans son étude en utilisant les niveaux-I, Harris (1980) démontre que trois dimensions discriminent le délinquant du non-délinquant, c'est-à-dire la socialisation,

2. Le M.M.P.I. est une version adulte de l'inventaire de Jesness et de l'inventaire psychologique de Californie (C.P.I.). Le M.M.P.I. est souvent critiqué surtout à l'égard du fait qu'il semble être discriminatoire.

l'aliénation et les valeurs anti-sociales; l'attachement aux parents est discriminatoire dans les cas des niveaux I₃.

Ces tests et d'autres semblables sont souvent employés pour découvrir les particularités des délinquants et également pour mesurer le changement de personnalité à la suite d'un traitement quelconque.

Une autre hypothèse psycho-génétique affirme que plusieurs délinquants présentent une forme particulière de pathologie mentale. Ce terme désigne un type de pathologie caractérisée par l'égoïsme, le comportement asocial, l'insensibilité face aux autres et l'hostilité. Même si la notion de psychopathie est extrêmement ambiguë, de nombreux spécialistes admettent qu'il y a des psychopathes et qu'un nombre considérable se trouve chez les délinquants (Robins 1966).

Dans une autre branche de la psychologie, certains chercheurs (Hirschi 1969; Wolfgang et al. 1972; West 1973) ont démontré l'existence d'une relation entre l'intelligence (identifiée par le Q.I.) et la délinquance. Hirschi et Hindelang (1977) ont fait un examen minutieux des recherches reliant l'intelligence et la délinquance et conclurent qu'une relation existait entre ces deux indicateurs, mais qu'elle était probablement le simple résultat de son effet sur le rendement scolaire.

Les doctrines psychanalytiques ont mis en évidence l'importance des conflits affectifs. La théorie freudienne examine surtout les conflits infantiles liés au développement de la sexualité qui revêtent une signification particulière. De son côté, Jung a insisté sur l'importance du conflit actuel qui ouvre la porte à une régression, réveille les traces des conflits infantiles, mais les déforme et les complique. Alder a précisé les notions du rôle du sentiment et du complexe d'infériorité rattaché aux conflits.

Historiquement, la contribution doctrinale s'est caractérisée par l'extension de la typologie psychiatrique au domaine de la criminologie. De fait, à l'égard d'un nombre assez élevé de délinquants, nous pouvons les rattacher à des types établis en psychiatrie. Il est banal de constater l'existence de sujets affectés de troubles d'intelligence et de caractère parmi les récidivistes, car il ne s'ensuit pas que la déficience intellectuelle et le déséquilibre caractériel aient nécessairement un rapport de cause à effet avec la délinquance.

La plupart des délinquants possèdent la structure d'une personnalité relativement normale: ils ne démontrent aucune motivation aberrante, aucune tension psychologique ou autres apparences de troubles caractériels ou psychologiques. Il est vrai que les délinquants amenés aux tribunaux dégagent

souvent de l'hostilité, de la défiance face à l'autorité et d'autres comportements semblables. Cependant ceux-ci ne sont pas nécessairement des indicateurs d'inadaptation psychologique. Certaines de ces réactions peuvent être le produit d'un traitement correctionnel. D'autre part, certains délinquants juvéniles démontrent des symptômes d'une personnalité atypique à laquelle leur délinquance n'est qu'une réponse.

Si nous reprenons les explications examinant la personnalité criminelle, nous avons vu l'importance accordée aux facteurs biologiques (criminel-né, atavisme, épilepsie) et psychologiques (psychose, déséquilibre psychopatique, modes de comportement d'ordre psychique affectif ou caractériel, intelligence inférieure). Il est extrêmement curieux de voir qu'un certain bilan des résultats obtenus par toutes les approches peut nous faire constater qu'ils convergent pour permettre de retrouver chez la plupart des délinquants des traits d'égoïsme moral, d'instabilité émotionnelle, d'agressivité et d'indifférence affective attestant la persistance chez eux d'une immaturité psychologique très particulière. Ainsi, certains diront que cette constellation de traits psychologiques, dont aucun n'est spécifique par lui-même, définit la personnalité criminelle. Par contre, plusieurs recherches ont critiqué et continuent de critiquer les hypothèses soutenant la ou les théories de la personnalité

criminelle reconnaissant que ces facteurs ne différencient pas de façon évidente le délinquant du non-délinquant.

Déterminisme sociologique

Au début de la criminologie, l'attention était tournée uniquement vers le patient, le détenu. Les psychologues des tribunaux dénichaient des symptômes, la cour reconnaissait le diagnostic et le juge condamnait le criminel au traitement en institution. La sociologie américaine des années 1920 à 1960-1970 est typique de cette tradition, limitant ainsi le procès social. Elle voit le criminel comme cas social. Au lieu de chercher l'explication de la différence entre le criminel et l'homme moyen dans son corps, son âme ou son esprit, elle cherche l'explication de cette différence dans l'appartenance du criminel³.

A. Le milieu

C'est à Chicago que se font entendre, vers les années 1920, les criminologues pointant le milieu comme

3. Pour de plus amples renseignements sur les facteurs sociologiques, lire Pinatel 1960: chapitres I et IV; Warren et Hindelang 1979: 166-171).

explication de la différence chez les délinquants. Park et Burgess, Thrasher, Shaw et McKay sont parmi les premiers tenants des aires délinquantielles, des bandes et des forces de l'environnement comme explication des carrières criminelles.

A la suite d'une étude écologique, Thrasher remarque que les délinquants juvéniles se concentrent géographiquement dans une région de la ville de Chicago. Il explique ce phénomène en disant que, dans les villes industrielles, il se développe entre le centre commercial et les quartiers résidentiels une zone libre. Cet espace est envahi par les immigrants, les Noirs parce que c'est le seul espace libre qui leur est alloué. L'acclimatation est difficile dans ce lieu où chaque pouce de terrain devient objet de lutte. L'organisation sociale s'y caractérise aussi par des conflits continuels. Thrasher montre comment les membres des bandes de jeunes considèrent l'espace urbain où ils évoluent comme un espace particulier à défendre. Le vol, la violence, ne sont que parties des conflits interstices: ils sont inhérents à ces espaces vides qu'il faut défendre.

Shaw et McKay (1929) (1942) concentrent leurs études sur sept zones concentriques de délinquance et constatent que celles-ci vont en décroissant progressivement du centre vers la périphérie. Egalement, ils constatent que même si la

population de la zone centrale change continuellement et complètement, le taux de délinquance reste, de façon substantielle, le même. Mais ce sont toujours des gens dépourvus qui assurent les effectifs de ces mêmes zones, des gens peu aptes au mode de production et de reproduction de la ville, étrangers aux normalisations que ce mode entraîne. Maller (1933) a fait ressortir un certain nombre de zones de délinquance distinctes plutôt qu'un centre unique. De son côté Burt (1925) a démontré l'existence d'une forte corrélation entre la délinquance et la densité de la population (0,77) et entre la délinquance et la pauvreté (0,67).

Selon l'école de Chicago, la communauté urbaine, et non la race, est responsable du haut taux de délinquance. En fournissant des explications à caractères scientifiques sur les différences des délinquants, les sociologues de Chicago se font ainsi reconnaître les nouveaux experts non seulement des explications de la différence, mais encore des moyens pour résorber cette différence. En effet, ils entreprendront ultérieurement de traiter ces communautés.

B. La sous-culture

Sellin (1938) insiste sur le rôle des conflits de cultures comme facteur explicatif de la criminalité. Selon cet auteur, le choc entre des normes de conduites différentes

dans une même société, entre nouveaux immigrants et citoyens de longue date, entraîne les actes criminels. Tout de même, Sellin affirme que le concept de conflit de cultures doit être considéré à l'intérieur d'un complexe global de facteurs sociaux et économiques pour expliquer les variations du taux de criminalité. Le concept de conflit de cultures a influencé les explications des sous-cultures.

Les culturalistes s'interrogent sur la façon dont des individus, considérés au départ identiques, deviennent des 'types particuliers'. Pour ce, ils étudient l'intériorisation; par les membres d'une société, des modèles culturels propres à cette société, à savoir le processus de socialisation. Les différences dans la personnalité de base, les mécanismes de socialisation par lesquels des individus au départ identiques se différencient et deviennent 'typiques', viennent hanter les sociologues.

Cohen (1955) émet l'hypothèse que dans le système scolaire il existe deux cultures, celle de la classe ouvrière et celle de la classe moyenne. Il montre comment la classe prolétarienne est soumise aux deux cultures contradictoires dès son entrée à l'école: les jeunes se voient non seulement face à un nouveau milieu ambiant, mais se voient également proposer de nouvelles valeurs, de nouveaux critères de succès. Cohen explique qu'à cause de ce conflit, bon nombre

d'entre eux se sentent incapables d'atteindre les objectifs établis par la culture dominante et adoptent alors les critères reliés aux valeurs déviantes qui sont identifiées comme valeurs d'une sous-culture délinquante.

Miller (1958) développe le thème d'une sous-culture délinquante comme étant le propre de la classe ouvrière. A cause des constantes frustrations que vivent les jeunes de la classe ouvrière, ceux-ci développent des conduites agressives, individualistes qui peuvent se traduire en comportements brutaux et conduire plus facilement à la délinquance. Pour Miller, c'est à travers la socialisation que les adolescents apprennent les valeurs véhiculées par leur classe. Ainsi les adolescents des milieux ouvriers apprennent des valeurs qui multiplient leurs risques de devenir délinquants.

Jeffery (1959) part de l'idée que le délinquant se caractérise par une dépersonnalisation sociale. La formation de son moi et de son surmoi a été défectueuse par la suite d'une identification imparfaite avec ses parents. Le délinquant n'a pas intériorisé les valeurs de la culture globale, ce qui l'isole mentalement. Jeffery soutient que l'aliénation sociale est le facteur explicatif de la délinquance. Et l'aliénation sociale découle d'une aliénation individuelle où l'individu s'avère incapable d'établir des relations interpersonnelles. Si la théorie de l'aliénation sociale est

valable, la criminalité sera plus élevée dans les zones frappées par l'isolement sociale, la dépersonnalisation, l'anonymat.

Wolfgang et Ferracuti (1967) font ressortir, par rapport à la violence, les principaux traits d'une sous-culture. Ils signalent qu'aucune sous-culture ne peut être totalement différente ou totalement en conflit avec la société dont elle fait partie; pour établir une sous-culture de violence il n'est pas nécessaire que les protagonistes partagent chacun les éléments des valeurs fondamentales reconnues ni qu'ils manifestent de la violence dans toutes les situations. Le développement des attitudes favorables à la violence et le recours à celle-ci implique un comportement appris et un apprentissage; l'emploi de la violence n'est pas nécessairement vu comme une conduite illicite.

Le concept de sous-culture délinquante a connu une grande popularité vers le milieu du siècle et surtout aux Etats-Unis; il devint la variable explicative des maux sociaux comme la pauvreté, l'ignorance, la violence, l'homosexualité. La sous-culture représente le compromis choisi face à deux cultures, selon les culturalistes, mais le compromis est loin de régler quoique ce soit pour les classes prolétaires.

C. L'association

Sutherland (1934) développe une théorie générale de la criminalité connue sous le nom de l'association différentielle. Selon cet auteur, le processus par lequel un individu devient délinquant peut se résumer comme suit: le comportement criminel est appris; il s'accroît par un contact avec des définitions pro-criminelles via un processus de communication qui se joue à l'intérieur d'un groupe restreint de relations personnelles. Les moyens de communication interpersonnelle tels que le cinéma ou les journaux jouent un rôle relativement peu important. Lorsque la formation criminelle est achevée, elle comprend l'enseignement des techniques pour commettre des actes criminels, l'orientation des modèles, les tendances impulsives, les raisonnements. L'orientation des mobiles, des tendances impulsives est dépendante de l'interprétation favorable ou défavorable des dispositions légales. L'individu devient criminel lorsque les interprétations défavorables au respect de la loi l'emportent sur les interprétations favorables. La formation criminelle par association avec des modèles criminels met en jeu les mêmes mécanismes que ceux qui servent à toute autre formation non criminelle. Tandis que le comportement criminel est l'expression d'un ensemble de besoins et de valeurs, il ne s'explique pas par ces besoins et ces valeurs puisque le comportement non crimi-

nel est aussi l'expression des mêmes besoins et des mêmes valeurs.

Hirschi (1972), tenant des théories de régulation sociale ou du lien social ("control theories"), assume que l'acte délinquant apparaît lorsque le lien entre un adolescent et la société est faible ou brisé, le lien étant la sensibilité de l'individu aux opinions des autres. Le concept du lien se subdivise en quatre éléments qui sont l'attachement, l'engagement, l'implication et les croyances. De fait, il est possible de concevoir que plus le jeune est attaché, plus il est susceptible d'adopter des comportements qui sont encouragés par les personnes auxquelles il est lié sur le plan affectif. De cette dimension, deux aspects sont retenus: l'attachement du jeune pour ses parents et celui qu'il porte à ses amis. Le deuxième élément, celui de l'engagement, se veut effectivement une mesure de l'effort concret et personnel de l'adolescent dans les divers secteurs d'activités qui lui sont propres. Dans cette optique, nous comptons trois foyers d'intérêts: l'engagement à l'école, le passage à un statut adulte et le statut occupationnel respectueux.

Le troisième élément, l'implication, découle du postulat que l'adolescent continuellement impliqué à exécuter des rôles conventionnels, n'a pas le temps de s'impliquer dans des comportements déviants. Trois secteurs d'activités

sont reconnus: l'école, le travail et les loisirs. Enfin, le quatrième élément qui se rapporte aux croyances occupe une place particulière dans le modèle de Hirschi dans la mesure où il fait appel à tout l'aspect normatif. L'accord ou le désaccord manifesté à l'égard des normes constitue un lien de plus que l'adolescent noue avec la société. Dans ce sens, plus le jeune est en accord avec l'organisation sociale légitime qui lui est proposée, plus il adopte un comportement qui correspond aux attentes des membres de cette société.

Dans une autre direction, Matza (1964) perçoit la délinquance comme un processus de flottement ("drift"). Premièrement, Matza reconnaît que la délinquance est un statut légal et non une personne violant continuellement la loi. Deuxièmement, les délinquants sont des titulaires qui, par intervalles, jouent un rôle. Ainsi, par intermittence, les délinquants jouent des rôles délinquants et conventionnels.

Ces trois auteurs, Sutherland, Hirschi et Matza, et d'autres commencent à percevoir le délinquant comme un adolescent normal répondant instinctivement aux situations sociales qui l'entourent. L'écart séparant le délinquant du non-délinquant semble disparaître au niveau des processus naturels, mais est encore prononcé au niveau des situations sociales qui les entourent. La délinquance est même perçue comme un passage.

La majorité des délinquants surmontent leur délinquance. Relativement peu d'entre eux deviennent des criminels adultes. Ils grandissent, entrent en accord avec la société, se trouvent du travail ou s'engagent dans les forces armées, se marient et s'adonnent occasionnellement à ... une brosse. Entre 60 et 85 pourcent des délinquants ne deviennent pas des criminels adultes. De plus, leur réforme semble prendre lieu indépendamment des interventions des agences correctionnelles et indépendamment de la qualité des services correctionnels.

(Matza 1964: 22, traduction)

D. La fonction sociale

Les fonctionnalistes examinent l'organisation et le fonctionnement de la société. Ils s'intéressent à l'étude des fonctions "positives" des institutions et de plus à certaines "valeurs centrales" s'y rattachant (Gouldner 1970: 113). Pour les fonctionnalistes, si l'organisation sociale persiste, c'est qu'elle facilite les échanges dont toutes les parties intéressées bénéficient, tout en écartant le phénomène d'exploitation.

Merton (1957) reconnaît que les membres d'une société bien intégrée doivent trouver à se satisfaire en acceptant les moyens et les buts de la société clairement définis par la structure culturelle; les buts sont définis selon la culture, les moyens (matériels et normes) sont fournis par les institutions. Selon l'auteur, cependant, la société

américaine a, en pratique, accordé beaucoup trop d'importance aux buts à atteindre, tout en négligeant, dans une perspective bien utilitaire, de rendre accessibles universellement les moyens appropriés (concept d'anomie). Ce concept d'anomie (temps où les normes ne tiennent plus une place prioritaire) permet de rendre compte des diverses inadaptations psycho-sociales et culturelles dont la délinquance est l'un des aspects majeurs. L'écart qui s'établit entre les buts et les moyens pour atteindre ces buts donne lieu à une insatisfaction, insatisfaction croissante qui dégénère en criminalité. Le "american dream" dont tout le monde veut atteindre, ne devient accessible qu'à une minorité. La conduite déviante devient fonction du statut social qui, dans un sens, règle l'accès des individus aux buts définis par la culture.

Cloward et Ohlin (1960) ajoutent à l'explication de Merton la notion que le comportement délinquant est appris (notion de Sutherland). Ils insistent ainsi sur le fait que le comportement en dehors de la norme ne peut prendre naissance que si les moyens illégitimes sont déjà à portée de la main, qu'ils sont appris. Ces auteurs croient que les jeunes des classes inférieures refusent ou sont incapables de se soumettre aux normes ou de recourir aux moyens que la culture dominante propose comme légitimes. Ils insistent alors pour examiner les diverses alternatives offertes à ces jeunes des

classes inférieures par la structure sociale et économique.

Les explications sociologiques ont touché plusieurs points intéressants au niveau des causes de la délinquance. Même si leur vision se limite aux aspects sociaux déterminés touchant principalement les classes défavorisées reconnaissant en eux un gène de dangerosité et par ce fait de délinquance, les sociologues ont fait ressortir le processus de socialisation, de maturation et d'humanisation comme mécanismes anormaux chez les classes défavorisées entraînant ainsi des comportements socialement et légalement inacceptables pour la classe économiquement et politiquement dominante.

E. Psychologie sociale

Certains chercheurs ont essayé de trouver le juste milieu entre le psychologique et le sociologique pour expliquer le phénomène de la délinquance. LeBlanc et al. (1978) (1981) ont proposé une explication de la délinquance de nature intégrative. Ils associent la délinquance à un épiphénomène de l'adolescence. Elle est le reflet du processus de socialisation, de maturation, qui suppose entre autres l'adhésion et l'intériorisation des normes sociales de conduite. La délinquance est alors perçue soit comme une expérience des limites ou du bien-fondé des prescriptions de conduite, soit une violation gratuite de ces normes, ou encore

le signal d'une certaine tension.

L'explication de LeBlanc et al. est celle d'une régulation d'orientation psycho-dynamique affirmant que la façon dont l'enfant est socialisé dépend du degré de contrôle qu'il aura appris à développer sur ses impulsions et du degré de respect des autres qu'il pourra manifester. Deux postulats sont retenus, celui du choix que l'adolescent a de s'engager dans la délinquance et celui de la subordination du social par le psychologique au sens où la vie psychique est préalable à la vie sociale, à la sensibilité aux exigences sociales. Ainsi, la régulation opère à plusieurs niveaux: au niveau social à travers la notion du rôle social et du statut, au niveau psycho-social à travers la notion du lien et au niveau psychologique à travers la notion d'identité. Le degré de maturité sociale et personnelle atteint est responsable du niveau de régulation, en contre partie du degré de délinquance des adolescents.

Les auteurs conclurent que la conduite délinquante résulte d'une faiblesse du mécanisme de régulation qui s'exprime par un lien très faible avec la société conventionnelle (attachement faible aux personnes et engagement déficient envers les institutions sociales), par un développement psychique restreint (en terme de primitivité accentuée et d'antagonisme avéré) et par une déficience de la contrainte sociale

(qu'elle soit interne ou externe). Cette faiblesse du mécanisme de régulation peut conduire au comportement délinquant, mais également par un processus de marginalisation qui se manifeste face à l'école et aux amis et qui peut aussi constituer une entrée difficile dans le rôle d'adolescent.

Cette explication d'une interaction entre un certain mécanisme psychologique et une certaine influence sociologique est de nos jours de plus en plus étudiée et approfondie.

En synthétisant les explications de la délinquance juvénile qui accentuent le déterminisme sociologique, nous voyons que par des facteurs reliés au milieu, à la sous-culture, à l'association, à la fonction sociale et à la psychologie-sociale, les sociologues ont expliqué la délinquance par le degré d'appartenance du délinquant à la société. Les pauvres des milieux défavorisés sont devenus la source même des délinquants alors que les institutions sociales sont trouvées incompetentes pour s'en occuper. L'inaccessibilité aux buts et aux moyens légitimes, le manque d'opportunité à l'égalité, la pauvreté et le chômage, les problèmes familiaux (lien), les problèmes reliés aux pairs et les problèmes scolaires sont tour à tour accusés d'engendrer ou de nourrir les comportements illégaux. Dans notre analyse des programmes de prévention de la délinquance juvénile à

Ottawa-Vanier, nous verrons comment ces explications, et d'autres, sont connues et acceptées.

L'environnement physique

A la suite de la vague de critiques survenue du "nothing works" accusant d'inefficacité les programmes de réhabilitation et de prévention sociale, certains auteurs détournent leur regard des délinquants et des criminels et orientent leur analyse sur les actes délinquants eux-mêmes. Ils font ressortir les caractéristiques particulières des circonstances immédiates qui entourent les délits et les crimes: le comportement du contrevenant, de la victime, les caractéristiques des cibles et l'environnement physique et social.

Les premières études dans cette ligne de pensée, notamment celles de Jane Jacobs (1961) et d'Oscar Newman (1973) ont examiné comment le comportement, et plus spécifiquement, le comportement criminel, est affecté par certains aspects de l'environnement physique qui encouragent l'isolation, rendant ainsi les résidents très vulnérables à devenir victimes d'actes criminels. Les travaux les plus récents particulièrement ceux de C. Ray Jeffery (1977) élaborent surtout une explication intégrale de la criminalité, reconnaissant que la criminalité s'explique par une analyse inter-

disciplinaire du comportement. L'existence du cercle vicieux est reconnu: l'organisme a un comportement qui touche l'environnement, mais l'environnement affecte également l'organisme et ainsi son comportement. Dans leur recueil d'études Clarke et Mayhew (1980) démontrent certaines mesures pour améliorer l'environnement physique de manière à prévenir certains types de crimes.

A. L'espace défendable

A la suite de Jacobs (1961), Newman (1973) développe sa théorie de l'espace défendable. Il commence par l'hypothèse que les principales causes des crimes dans les villes et les bidonvilles sont étroitement reliées à la structure sociale du style américain. Newman reconnaît que dans les milieux défavorisés la sécurité est le premier besoin qui doit être satisfait. Le sentiment d'insécurité au niveau de l'environnement résidentiel entraîne souvent l'adoption de perceptions négatives des résidents face à eux-mêmes, l'ambivalence au niveau du pouvoir d'acquisition d'emploi et le sentiment généralisé d'incompétence à survivre dans le monde externe. Et ce sentiment d'insécurité augmente proportionnellement au nombre de fois qu'une personne est victime d'un acte criminel. La sécurité de l'environnement résidentiel peut être la forme la plus prometteuse en réhabilitation

sociale offerte aux familles et à la société. Les enfants habitant les gratte-ciel semblent posséder une carence au niveau des perceptions d'intimité individuelle et de la compréhension du sentiment de territorialité. Il semble y avoir des preuves qui soutiennent que la structure physique de l'environnement résidentiel, qui encourage l'anonymat, joue un rôle significatif dans la formation des perceptions des enfants. Ces environnements créent des générations qui manquent totalement d'expérience d'individualisation, d'espace personnel et, par extrapolation, de droits personnels et de droits d'autrui.

La société peut avoir contribué à la victimisation de certains projets résidentiels en les bâtissant de manière à les stigmatiser de laideur: toute la structure architecturale dévoile un aspect dégoûtant indigne de la vie humaine. L'architecture peut créer des rencontres ou les prévenir. Certaines dispositions des espaces et des sites encouragent les activités clandestines des criminels.

Il existe cinq à six caractéristiques physiques qui renforcent le comportement criminel: (1 et 2) les projets d'habitation sont habituellement très grands, se présentant sous forme de gratte-ciel de plus de sept étages de haut, accomodant plus de mille familles; (3) les sites sont ordinairement un rassemblement de quatre à six anciens immeubles

d'habitation fusionnés pour constituer un immense projet; (4) les bâtiments sont disposés un peu partout sur le site; (5) les terrains sont organisés de façon à constituer un grand espace libre continu, ouvert entre les bâtiments et la rue; et (6) aucune planification n'est faite pour s'assurer d'une différenciation entre les bâtiments et les alentours du projet. Ces caractéristiques existent dans les secteurs de classes moyennes-riches mais comparativement aux milieux défavorisés, ces immeubles sont munis de portiers, de gardiens et de concierges résidentiels agissant comme barrières aux activités criminelles (Waller & Okihiro 1978: chapitre 5).

En résumant les idées de Newman, nous pouvons dire qu'il prône que le manque (1) de sentiment de territorialité, (2) de sentiment de sécurité et (3) d'image positive de l'environnement résidentiel des démunis attirent et alimentent la criminalité. Plusieurs critiques ont attaqué la théorie de Newman, tant au niveau de sa recherche initiale qu'au niveau de l'application inefficace de ses recommandations (Mayhew 1979). Par la suite Newman élargit sa théorie pour incorporer d'autres facteurs sociaux.

B. L'analyse de la situation

Contrairement à Newman, Jeffery (1977) rejette l'idée qu'à lui seul l'environnement physique peut expliquer

le crime. Plutôt il démontre que pour arriver à une explication de la criminalité, il faut prendre en considération huit groupes de facteurs, tous importants à des degrés différents selon le crime et le criminel. Ces groupes de facteurs comprennent (1) l'hérédité, (2) la personnalité criminelle, (3) le milieu familial et scolaire, (4) le statut socio-économique et démographique, (5) les circonstances de la vie actuelle, (6) les crises et les événements présents, (7) la situation particulière (physique) et (8) la personne (processus intellectuel et perceptif, motivation). Il est exact de dire que dans les derniers cent ans, les criminologues se sont surtout préoccupés des facteurs des groupes 1 à 5 et 8 pour expliquer le phénomène criminel; en termes biologiques, psychologiques et sociologiques, ils ont classé et différencié les criminels des non-criminels. En ajoutant les facteurs de la situation (groupes 6 et 7), l'analyse s'attache moins au criminel mais comprend l'acte criminel lui-même. Par exemple, le nombre et la localisation des commis, l'éclairage, le site physique, la visibilité de l'extérieur, la présence de clients, l'étalage entourant la caisse, l'existence des sorties d'urgence et d'autres structures favorables au crime sont tous des caractéristiques intimement reliées au taux de vols à main armée dans les magasins. Ou encore, le haut taux de cambriolage est commun dans les secteurs où existe un haut

pourcentage de résidents à bas revenu; mais ceci peut s'expliquer par le fait que les cambrioleurs résident dans des secteurs de même type, que ces secteurs sont vulnérables à cause du manque de surveillance et que les cambrioleurs sont moins suspects étant du même type de gens que s'ils volaient dans un secteur plus riche.

La marge entre les facteurs innés et acquis (groupes 1 à 5 et 8) et les facteurs de la situation (groupes 6 et 7) est, à un certain point, artificielle. A plusieurs degrés, les personnes sélectionnent leur situation et les contrôlent plutôt que simplement répondre à eux. Ainsi, pour certains crimes où le malfaiteur choisit clairement ses occasions, les explications concernant l'analyse de la situation auront moins de poids. Les activités des criminels de carrière tombent dans cette catégorie. Mais, pour expliquer l'occurrence de certains autres crimes, tel le vandalisme et le vol par effraction, nous devons accorder beaucoup d'attention aux variables de la situation. En effet, pour un nombre considérable de raisons nous pouvons mieux expliquer plusieurs crimes lorsque nous les regardons en fonction d'actions rationnelles faites par des gens ordinaires qui agissent sous des pressions particulières et qui sont exposés à des occasions et à des motivations spécifiques.

En définissant l'analyse de la situation, le

concept-clé est l'occasion. L'occasion d'une situation physique propice au crime, un motif convenable ou raisonnable et la chance très minime d'une identification, d'une arrestation ou d'une condamnation portent souvent un individu à commettre un acte criminel.

D'autre part, certains auteurs sont plus catégoriques et affirment que la facilité à s'approprier des biens laissés sans surveillance attire les voleurs. Pour Cohen et Felson (1979) l'augmentation de la criminalité aux Etats-Unis est surtout due à l'augmentation du nombre de biens qui sont faciles à voler, à transporter et dont la vente est profitable et offre peu de danger d'une arrestation. Ces auteurs citent d'autres auteurs tels que Gould (1969) qui démontre que l'augmentation entre 1925 et 1965 du nombre de billets de banque et de voitures semble relié à l'augmentation des vols de banques et de voitures. Une comparaison semblable peut se faire avec l'augmentation d'appareils électriques et le vol par effraction ou le vol à l'étalage.

Waller et Okihiro (1978) démontrent par leur recherche à Toronto que l'absence de personnes dans une résidence durant plus de quarante heures par semaine augmente le risque d'être victime d'un vol par effraction. Ce facteur semble un meilleur indicateur du risque d'être victimisé comparativement aux autres facteurs plus traditionnels telle la

proximité de la résidence d'une bande de délinquants. Depuis le temps que les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur du foyer, l'augmentation de vols dans les résidences ne devrait pas nous surprendre.

Un autre facteur relié aux crimes de violence et surtout à celui du vol à main armée est la grande facilité à se procurer des armes à feu. Ce phénomène n'est pas réservé aux Etats-Unis comme plusieurs aimeraient l'espérer. Au Canada, 18% des homicides et 70% des suicides sont causés par une arme à feu (Solliciteur général 1976: 5). Il est également estimé que le nombre d'armes à feu augmente 4% plus vite que la population; une augmentation des vols à main armée en serait une conséquence normale.

En résumant les théories qui examinent l'influence de notre environnement physique et/ou social sur notre comportement et surtout sur le comportement des délinquants et des criminels, nous voyons qu'elles amènent une autre vision des causes de la délinquance, vision qui met en jeu l'interaction entre l'environnement physique, social et nous. L'état impitoyable de l'environnement physique dans lequel vivent les plus démunis des villes est relié au manque du sentiment de sécurité, des perceptions d'intimité individuelle, de territorialité et par ce fait du manque de compréhension de l'existence des droits personnels et des droits

d'autrui. Egaleme^{nt} l'augmentation des biens qui peuvent être facilement transportés et vendus, coïncident avec l'augmentation des vols; l'augmentation du nombre de maisons désertes le jour contribuent à l'augmentation du nombre de vols dans les résidences. Certaines théories, par elles-mêmes peuvent sembler trop poussées, mais si nous les joignons à certains aspects des théories psychologiques et sociologiques (surtout celles qui sont reliées à la culture et au lien social), une image de plus en plus claire se dessine.

Système légal, juridique et pénal

"Si on avait des lois plus strictes, on aurait moins de crimes". "La prison est l'école du crime". Ces expressions souvent entendues et souvent lues donnent deux dernières tentatives d'explication de la délinquance juvénile. La première nous fait constater que notre code pénal et notre système juridique ne sont peut-être pas aussi adéquats que nous aimerions le croire, et la deuxième nous montre une autre façade de nos prisons, façade qui tente d'expliquer le haut taux de récidive.

Auparavant, le code pénal, sans atteindre la perfection paraissait répondre au but proposé: maintenir la justice en renforçant le comportement conventionnel aux normes sociales. Depuis les années 1960, un nouveau courant en cri-

minologie, celui de la réaction sociale, s'interroge sur l'utilisation du système pénal et de son rôle de protecteur des normes (Becker 1963; Chapman 1968; Lemert 1972; sommaire dans Schur 1973). L'hypothèse fondamentale du nouveau courant perçoit le délinquant identique à l'adolescent. Certaines recherches vont jusqu'à dire que 92,8 % des jeunes de 12 à 18 ans reconnaissent avoir commis des délits (LeBlanc et al. 1981: 6). C'est le système juridique et pénal qui stigmatise le délinquant, qui le différencie des autres, et ainsi, qui perpétue la délinquance.

A. La loi

Dans certaines instances, la sentence prescrite par la loi peut être inappropriée par rapport à l'infraction (Gladstone 1980). Si la sentence est trop souple, elle ne reflète pas la gravité de l'infraction, et ainsi n'a pas d'effet dissuasif, un des objectifs de notre code pénal. D'un autre côté, si la sentence est trop sévère, les policiers et les avocats hésitent à arrêter et à poursuivre le contrevenant, surtout dans le cas des jeunes. Parfois la définition de l'infraction est inappropriée: elle ne correspond pas précisément au comportement qu'elle essaie de prévenir, ou encore, les preuves qu'elle nécessite peuvent rendre une condamnation très difficile. Cette perspective d'un code

inapproprié fait ressortir un point qui va dicter le choix à chaque individu de commettre ou non un acte criminel.

B. Etiquetage

La théorie de l'étiquetage s'établit autour de la prémisse reconnaissant le processus de l'arrestation et de l'étiquetage comme phénomène séparant les délinquants des non-délinquants (Hagan 1976: 110). L'hypothèse émise est que la récidive est une conséquence directe du traitement et de l'étiquetage que reçoivent les délinquants des policiers, des avocats, des juges, des psychiatres et des intervenants des institutions.

L'étiquetage porte préjudice aux délinquants de deux manières: la première est l'effet de l'étiquette 'délinquant' sur le concept d'identité du jeune (Conklin 1981). Un adolescent qui est arrêté et condamné pour avoir commis un délit ou un crime, vient à croire qu'il est un délinquant et ainsi change sa perception de lui-même. S'il vient à se percevoir ainsi, il s'associe avec d'autres délinquants qui respectent ce statut; ceci perpétue et souvent aggrave ses comportements de délinquant. Dans certains cas les jeunes qui sont arrêtés ne répètent plus leur comportement délinquant: nous pouvons interpréter ce retour aux normes comme le résultat de l'effet dissuasif du processus juridique. Les consé-

quences de l'étiquetage varient d'un individu à l'autre et sont encore peu claires. Plusieurs recherches, entre autres celle de Foster, Dinitz et Reckless (1976) conclurent que l'effet de l'étiquetage fut exagéré et que très peu de jeunes en subissent des conséquences néfastes irréparables.

Le deuxième effet de l'étiquetage est la réduction des occasions et la surveillance redoublée des policiers sur les jeunes étiquetés délinquants. La difficulté de trouver un emploi à cause d'un casier judiciaire préoccupe peu les délinquants juvéniles parce qu'ils savent qu'il n'existe plus de dossier lorsqu'ils deviennent adultes (16 ans en Ontario). Le fait que les policiers les connaissent et qu'ils sont plus portés à les accuser semble augmenter la récidive officielle des délinquants. Toutefois, certaines recherches n'ont pas retrouvé ces effets de l'étiquetage chez les jeunes.

C. L'incarcération

Plusieurs chercheurs ont constaté très peu de succès dans les pratiques correctionnelles à l'intérieur des institutions. Comme Arthur Pearl le dit si bien, il semble que "plus nous en faisons, pire ils deviennent" (traduction). Le récidivisme est élevé chez les jeunes sortant des institutions à programmes traditionnels. Même dans les institutions où des programmes expérimentaux (proposés par des chercheurs)

ont été établis, les résultats sont décevants (Gibbons 1968).

Plusieurs auteurs ont examiné les effets néfastes qu'engendre l'incarcération à plus ou moins long terme. Les résultats, même si certains se contredisent, semblent démontrer que la réhabilitation sociale des délinquants s'effectuent inefficacement dans un milieu isolé tel que la prison. 'La prison est l'école du crime' signifie que le milieu institutionnel perpétue la délinquance au lieu de la traiter et de la faire cesser.

Comme dernier groupe d'explications de la délinquance juvénile, nous avons examiné notre système légal, juridique et pénal perçu, par certains, comme un système perpétuant les comportements illégaux. Est-ce l'adoption de lois inappropriées, est-ce l'apposition de l'étiquette 'délinquant' aux jeunes ou est-ce les prisons qui protègent la société contre les criminels, qui garde le taux de récidive élevé? Ces statistiques démontrent l'incapacité du système de s'occuper des délinquants juvéniles et de prévenir le crime. Ce système s'auto-suffit, reproduisant des criminels de plus en plus frustrés et plus agressifs contre la société.

Pertinence des explications pour Ottawa-Vanier

Afin d'examiner systématiquement les explications

de la délinquance juvénile, nous les avons regroupées en quatre catégories: les explications reliées à la personnalité criminelle, les explications accentuant le déterminisme sociologique, les explications examinant l'influence de l'environnement physique et les explications portant sur le système légal, juridique et pénal. Ainsi qu'il fut mentionné au début du chapitre, nous avons donné un inventaire des explications de la délinquance juvénile pour mieux saisir les facteurs que les agents de prévention doivent prendre en considération avant d'établir un programme de prévention de la délinquance. De cet inventaire, plusieurs explications ne sont pas pertinentes aux villes d'Ottawa et de Vanier; d'autres ne sont pas vérifiables par le genre d'analyse que nous proposons. Rappelons brièvement chaque catégorie en relatant sa pertinence pour nos villes et pour notre recherche.

Les explications de la personnalité criminelle ont surtout étudié les facteurs biologiques et psychologiques reliés au comportement criminel. Notre analyse des programmes de prévention de la délinquance ne permet pas de vérifier ces facteurs ni leur influence sur la délinquance; mais plusieurs des agents de prévention des programmes inventoriés ont trouvé certains problèmes d'ordre psychologiques chez les délinquants. Cette constatation ne peut pas être vérifiée comme relation de cause à effet, mais la présence de ces problèmes

ne peut pas être ignorée. Les problèmes d'ordre psychologique pourraient également être le résultat des comportements délinquants au lieu de leur cause.

Notre deuxième catégorie fut les explications accentuant le déterminisme sociologique: milieu, sous-culture, association, fonction sociale et psycho-sociale. Les conclusions tirées de ces recherches sont probablement fondées, mais il faut tenir compte des populations et des sociétés étudiées. La majorité des recherches ont porté sur les centres villes, les lieux de résidences des immigrants et des classes défavorisées. Les villes d'Ottawa et de Vanier ne peuvent pas être comparées aux centres villes de Chicago ou de New York.

La ville d'Ottawa est très particulière dans le sens qu'elle est une ville gouvernementale relativement petite, c'est-à-dire que la grande majorité de ses 300 000 citoyens font partie de la classe moyenne ou moyenne-riche. Grâce à une politique municipale sur le logement qui offre des loyers à prix modique partout à travers la ville, Ottawa n'a pas d'agglomération réelle que nous pourrions appeler de secteur défavorisé. La culture française, même si elle est assez présente, ne renferme pas les caractéristiques propres aux "ghettos" noirs de New York. Nous ne voulons pas ici entrer dans les particularités de la ville, car le chapitre V

examine en détails ses caractéristiques. Quand à la ville de Vanier, ses caractéristiques sont très semblables à celles d'Ottawa, excepté que la majorité de sa population est francophone.

A cause de ces différences entre Ottawa-Vanier et les villes américaines d'où viennent les explications sociologiques, plusieurs des causes devront être rejetées, particulièrement celles qui se rapportent à une sous-culture délinquante, ou encore celles qui accusent les classes défavorisées. Par contre, les explications qui concernent les problèmes familiaux, scolaires ou reliés aux pairs (Hirschi, Matza et LeBlanc) seront vérifiées pour leur pertinence à la délinquance juvénile d'Ottawa-Vanier.

En troisième instance nous avons constaté que l'environnement physique était blâmé parce qu'elle encourageait le comportement des délinquants. Notre recherche ne pourra pas indiquer si ces facteurs sont reliés à la délinquance, mais ceci ne veut point dire qu'ils doivent être rejetés. Une étude analysant les lieux victimisés par un acte criminel donnerait dans ce cas une analyse plus juste.

Quatrièmement, le système légal dans sa totalité (législatif, juridique et pénal) est accusé de perpétuer le crime. Les limites de notre analyse ne nous permet pas de discuter de cette catégorie d'explications, mais une étude

nationale examinant ces facteurs serait de mise.

Nombreuses sont les théories explicatives de la délinquance juvénile. Elles apportent toutes une vision nouvelle et différente des causes du comportement criminel, mais aucune ne semble répondre totalement au problème. Plusieurs de ces théories ont donné naissance à des programmes de prévention de la délinquance juvénile, programmes plus ou moins recherchés scientifiquement, développés ou évalués. Notre prochain chapitre examinera différents types de programmes de prévention afin de percevoir leur répercussion sur les causes de la délinquance juvénile.

CHAPITRE III
CONSULTATION DES OUVRES SUR LES
PROGRAMMES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

III

Consultation des oeuvres sur les programmes de prévention de la délinquance

Afin de mieux saisir l'objectif prépondérant des programmes de prévention de la délinquance, il est avantageux de définir ce concept. La première section de ce chapitre se limite à cette définition et la seconde examine les différents types de programmes de prévention de la délinquance qui furent appliqués aux Etats-Unis et au Canada.

Concept de prévention de la délinquance

Le concept de prévention de la délinquance juvénile est un concept très complexe. Il est souvent mal conçu par le public et largement employé en recherche et dans la littérature. Mais quelle que soit sa définition, il reste que la prévention de la délinquance est une forme quelconque d'activité dirigée vers les jeunes et dont l'objectif premier est la réduction des actes criminels et/ou délinquants en allant au-delà de l'acte afin d'empêcher sa concrétisation. Quelques définitions tirées des ouvrages démontreront le contenu indéterminé que renferme ce concept.

Lejins propose une définition style dictionnaire:

"La prévention est une mesure prise AVANT qu'un acte criminel

ou délinquant n'ait eu lieu et ayant pour objectif d'empêcher cet acte" (Amos & Wellford 1967: 2, traduction). Même si cette définition est trop générale pour être utile en recherche, elle renferme tout de même l'idée essentielle que la prévention est une mesure prise avant le passage à l'acte; la prévention occupe une place très particulière dans la séquence de la réalisation d'un crime.

De leur côté, Brantingham et Faust (1976) et Laplante (1980) font ressortir l'existence de trois niveaux d'intervention préventive: primaire, secondaire et tertiaire. L'intervention primaire vise à réduire l'incidence de nouveaux cas de problèmes de délinquance au sein d'une communauté; à ce niveau, les efforts se concentrent sur la modification des conditions criminogènes de l'environnement physique et social et sur le développement des capacités de l'individu et de la communauté à affronter les situations de la vie. Ce type d'intervention s'adresse à l'ensemble des individus de la communauté.

L'intervention d'ordre secondaire vise premièrement à déceler le plus tôt possible les individus ou les groupes vivant dans des conditions criminogènes car ils sont plus exposés à contrevenir à la loi; deuxièmement, à mettre en oeuvre les stratégies d'intervention nécessaires pour que ces individus ne commettent pas de délits. A ce niveau, il se

crée des services permettant de découvrir rapidement les problèmes et d'offrir une aide immédiate.

L'intervention d'ordre tertiaire vise la prévention de la récidive; les efforts à ce niveau vont dans le sens de la réhabilitation et de la réintégration sociale du contrevenant de sorte que ce dernier participe de nouveau et avec le moins de difficultés possible à la vie de la communauté.

Comme pour la prévention secondaire, ce type d'intervention s'adresse à un groupe d'individus spécifiques.

Puisque les préventions secondaire et tertiaire visent surtout le traitement et la réhabilitation, elles se préoccupent donc de problèmes déjà existants, tandis que la prévention primaire tente plutôt d'éviter leur apparition. De dire Brantingham et Faust (1976), la prévention primaire serait la plus importante car ses effets sont plus efficaces, mais elle n'existe encore qu'à l'état d'objectif et non comme une réalité concrète au niveau de l'intervention. Les quelques programmes à ce niveau ont soulevé plusieurs questions éthiques et légales, pour ne rien dire des problèmes de financement et de leur application à une échelle assez étendue pour parvenir à une réduction du taux de la délinquance.

Jusqu'à présent, la plupart des programmes de prévention de la délinquance appliqués se sont limités au niveau secondaire

être les "causes" du crime. Les tribunaux, les services de probation et de libération conditionnelle, les services sociaux, les institutions scolaires et la police s'occupent tous, en général, de problèmes déjà existants, négligeant par le fait même la prévention de la manifestation de ces causes.

Normandeau et Hansenpush (1978) définissent la prévention comme:

un type d'intervention sociale visant à réduire l'occurrence d'un événement considéré indésirable en le rendant impossible, plus difficile, moins attrayant, ou encore, peu probable. Egalement cette intervention peut être soit un changement des conditions physiques, légales ou socio-économiques de l'environnement, ou soit un changement au niveau des caractéristiques psychologiques ou biologiques d'un groupe ou d'un individu, ou soit encore un changement dans l'évaluation légale ou officielle d'un événement ou d'un comportement.
(Normandeau & Hansenpush 1978: 7, traduction)

D'une définition aussi complexe, deux points doivent être retenus. Premièrement, la prévention de la délinquance cherche à "réduire l'occurrence d'un événement ou d'un comportement considéré indésirable". Ici la définition dépasse la prévention d'un acte "criminel", comportement reconnu légalement comme indésirable; la prévention englobe ainsi plusieurs comportements socialement indésirables. Certains diront que ce n'est plus de la prévention du crime mais une prévention sociale. Cette remarque acceptée, il faut tout de

même mentionner que cette perspective permet à l'évaluation d'un programme de prévention du crime de devenir beaucoup plus qu'un simple taux de récidive et de prendre en considération plus qu'une cause plausible de la délinquance.

Deuxièmement, la prévention du crime peut s'effectuer sous plusieurs formes. Cette idée rend le concept de prévention beaucoup plus juste et opérationnel en recherche, surtout au niveau de l'évaluation. Egalement ces auteurs reconnaissent que le seul objectif ou l'objectif prépondérant des programmes de prévention de la délinquance est la réduction de l'occurrence de cette délinquance. Les moyens utilisés à cette fin sont variés, mais la justification de leur emploi se fait au nom des acquis obtenus par certaines disciplines des sciences humaines. Cette définition a permis à Normandeau de trouver et de décrire de façon systématique 34 programmes de prévention de la délinquance au Québec (Normandeau & Ouellette 1978).

Pour Robert et Lascoumes (1974) la prévention peut être générale ou spécifique. Comme exemple de prévention générale, il cite des projets tels que le "Chicago Area Project", l'A.B.C.D. de Boston ou encore le "Mobilization for Youth" à New York. Partant de la théorie que la délinquance est due à un manque d'opportunités (théorie de Merton), les organisateurs des projets ont voulu sursaturer la zone visée.

par une intervention couvrant tous les aspects de l'action sociale. L'intervention dans son ensemble constituait une prévention générale. Par opposition à ce premier type de prévention, la prévention spécifique s'adresse à un problème particulier, comme les bandes d'adolescents.

D'autres définitions déterminent de façon plus ou moins semblable le concept de prévention de la délinquance et entraînent également d'autres classifications de ces programmes. Malheureusement, la multiplicité des définitions de la prévention et leur chevauchement tendent à apporter passablement de confusion. L'intervention d'ordre tertiaire de Brantingham est moins de la prévention qu'un programme correctionnel, et sa prévention primaire s'adresse davantage à la qualité de la vie en générale qu'à la prévention. Cette dernière doit viser un objectif précis: la réduction de l'occurrence de quelque chose d'indésirable, non pas nécessairement d'un comportement, mais peut-être d'une pratique qui conduit à un phénomène comme la délinquance. Il ne devrait pas être question de traitement, de réhabilitation, de punition ou de dissuasion dans les objectifs propres à la prévention. Ces objectifs relèvent d'un autre type de mesure ou de programmes qui intervient à un niveau ultérieur à la prévention.

Il n'est peut-être pas avantageux d'ajouter ici une autre définition à la littérature de crainte d'augmenter la

confusion, mais nous aimerions proposer une définition plus précise et opérationnelle pour l'objectif de notre recherche. D'une part, les notions clés que nous avons ci-dessus examinées seront retenues. D'autre part, les sages mots de Sherlock Holmes seront pris en considération lorsqu'il disait qu'un crime ne pouvait pas être commis sauf si quelqu'un a la motivation et l'occasion de faire cet acte. A ce dire, Gladstone (1980) ajoute une troisième condition: un crime ne peut exister si l'acte n'est pas prohibé par la loi.

A partir de ces trois conditions, nous proposons la définition suivante: Les programmes de prévention de la délinquance juvénile sont des activités planifiées qui orientent leurs efforts pour empêcher la délinquance soit en motivant les jeunes à s'engager dans des activités socialement acceptées, soit en modifiant les conditions sociales (ou la structure sociale) qui semblent engendrer les comportements délinquants; soit en éliminant les conditions physiques qui incitent les jeunes à commettre des délits ou soit en modifiant le système législatif, juridique et/ou pénal qui stigmatise les jeunes comme 'délinquants'. Cette définition nous servira ultérieurement lorsque les programmes de prévention de la délinquance seront choisis pour fin d'analyse. A cause du manque de temps, nous allons restreindre l'analyse aux programmes sociaux de prévention de la délinquance, laissant

de côté les programmes qui changent les conditions physiques et ceux qui modifient le système légal à tous ses niveaux. Regardons maintenant quelques exemples de programmes de prévention de la délinquance qui furent appliqués aux Etats-Unis et au Canada.

Programmes de prévention de la délinquance

Plusieurs approches de prévention de la délinquance furent proposées et appliquées pour tenter de réduire le taux de délinquance. L'inventaire des programmes que nous nous proposons d'étudier a pour but de nous faire découvrir la diversité des méthodes utilisées pour prévenir la délinquance. Nous mentionnerons également les principaux bienfaits ou l'inefficacité de ces programmes afin de saisir les éléments essentiels d'un programme efficace de prévention. Afin d'examiner de façon systématique les différents types de programmes, nous les avons classifiés suivant les explications de la délinquance qui leur sont sous-jacentes. Cette classification comporte alors quatre approches: individualiste, sociale, physique et légale.

A. Approche individualiste

L'approche individualiste a dominé le champ de 1920 à 1950, mais se retrouve encore parmi certains program-

mes contemporains. Cette approche perçoit chez l'individu criminel une personnalité pathologique et accuse donc les facteurs liés aux émotions, aux motivations, à l'intelligence, au caractère et aux attitudes comme causes de la délinquance (Glueck & Glueck 1950). Nous comptons plusieurs programmes qui traitent et préviennent la personnalité criminelle: psychothérapie, travail-social, consultation individuelle, intervention en cas de crise ou thérapie comportementale. Ces traitements ou ces interventions se font ordinairement à la suite d'une crise ou à la suite de dépistage d'un enfant problème qui aurait des tendances à devenir délinquant. Ces programmes ont comme objectif de résoudre les conflits personnels et de donner à leurs clients une orientation positive envers la société.

La série de "Child Guidance Centers" aux Etats-Unis établie par Healey durant les années 1920 en est un bon exemple. L'objectif de ces centres était d'étudier les problèmes psychiatriques des pré-délinquants et des délinquants afin d'établir un traitement efficace.

Le "Cambridge-Somerville Youth Study", institué en 1935 par Cabot avait comme objectif la prévention de la délinquance et constituait en même temps une recherche dans ce domaine. Trois cent vingt-cinq (325) garçons d'environ onze ans furent choisis pour recevoir un traitement préventif et

trois cent vingt-cinq (325) garçons furent soigneusement jumelés pour former le groupe contrôle. Le programme consistait de l'utilisation des services sociaux (consultation familiale, assistance médicale et académique, coordination des agences communautaires et programme récréatif pour les garçons). La recherche accorda l'importance à la consultation individuelle et familiale. Pour Cabot la délinquance pouvait être prévenue en établissant une amitié soutenue avec des garçons en difficulté pourvu que cette amitié se développe le plus tôt possible dans la vie du jeune, préférablement avant l'adolescence. L'évaluation faite 21 ans plus tard démontre aucune différence entre les deux groupes au niveau des condamnations d'actes criminels. Tout de même, il fut évident qu'un traitement donné à un plus bas âge (5 à 8 ans) et une communication plus intensive avec les garçons pourrait être un moyen efficace de prévenir la délinquance (McCord & McCord 1959).

Nous retrouvons encore aujourd'hui plusieurs programmes du même style. Nous n'avons qu'à penser au mouvement du Grand frère (Grande soeur) qui est fortement répandu au Canada et aux Etats-Unis. Ce mouvement offre à un jeune garçon (ou une jeune fille) un grand frère (ou une grande soeur) avec qui une amitié continue s'établit. Tous les enfants peuvent bénéficier de cette organisation, mais la majorité

viennent de familles mono-parentales vivant dans les loyers à prix modique. Ces parents ne veulent pas que leurs enfants demeurent dans la même classe sociale (statut économique) qu'eux, alors ils espèrent trouver dans le mouvement du Grand frère une porte de sortie pour leur enfant. L'objectif de base du programme consiste à fournir un modèle et un ami à ces garçons et à ces filles. Un travailleur social suit les cas de près et au besoin des conseils sont fournis aux mères et aux familles.

Egalement, les services de consultation traditionnelle individuelle ou familiale à court ou à long terme, sont encore très populaires. Les travailleurs sociaux s'occupent ordinairement des enfants en état de crise où une intervention immédiate s'avère nécessaire. Les cas graves sont envoyés à un spécialiste.

B. Approche sociale

L'approche sociale est beaucoup plus populaire et très diversifiée. Cette approche se concentre sur les conditions environnementales et sociales qui favorisent et perpétuent la délinquance. Ce phénomène est perçu comme indicateur d'une société mal ajustée. En général, les programmes de prévention de la délinquance qui reconnaissent certains facteurs de la société comme producteurs de comportement

délinquant, s'attaquent à ces éléments pour les améliorer ou les éliminer. Plusieurs programmes ont démarré avec cette conception vers les années 1930. Le "Chicago Area Project" en représente les premiers efforts (Kobrin 1959). Ce projet stipulait que la délinquance était le produit d'une aliénation causée par le sentiment d'impuissance ressenti par les jeunes des milieux défavorisés. La délinquance est donc un moyen d'atteindre un statut, le seul reconnu et respecté. Le programme consistait à créer des comités communautaires dont le premier mandat est le bien-être des enfants. Ces comités développaient et planifiaient des activités et des services pour les jeunes dans l'intention de rehausser le sentiment d'appartenance et de valoriser la dynamique communautaire. Une évaluation faite 25 ans plus tard démontra une amélioration considérable au niveau du climat social de la communauté et, de ce fait, une diminution probable mais non mesurable de la délinquance.

Le projet "MFY" ("Mobilization for Youth"), le projet le plus complet tant dans ses visées que dans ses méthodes et ses techniques mises en oeuvre, fut établi dans le "Lower East Side" de Manhattan à New York. Cette région avait la réputation d'être un ramassis de taudis depuis de nombreuses années, et maintenait un haut taux de délinquance. Après quatre ans et demi de recherche et de planification,

les membres de l'Ecole du Service social de l'Université de Columbia émirent comme base de leur programme d'action le principe de l'accessibilité des opportunités, basé sur les hypothèses de Cloward et Ohlin dans leur livre Delinquency and Opportunity (1960). Après une longue préparation et soutenu par des ressources financières considérables, le MFY entre en action, en 1962, avec un personnel d'environ 300 personnes (Marris & Rein 1973).

L'objectif prédominant du MFY était la création d'opportunités pour les jeunes du quartier. Tous les services alors organisés comportaient trois fonctions: (1) dépanner et aider les personnes ou les groupes ayant actuellement des problèmes en les envoyant aux services déjà existants; (2) étudier les moyens collectifs et institutionnels qui permettent de résoudre les problèmes et proposer la création de nouveaux services, de nouvelles législations et (3) expérimenter des méthodes inédites avec les membres de la communauté locale qui seuls peuvent, à long terme, trouver une solution à leurs propres problèmes.

Les programmes furent regroupés sous quatre sections principales: les services aux individus et aux groupes, l'organisation communautaire, l'emploi et la formation professionnelle et l'assistance judiciaire.

Les services aux individus et aux groupes regrou-

paient plusieurs programmes. Un premier, celui des services aux individus et aux familles, est alors créé afin de faire connaître les agences existantes et d'inciter les gens à les utiliser. Le MFY veut lutter contre l'attitude défaitiste des habitants de ces taudis, contre leur apathie, leur résignation face à la vie. Le point central de ce programme est l'établissement de centres communautaires offrant une variété de services sociaux (santé, consultation, réintégration sociale, planification sociale et familiale). Un autre programme pour aider les délinquants se propose de réintégrer dans la communauté les délinquants à leur sortie des institutions afin de prévenir ainsi la récidive qui était estimée à 80% en 1962. Le programme vise à fournir à ces jeunes des possibilités d'emploi, des cours de formation professionnelle ou à les remettre dans le contexte scolaire. Les deux premiers programmes n'obtiennent pas toujours les résultats escomptés. Les besoins des individus et des familles sont primaires et très nombreux; les délinquants sont peu intéressés ou peu capables de conserver longtemps un emploi. Le Lower East Side est desservi par un grand nombre de programmes récréatifs et possède des parcs, des centres de loisirs, mais demeure tout de même le terrain de bataille des gangs. Pour dissoudre les bandes, la section des services aux groupes lance plusieurs programmes: celui du "detached worker", les

programmes pour pré-adolescents, le programme "Adventure Corps", les "Cafés", un programme pour les narcomanes et des centres de services pour adolescents. Malheureusement, la tentative d'utiliser les services aux groupes comme mécanismes de socialisation se révéla insatisfaisante.

La section des programmes d'organisation communautaire du MFY avait deux objectifs (1) améliorer les conditions de vie dans le Lower East Side et (2) développer une organisation consciente des problèmes et politiquement engagée qui prendrait la direction des affaires locales afin d'améliorer les conditions de l'habitat et les conditions sociales. Plusieurs comités et associations furent organisés afin de s'attaquer à un problème particulier et de faire pression auprès des agences déjà engagées (comité anti-pauvreté, association de quartier, coopérative alimentaire). Certains de ces organismes ont réussi à amener des changements surtout dans la politique du Département du Bien-Etre. Mais aucun de leurs objectifs ne furent pleinement atteints. Cependant certaines améliorations tangibles furent observées: des milliers de personnes voient leurs habitations rénovées, des citoyens votent pour la première fois de leur vie, l'idée se répand que les locataires n'ont plus à endurer les conditions insupportables de leur habitation et qu'ils peuvent protester. Le public, en général, prend connaissance de la

situation des résidents des taudis.

Le MFY a accordé une place de choix à l'emploi et à la formation professionnelle, car le travail est considéré comme un facteur important du statut social. Le projet lance son programme de formation professionnelle: formation au travail, à l'école, en commerce; apprentissage de certains métiers; programme d'éducation, consultation professionnelle. Il y a aussi une section pour promouvoir de nouveaux emplois et faire embaucher les élèves du programme. Egalement, à la suite des demandes de certains groupes, le MFY établit des programmes éducationnels pour les écoles: formation des professeurs, amélioration du curriculum, et des services à ceux qui ont des problèmes de lecture, développement des relations avec la communauté et les services de consultation. L'expérience de MFY dans les services d'emploi et de formation professionnelle démontre que ceux-ci ne suffisent pas par eux-mêmes à régler le problème de l'emploi: le système économique et les écoles doivent également faire leur part. L'évaluation des services éducationnels s'avère difficile, car les autorités scolaires ont résisté fortement aux changements que le projet voulut amener. Tout de même, au niveau individuel, plusieurs enfants ont pu profiter de divers services.

En 1964, la section de l'assistance judiciaire fut ajoutée au projet MFY. Cette section a trois buts princi-

paux: (1) offrir une représentation légale compréhensive et de haute qualité à la communauté; (2) briser le cycle de la récidive des délinquants; et (3) utiliser la loi comme un instrument de changement social. Le "Legal Unit" réussit vraiment à aider les gens aux prises avec la loi; il ne contribue cependant pas à ébranler le système sur lequel repose la différence même du dépourvu, mais à l'intérieur du système, il aide les plus vulnérables à mieux se défendre, à mieux faire valoir leurs droits, du moins pour le temps du projet. Il ne brise pas le cycle de la récidive, ce qui était un critère de succès pour lui. A un degré plus large, il réussit tout de même à encourager les personnes à venir consulter les experts dès qu'elles soupçonnent d'avoir un problème avec la loi.

Le projet MFY fut l'un des projets les plus complets jamais entrepris tant par ses objectifs que par les techniques utilisées. Cherchant d'abord à changer les conditions qu'il prétendait responsables de la délinquance, le MFY déroge vite de sa fonction première et s'occupe davantage à lutter contre la pauvreté qu'à aider les jeunes sur la voie de la délinquance. Il réussit cependant à démontrer que les institutions en contact avec le délinquant (les écoles, la cour, les programmes de formation) ne s'occupent pas suffisamment de ceux-ci. Le MFY réussit à exercer une influence

énorme sur la politique du Département du Bien-Etre; il amène des changements dans les services sociaux, le système scolaire et l'éducation professionnelle. Le projet démontre aux pauvres qu'ils ont droit de parole. Les échecs du MFY furent nombreux dans bien des programmes, soit que les problèmes furent mal abordés, soit que les buts étaient trop grands, irréalistes ou soit que ses relations avec certaines institutions étaient mauvaises. Enfin, le MFY a aidé des centaines de jeunes momentanément, mais le fond du problème, le contexte social, est resté le même.

Sans avoir l'envergure du MFY, d'autres projets du même genre furent entrepris aux Etats-Unis, tels que le Haryou-Act, l'A.B.C.D. de Boston, et le C.P.I. de New Haven. Ces programmes ainsi que plusieurs autres furent reconnus par le gouvernement comme projets modèles.

Le Haryou-Act ("Harlem Youth Opportunities Unlimited in Conjunction with Associated Community Teams") à Manhattan n'hésite pas à remettre en question la structure politique et sociale de la communauté. Refusant l'orientation vers les services, le projet affirme la nécessité de mobiliser le "leadership" local pour procéder à des changements sociaux massifs. Des conseils de quartier sont élus; leur rôle est d'organiser, d'initier, de mobiliser et de façonner l'action communautaire pour répondre aux besoins de tous.

Étant fortement politisé, le projet entre en conflits avec des groupes politiques existants qui craignent son influence sur leurs propres électeurs. Le projet est dénoncé au Conseil de Ville et accusé d'innover des idées sociologiques radicales, qui pourraient permettre à des agitateurs professionnels d'amener une révolution socio-économique dans la ville. Comme pour le MFY, le Haryou-Act profita davantage et de façon immédiate à des personnes non dans le besoin. Grâce à ce programme ces personnes se voient offrir des positions au niveau administratif, technique et professionnel. Cette tendance dans les pratiques communautaires souleva des tensions internes dans les communautés touchées, mais le réel échec du programme fut davantage relié à une montée de désaffection de la classe blanche moyenne-supérieure de la cité par rapport à certaines directions de la société américaine concernant les droits civils, puis une désaffection vis-à-vis le mouvement militant de la libération des noirs (Moynihan 1964: 202). En d'autres termes, l'échelle sociale favorable à la classe dominante, et établie par elle, ne voulait pas donner pied à un autre type d'échelle. La classe dominante voulait bien conserver ses privilèges.

L'A.B.C.D. de Boston ("Action for Boston Community Development") et le C.P.I. de New Haven ("Community Progress Inc.") sont des projets plus classiques et traditionnels.

L'impulsion venait principalement des services existants qui désiraient améliorer leur propre rendement. La colonne vertébrale de ces programmes fut le centre communautaire du voisinage où les travailleurs du centre collaboraient avec les citoyens qui requéraient leur aide. Ils ne travaillaient cependant pas pour les gens mais avec eux. Tous les services, écoles, églises, cliniques, agences sociales furent utilisés dans un effort coordonné et dirigé par les conseils de quartier élu.

Dans les écoles, une gamme de programmes ont été institués afin de réduire le taux d'école buissonnière, de s'occuper des élèves-problèmes et d'améliorer l'intérêt des élèves aux activités scolaires. L'hypothèse de base stipule que si l'élève aime l'école, il va assister à ses cours, participer aux activités, va moins déranger en classe et/ou moins endommager la propriété scolaire. Plusieurs écoles ont réorganisé leur curriculum permettant ainsi aux élèves-problèmes d'assister à des cours spéciaux organisés pour les aider dans une matière où ils sont faibles (surtout la lecture et les mathématiques) et dans leurs problèmes personnels (groupe d'orientation, entretien avec un psychologue, activités récréatives-éducatives) afin de réorienter positivement leurs énergies.

Reconnaissant l'école comme un établissement commu-

nautaire, certaines écoles établirent des activités récréatives et artisanales parascolaires (Franklin 1959). Un personnel additionnel est employé pour aider les enfants à former des clubs et à participer à des activités reconnues. Le but est de solidifier le lien entre l'enfant, l'école et la communauté, aidant ainsi les jeunes rejetés de la société à rétablir des relations avec un groupe accepté par la communauté. Chaque enfant est perçu comme unique, et les services sociaux lui apportent une attention particulière et répondent à ses besoins.

Knudten (1975) et son équipe ont fait un inventaire des programmes de prévention actuels dans un échantillon d'écoles élémentaires et secondaires américains. Cette étude a démontré que peu de programmes est planifié et peu touche les éléments propres à la prévention de la délinquance. Egale-ment, la majorité du personnel de ces institutions ignorent presque totalement comment aborder les problèmes de délinquance. Pour l'auteur, très peu d'écoles semble préparé à s'occuper de la délinquance, seuls des spécialistes en prévention pourraient efficacement résoudre les problèmes de cet ordre.

De leur côté, Clifford (1976), Emrich (1978) et Gold (1978) conclurent, à la suite de leurs recherches, que l'inefficacité des programmes de prévention dans les écoles

est due au genre d'éducation donné. L'école vise la connaissance intellectuelle et non l'apprentissage de la vie. Il faudrait ré-étudier le rapport entre la délinquance et les mauvais résultats scolaires.

Afin de briser la force des bandes, plusieurs programmes de prévention furent établis. La majorité des programmes emploient des travailleurs sociaux 'volants' ("street worker") à qui une ou deux bandes ont été assignées avec l'objectif de transformer ce groupe en un club accepté par la communauté. L'évaluation du "Boston Delinquency Project" montra des résultats positifs à long terme, en réduisant la délinquance dans ces quartiers (Miller 1959).

D'autres programmes se sont préoccupés des relations parents-enfants et enfants-pairs reconnaissant dans ces relations les racines mêmes de la délinquance comme l'avait déclaré Hirschi. A New York, le "Henry Street Settlement" fut un programme établi pour tenter de rapprocher les parents et les enfants afin d'empêcher les actes de violence des bandes de se perpétuer chez les plus jeunes. L'étape la plus difficile fut d'intéresser les parents aux activités parascolaires de leurs jeunes; de montrer aux parents à exercer leur influence et à affirmer leur autorité. Pour arriver à ce but, les membres du programme ont organisé des réunions où le groupe de parents, après discussion avec le groupe d'enfants,

étaient en mesure de planifier conjointement les activités des jeunes au "Settlement" et de permettre la création d'un club longtemps attendu par les jeunes. Ce club, supervisé par un travailleur social qui favorisait les comportements normaux, a réussi à renforcer positivement les relations entre les jeunes et leurs parents, et avec les parents de leurs amis. Les résultats de ce programme sont très difficile à évaluer statistiquement, mais plusieurs situations concrètes ont démontré que l'effort pour renforcer le lien parent-enfant dès le bas âge s'est montré très efficace pour réduire les activités violentes des bandes et ainsi réduire la délinquance (Tefferteller 1959).

Des programmes d'emploi furent créés avec objectif de combattre les tendances délinquantes en offrant aux adolescents un travail rémunéré proportionnel à leur habileté; ces programmes comprennent toujours l'aide de travailleurs sociaux entraînés. Il est reconnu que les garçons qui vivent dans les quartiers pauvres sont hantés par le désir de prouver à leur milieu qu'ils sont prêts à relever n'importe quel défi. Le programme d'emploi leur donne donc l'occasion, par des moyens conventionnels, de prouver au monde qu'ils sont en mesure de garder un emploi, de bien remplir leur tâche et ainsi d'être aussi bons et utiles que le reste du monde. Au New Jersey, le "Fuld Neighborhood House" organisa un tel pro-



gramme d'emploi d'été. Les résultats ne s'avérèrent pas un succès, mais le programme permit de faire certaines découvertes. Premièrement, les jeunes valorisent toujours ceux qui peuvent déjouer le système, c'est-à-dire ceux qui font le minimum de travail pour recevoir le maximum de salaire; leur objectif devient donc une lutte contre le système. Deuxièmement, les jeunes sont très suspects et craignent que le système ne prenne avantage d'eux, mais en même temps ils valorisent leurs travailleurs sociaux qui leur montrent un juste traitement. La délinquance n'a peut-être pas diminué chez ce groupe, mais ce programme a permis d'approfondir notre connaissance au sujet de ces jeunes (Fried 1959).

Plusieurs programmes, soit au niveau scolaire ou au niveau du travail, ont essayé de donner aux jeunes les outils nécessaires pour qu'ils puissent monter dans l'échelle sociale (théorie de Merton et de Cloward & Ohlin). En leur montrant la nécessité de l'école pour l'avenir, en encourageant les bonnes habitudes de travail, en valorisant le comportement conventionnel, les programmes espéraient diminuer l'influence des moyens illégaux et augmenter les possibilités d'atteindre socialement les buts acceptés. Les évaluations de ces programmes sont, en général, négatives. Il est difficile de faire accepter aux jeunes que les résultats à long terme sont plus profitables que les succès immédiats; qu'ils

devraient planifier leur avenir dès leur adolescence afin d'acquérir les outils nécessaires pour leur vie adulte. D'un autre côté il est très difficile de convaincre les employeurs que les jeunes des milieux défavorisés sont sérieux, qu'ils veulent apprendre et travailler.

Aux Etats-Unis, Lundman et al. (1976) estiment que de 1965 à 1974, plus de 6 500 programmes de prévention et de traitement de la délinquance ont été appliqués. Un premier bilan des évaluations dans ce domaine se révèle assez négatif. Les résultats (Berleman & Steinburn 1969; Harlow 1969; Marris & Rein 1973; Lundman, McFarlane & Scarpitti 1976; Wright & Dixon 1977) indiquent que tous les efforts entrepris en vue de prévenir la délinquance n'ont pas produit les effets prévus, en ce sens qu'aucun programme de prévention ne s'est montré plus efficace qu'un autre. Ces conclusions sont dues à plusieurs raisons, entre autres le manque de recherches systématiques multi-factorielles établissant les causes de la délinquance, le choix inadéquat des critères d'évaluation et les difficultés d'ordre politique et économique pour mettre sur pied un programme et de le maintenir.

C. Approche physique et l'aménagement environnemental

L'approche physique consiste en des programmes fondés sur l'analyse des actes criminels qui fait ressortir les

caractéristiques particulières des circonstances immédiates qui entourent ces actes (comportement de l'offenseur, de la victime, caractéristiques des cibles et environnement physique et social). Les théories de l'espace défendable, de l'analyse de la situation et de l'aménagement environnemental qui viennent nourrir une foule de programmes de prévention du crime ne sont pas destinés au jeunes délinquant, car la théorie de base ne fait aucune distinction entre délinquant et non-délinquant, entre jeune et adulte. A cause de ce fait, nous examinerons brièvement quelques programmes sans les approfondir, car notre recherche se concentre totalement sur la prévention de la délinquance juvénile au niveau des services sociaux. Ceci ne veut point dire que ces programmes n'ont aucun effet sur la délinquance juvénile, le contraire est plutôt vrai, mais leur analyse serait d'un autre ordre que celle de notre recherche.

A Portland (Oregon), un projet entrepris par le "Westinghouse National Issue Center" a appliqué les principes d'aménagement et de gestion de l'environnement à un important secteur commercial qui se dégradait à cause d'un haut taux de criminalité. Ce projet touchait les domaines suivants: amélioration de l'éclairage des rues, abris d'arrêts d'autobus spécialement conçus, programme spécial de transport en autobus pour les personnes du troisième âge et les handicapés,

campagne de sensibilisation du public pour dissuader les gens d'avoir de l'argent sur eux lorsqu'ils circulent dans les rues, nettoyage de quartier, amélioration de l'état des rues et des trottoirs et travaux d'aménagement des paysages. En 1977, Frohman et al. ont évalué ce projet et ont constaté que les vols par effraction dans les établissements commerciaux avaient diminué (29% de moins pour le secteur commercial comparativement à 9% pour l'ensemble de la ville), et que les activités commerciales faisaient preuve de plus de vitalité.

En Grande-Bretagne, les chercheurs ont utilisé une méthode situationnelle pour régler des problèmes tels que le bris de parcomètres, le vandalisme des cabines téléphoniques, les vols qualifiés dans le métro et les vols de voitures.

Par exemple, Mayhew et al. (1976) ont montré que les dispositifs anti-vols dans les voitures neuves réduisaient considérablement les risques de vol. Les voleurs s'attaquèrent alors aux voitures plus anciennes: phénomène du transfert.

On compte parmi l'un des meilleurs exemples d'analyse de la situation le projet pour le contrôle des cambriolages à Seattle. L'analyse des cambriolages a montré que la plupart des vols avaient lieu dans des résidences privées, qu'ils se produisaient durant la journée à la vue de tous, et que les auteurs entraient par des portes non verrouillées ou encore par des fenêtres ouvertes, ou par le recours à la

force et non en utilisant des techniques spécialisées d'effraction. Egalement, l'étude a démontré que la majorité des biens volés ne portaient aucune marque d'identification. A la suite de l'analyse, on institua un programme qui comprenait l'opération identification, la surveillance de quartier et la diffusion de brochures sur la prévention du crime et la sécurité résidentielle. L'évaluation du programme fut positive: une augmentation des appels à la police et une diminution des cambriolages dans les foyers participant au programme fut constatées. La surveillance de quartier s'est révélée le moyen le plus efficace (Cirel et al. 1977; Waller 1982).

Les programmes de prévention du crime prônant l'approche physique, l'aménagement environnemental ou l'analyse de la situation exigent des changements sous diverses formes: serrures solides, vitres de plastiques ou encore, surveillance de quartier. Les évaluations des programmes nous donnent espoir, mais certains auteurs critiquent le phénomène de transfert et la construction de forteresse qu'engendrent certains de ces programmes. La poursuite des recherches dans ce domaine s'avérera peut-être intéressante.

D. L'approche légale

L'approche légale consiste en des programmes orientés vers l'amélioration du système de justice ayant trait aux

jeunes, autant au niveau de la loi qu'au niveau du processus judiciaire et du milieu institutionnel. Les objectifs consistent à créer des lois appropriées aux problèmes des jeunes, à diminuer l'effet stigmatisant de l'étiquette 'délinquant' et à réduire l'effet néfaste des lieux de détention.

Notre projet de loi canadienne sur les jeunes contrevenants a pour objectif de "sauvegarder les droits des jeunes qui ont des démêlés avec la justice tout en décourageant les contrevenants de commettre d'autres crimes" (Solliciteur général 1981: avant-propos). Espérant répondre à ces deux objectifs, le projet de loi s'établit sur trois principes: les jeunes doivent répondre davantage de leurs actes sans en être tenus entièrement responsables vu qu'ils n'ont pas encore atteint la maturité; la société a le droit d'être protégée; les jeunes ont les mêmes droits que les adultes en ce qui a trait à l'application régulière de la loi et à un traitement juste et égal. Ce projet de loi ne prétend pas arriver à résoudre tous les problèmes et les débats sur le fait à savoir si la loi est trop souple ou trop stricte. Ce projet de loi n'est qu'une tentative de transformation de la Loi sur les jeunes délinquants afin de la rendre plus claire, moins stigmatisante et plus juste.

Des programmes de déjudiciarisation et de la non-intervention furent établis pour diminuer l'effet de

l'étiquetage par le système juridique et l'effet néfaste des institutions. Les programmes communautaires ont été présentés comme une alternative sérieuse du contrôle social au système de justice. Aux Etats-Unis, les bureaux de service à la jeunesse en sont de bons exemples; ils sont établis dans la communauté même afin de mettre sur pied et de coordonner des programmes et des services destinés aux délinquants et aux non-contrevenants. L'objectif de ces bureaux était de favoriser la prise en charge des jeunes par la communauté plutôt que par le système de justice.

Plusieurs programmes de déjudiciarisation existent aux Etats-Unis et au Canada. Leurs approches sont quelque peu différentes mais, les buts et les clients sont sensiblement les mêmes. Parmi les plus reconnus nous avons le "Bronx Neighborhood Youth Diversion Program" qui opère dans un quartier noir et portoricain du Bronx à New York (Nejelski 1976); le "601 Juvenile Diversion Project" en Californie qui consiste surtout en consultation familiale à court terme (Baron, Feeney & Thornton 1973); le "Community Arbitration Project" au Maryland qui est une sorte de cour sociale où les parents, le jeune et la victime trouvent une solution de compensation avec l'aide d'un arbitre-avocat (U.S. Department of Justice 1980); le "Neighbourhood Youth Resource Centre" de Philadelphie (op.cit.) qui offre des services d'intervention en .

période de crise, de représentation légale, de traitement individualisé et de groupe, et d'autres services (Laplane 1977; Moyer 1980; Carter & Klein 1976).

La Loi 24 au Québec est un exemple canadien d'un programme de déjudiciarisation. Le Directeur de la protection de la jeunesse décide conjointement avec la Personne désignée par le ministre de la Justice de non-judiciariser, de référer au Tribunal ou de fermer le dossier de chaque jeune qui leur est envoyé par la police ou par des parents. Lorsque la décision de non-judiciariser a été prononcée, une mesure volontaire est proposée au jeune qui doit y consentir. Une certaine stigmatisation continue d'exister, mais elle est modifiée. Les mesures volontaires offrent à l'enfant la chance de réparer le tort qu'il vient de commettre.

Les programmes de déjudiciarisation ne sont pas une panacée, ni l'occasion de fermer les yeux sur la réalité de la délinquance. Ils ne sont pas non plus un moyen d'éviter les complexités du processus judiciaire. Certains associent les programmes de déjudiciarisation au pouvoir discrétionnaire de la police, d'autres à la décriminalisation, à la dépénalisation ou encore à la prévention de la délinquance. Quelle que soit son appellation précise, ces programmes restent un moyen pour éviter le système de justice qui perpétue la délinquance.

Sommaire

Nous venons d'examiner une série de programmes de prévention de la délinquance juvénile qui espèrent tous éliminer ou rendre plus difficiles les comportements délinquants. L'approche individualiste porte l'attention à la personnalité délinquante en offrant surtout des services d'orientation et de consultation individuelle et familiale. L'approche sociale, avec ses programmes des plus diversifiés, concentre son regard sur les conditions de l'environnement social qui stimulent et perpétuent la délinquance. Ces programmes travaillent sur le milieu, la communauté, l'école, la famille et les bandes. Reconnaisant la société comme génératrice du comportement délinquant, les sociologues tentent de la transformer afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des jeunes.

De son côté, l'approche physique reproche à l'environnement physique d'offrir des occasions et d'encourager les jeunes à devenir des délinquants. Les programmes visent à aménager l'environnement physique afin de rendre un délit plus difficile à commettre, voire impossible. Finalement, l'approche légale perçoit les systèmes légal, juridique et pénal comme producteurs de la délinquance. Ces programmes tentent alors d'améliorer, de changer ou d'éliminer certains éléments de ces systèmes.

Nous avons également vu comment ces programmes sont reliés à une explication de la délinquance juvénile. Est-ce que l'inefficacité jugée par les évaluations des programmes est due à l'explication inappropriée à la délinquance qui lui est sous-jacente? La réponse n'est malheureusement pas simple. Certains auteurs ont critiqué les explications de base, d'autres ont plutôt démontré les problèmes d'application et les erreurs d'évaluation. Les évaluations positives sont-elles dues à une identification exacte de la cause de la délinquance ou à son mode d'intervention utilisé auprès des jeunes participants à des programmes ou encore à cause d'un meilleur choix des critères d'évaluation?

Les écrits des spécialistes sont surchargés de réponses à ces questions et ils renferment tous un élément de vérité. Malheureusement, chaque programme engendre ses questions et chaque évaluation soulève ses critiques. Notre recherche sur les programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier ne se veut pas une évaluation des programmes mais bien une analyse de la situation de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier et des programmes de prévention qui existent. Certaines questions trouveront leurs réponses dans notre analyse, mais encore, elles seront très particulières à la ville d'Ottawa-Vanier et ne pourront vraisemblablement pas être utilisées à d'autres situations.

L'inventaire des programmes de prévention que nous venons de décrire fut présenté afin de connaître la variété des programmes de prévention de la délinquance qui ont déjà été appliqués. Nous avons examiné non seulement leurs méthodes mais également leurs principaux résultats négatifs et/ou positifs. Dans l'analyse des programmes à Ottawa-Vanier, nous avons uniquement examiné les programmes sociaux de prévention de la délinquance. Nous avons laissé de côté les approches individualistes, environnementales et légales.

Dans les programmes inventoriés, nous soulèverons plusieurs éléments que nous venons d'examiner. A Ottawa-Vanier, aucun programme n'est aussi complet que le MFY et pour cette ville, aucun programme scolaire (niveau curriculum) fut inventorié mais, entre ces deux extrêmes plusieurs programmes sembleront familiers. L'inventaire que nous venons de faire nous indique une foule de techniques de prévention et nous pourrons ainsi voir celles qui manquent dans Ottawa-Vanier: l'inventaire nous donne aussi un aperçu des avantages que ces techniques peuvent nous apporter.

CHAPITRE IV
DEMARCHE DE L'ANALYSE

IV

Démarche de l'analyse

En théorie, lorsqu'un programme social est établi, c'est qu'une situation-problème existe ou qu'un besoin communautaire n'est pas satisfait. Malheureusement, la réalité est trop souvent l'opposé. Un programme est souvent instauré et appliqué de façon à convenir aux exigences administratives, financières et/ou politiques. Pas assez d'importance n'est accordée aux fondements de la théorie et à l'application systématique. Les bienfaits, ou le manque de bienfaits d'un programme de prévention de la délinquance sont grandement dus à ces deux caractéristiques qui incluent: (1) le choix de la théorie spécifique perçue comme explicative de la délinquance juvénile, (2) le mode d'intervention pertinent qui est relié à la théorie explicative, (3) la mise sur pied du programme et (4) l'évaluation en utilisant les bons critères pour mesurer l'efficacité (Wright & Dixon 1977). L'analyse des programmes de prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier examine spécialement les trois premiers facteurs respectant ainsi les limites de l'analyse. Ce présent chapitre est consacré à l'examen des éléments d'analyse que nous utiliserons ainsi que la méthode prise pour recueillir l'information nécessaire pour cette analyse.

Elements d'analyse

Nous venons de mentionner quelques points importants concernant le fondement pour la réussite des programmes de prévention de la délinquance. Pour bien exécuter une analyse systématique de ces points (c'est-à-dire de la théorie explicative sous-jacente au programme, du mode d'intervention utilisé et de l'application), il faut considérer cinq niveaux d'analyse. Premièrement, pour analyser la théorie explicative de la délinquance sous-jacente au programme, nous allons examiner deux groupes d'éléments: les populations cibles que le programme reconnaît comme nécessitant un programme et les problèmes cibles que les agents du programme relient de façon particulière à la délinquance et qui déterminent les objectifs du programme. Deuxièmement, les modes d'intervention seront analysés en regardant les méthodes de prévention utilisées qui incluent principalement le recrutement de la clientèle et les techniques de prévention. Troisièmement, pour analyser l'aspect de l'application, nous devons employer deux niveaux d'analyse: une analyse de la répartition de la délinquance et des programmes de prévention à Ottawa-Vanier et une analyse des agents de prévention ou encore des caractéristiques organisationnelles des programmes. Décrivons ces cinq niveaux d'analyse en les regroupant quelque peu différemment pour en faciliter la compréhension.

A. Analyse de la répartition de la délinquance et des programmes de prévention

Des données policières relatives à la criminalité et à la délinquance juvénile reconnues officiellement à Ottawa nous renseigneront sur la répartition géographique des délits et des crimes et de la répartition des délinquants. Ces renseignements préciseront quels secteurs de la ville nécessitent les programmes de prévention de la délinquance. Afin de recueillir ces données, dans un premier temps nous examinerons les lieux géographiques de la criminalité à Ottawa en notant les crimes commis par les jeunes, par exemple le vandalisme et le vol par effraction. L'analyse écolo-
gique du crime peut être très révélatrice. Dans un deuxième temps, les lieux de résidences d'un échantillon des délinquants officiels seront relevés afin de voir la répartition géographique de cette population. Ces deux questions feront le sujet du chapitre V.

Une fois que la répartition de la délinquance sera établie, nous examinerons la répartition des programmes de prévention de la délinquance. Cette dimension concerne le choix du site ou de l'aire sociale où s'applique le programme. Nous pourrions nous demander si les programmes sont réellement concentrés dans les quartiers dits défavorisés d'Ottawa où nous décelons souvent des conditions criminogènes.

Pour analyser cette dimension, nous ferons une analyse socio-économique des quartiers d'Ottawa. Cette démarche constituera la première des cinq analyses du chapitre VI.

B. Analyse des populations cibles

Chaque programme prend pour cible une classe d'individus avec leurs caractéristiques spécifiques: âge, sexe et statut par définitions légales (population générale, contrevenante ou des contrevenants potentiels). Plusieurs travaux en criminologie ont constaté qu'une grande part du volume de la criminalité ou de la délinquance officielle est attribuée à des adolescents mâles. Pouvons-nous en déduire que les programmes de prévention de la délinquance seront destinés à une population d'adolescents mâles, c'est-à-dire à une classe d'âge déterminée et à un sexe en particulier? Le nombre de jeunes qui participent au programme fera aussi partie de cette analyse.

C. Analyse des problèmes cibles

Lorsque nous parlons des objectifs visés par les programmes, nous savons que l'objectif prépondérant est la réduction de la délinquance, d'où le nom de programme de prévention de la délinquance. Ici, ce qui nous intéresse concerne les facteurs ou les problèmes que le programme associe

comme causes à la délinquance. En d'autres termes, nous étudierons la(les) théorie(s) explicative(s) de la délinquance juvénile sous-jacente aux programmes de prévention: est-ce que le programme reconnaît la personnalité criminelle ou s'attaque-t-il plutôt au milieu social? Il ne suffit pas seulement en effet de savoir quels sont les facteurs que nous rendons responsables de la délinquance car la délinquance est une variable souvent peu définie. Il importe de savoir si le programme tient compte des facteurs dont la généralité est telle que la prévention de la délinquance se présente comme une partie des modifications que vise le programme.

D. Analyse des agents de prévention

Tous les programmes sont dotés d'une organisation plus ou moins sophistiquée. Un programme peut être inefficace en raison de certaines caractéristiques de sa gestion interne. Le premier aspect à étudier est de connaître la durée du programme, c'est-à-dire depuis quand opère-t-il? Le second aspect comprend le système administratif et financier: qui chapeaute le programme (services gouvernementaux provinciaux ou fédéral ou un/des groupe/s indépendant/s de citoyens intéressés). Egalement, quel organisme subventionne la grande partie du programme et quelle est la durée de la subvention. Troisièmement, nous examinerons le degré d'intégration

du programme dans le réseau de relations ou dans le circuit des services (services scolaires, sociaux, médicaux, policiers, correctionnels, etc.). Quatrièmement, la structure professionnelle du personnel qui anime le programme sera examinée: personnel spécialisé ou non spécialisé, rémunéré ou bénévole. Les attentes que nous sommes en droit d'avoir quant à l'efficacité de ces programmes dépendent en partie non seulement de l'ampleur du personnel mais également de sa structure occupationnelle.

E. Analyse des méthodes de prévention

Les activités préventives en général prétendent être basées sur des acquis de type scientifique. Les activités des programmes justifient les objectifs poursuivis et les moyens employés au nom de la criminologie ou d'autres disciplines des sciences humaines (psychologie, sociologie, etc.). Cette prétention scientifique rend légitime la forme spécialisée, organisée, en un mot professionnelle que prend l'intervention sociale menée.

Afin de percevoir ce sens, nous allons examiner de manière relativement détaillée les méthodes préventives utilisées par les programmes. Nous examinerons (1) les moyens de recrutement de la clientèle utilisés par les programmes, (2) l'action préventive et le niveau de succès visé par cette

action et (3) les techniques de prévention employées par les agents de prévention de la délinquance.

Ces quatre dernières analyses que nous venons de mentionner font le sujet du chapitre VI. Les chapitres VII et VIII donnent l'analyse synthèse de la situation à Ottawa-Vanier et les recommandations pour parvenir à une prévention plus efficace de la délinquance juvénile. Nous examinerons (1) les besoins des délinquants juvéniles d'Ottawa, (2) les techniques de prévention utilisées, (3) les techniques de prévention à développer et (4) la localisation des futurs programmes de prévention de la délinquance. Des recommandations suivront pour établir les étapes à accomplir afin d'organiser une réforme planifiée de la prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier.

L'enquête

A. Données statistiques

Pour recueillir l'information nécessaire pour l'étude de la criminalité et de la délinquance juvénile à Ottawa, ainsi que pour l'étude écologique des zones dans lesquelles sont situés les programmes de prévention de la délinquance, nous avons utilisé deux sources d'information. Dans un premier temps, nous avons communiqué avec la police d'Ottawa pour obtenir les données nécessaires pour établir

(1) une répartition par zone policière de la criminalité et de la délinquance dans la ville et (2) les lieux géographiques des résidences des délinquants connus de la police.

Dans un deuxième temps, nous avons puisé nos données socio-économiques du recensement canadien de 1971 et 1976 et d'une étude par Gabor et McFarlane (1982) qui concorde, par un système d'estimation aérien, les 66 zones du recensement aux 18 zones policières.

B. Sélection des programmes analysés

Premièrement, puisque l'analyse se fait au niveau des programmes sociaux de prévention de la délinquance, nous avons établi une liste de programmes pour adolescents qui répondaient à notre définition de départ (page 27). La liste fut rédigée d'après les données du Bureau des services à la jeunesse, des Centres communautaires et de la section de Liaison à la jeunesse de la police d'Ottawa. Nous avons également examiné le livre Recueil des programmes communautaires de la ville d'Ottawa.

Deuxièmement nous avons recherché les programmes qui sont offerts à longueur d'année et non seulement pendant l'été (par exemple les camps d'été furent éliminés) et des programmes qui reconnaissent eux-mêmes leur aspect préventif. Nous avons aussi recherché des programmes offerts surtout aux

adolescents, mais certains programmes inventoriés offrent leurs services à une population beaucoup plus large.

Troisièmement, en examinant notre liste de programmes, nous nous sommes aperçue que plusieurs d'entre eux offraient des services très semblables. Ainsi dans notre échantillonnage, nous n'avons choisi qu'un nombre limité de programmes récréatifs qui se considéraient préventifs et qui offraient leurs services durant toute l'année. Pour les programmes de consultation individuelle et familiale, nous n'avons retenu que les plus traditionnels et les plus accessibles à la population en général.

Considérant ces trois points et le temps mis à notre disposition pour exécuter les entrevues, nous avons retenu un total de trente programmes de prévention de la délinquance juvénile dont une brève description de chacun se trouve à l'annexe A.

C. Le guide d'entrevue

Chaque programme de notre liste fut visité par un enquêteur qui a complété le guide d'entrevue (voir Annexe B). Nous avons eu une entrevue semi-structurée avec les directeurs des programmes au sujet des points essentiels et de la pratique qui constituent le véritable programme. Nous avons utilisé des entrevues semi-structurées car elles permettent

de retirer en même temps des renseignements officiels et des renseignements personnels sur l'application de ces programmes. Les quatre derniers éléments d'analyse énumérés précédemment (populations cibles, problèmes cibles, agents de prévention et méthodes de prévention) font partie du guide d'entrevue. Des entrevues d'environ une heure ont été faites en août et septembre 1982, permettant ainsi d'analyser les programmes d'été et les programmes scolaires.

CHAPITRE V

LA CRIMINALITE ET LA DELINQUANCE

JUVENILE A OTTAWA

V

La criminalité et la délinquance
juvénile à Ottawa

Avant d'examiner les programmes de prévention de la délinquance à Ottawa, il est avantageux de connaître la criminalité et la délinquance de la ville. Ces renseignements indiqueront le besoin de programmes de prévention.

Les données statistiques sur la criminalité furent obtenues de la police d'Ottawa. Ces statistiques officielles ne démontrent pas réellement la criminalité, elles la sous-estiment. Malheureusement, elles sont les seules à notre disposition. Comme le disent Hood et Sparks

Tous les criminologistes savent qu'il est difficile d'évaluer l'incidence réelle du crime à partir des statistiques de délits "connus par la police"; ils savent que le lot des criminels "connus" risque de n'être qu'un échantillon déformé de la masse délinquante.

(Hood & Sparks 1970: 12)

De son côté LeBlanc conclut dans son étude d'auto-confessions qu'"à Montréal, 90% des adolescents rapportent avoir commis un acte pouvant les conduire devant le tribunal pour mineurs" (LeBlanc et al. 1978: 8). Vaz va jusqu'à dire qu'une "étude intensive par Murphy faite auprès des garçons révèle que seulement 95 des 6,416 délits commis par les garçons sont parvenus à une action officielle" (Vaz 1966: 20, traduction). La

publication Quelques tendances de la justice pénale canadienne démontre que 3/5 des cas d'introduction par effraction sont signalés à la police; 1/10 des cas aboutissent à des mises en accusation; et 1/7 des cas aboutissent à des condamnations (Solliciteur général 1980: 10). Ces chiffres ne nous donnent qu'une idée de l'ampleur de la criminalité.

Il faut prendre en considération que les statistiques de la police n'indiquent pas les conséquences de l'acte criminel sur ses victimes: les pertes financières, les blessures et surtout le choc émotionnel. Ces effets sont les raisons réelles sous-jacentes à la planification de programmes efficaces de la prévention de la criminalité.

Nombreuses sont les victimes qui ne rapportent pas les crimes à la police et peu nombreux sont les dossiers classés par une mise en accusation. Plusieurs raisons sociales, communautaires et/ou individuelles entrent en ligne de compte lorsque nous parlons de crimes connus de la police: le manque de patrouilles ou son inefficacité, les exigences d'une police d'assurance, ou encore la dévalorisation d'une propriété. Prenant ces points en considération et à cause du manque d'indicateurs plus exacts tels que ceux qui sont fournis par une étude d'auto-confession ou de victimisation, nous devons tout de même utiliser les statistiques de la police tout en reconnaissant leur limite.

Criminalité à Ottawa

La ville d'Ottawa compte une population de 296 906 habitants (1976) qui se divise en dix-huit zones policières (carte I)¹. Aux fins d'analyse, toutes nos statistiques furent converties aux zones policières². En 1981, 62 918 infractions contre le Code criminel furent enregistrées par la police d'Ottawa, soit un taux de 21 191 par 100 000 habitants. De ces infractions, 4 373 furent des crimes contre la personne (1 473 par 100 000 habitants) et 52 116 furent des crimes contre la propriété (17 553 par 100 000 habitants). Les autres infractions, soit 6 429 relèvent d'autres infractions au Code criminel telles que la prostitution, les jeux et paris, les armes offensives, les méfaits, etc. De ces 6 429, 3 772 sont classées sous le vandalisme, crime souvent relié aux jeunes. Les cartes II et IV représentent respectivement le taux, par zones policières, des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété.

1. Dans notre analyse, les données statistiques de la police sont de l'année 1981 (Ottawa Police 1981). Les indicateurs sociaux de la ville viennent du recensement de 1971 et 1976 (Statistique Canada 1974 et 1978).

2. Pour passer des 66 zones du recensement à 18 zones policières tout en gardant un maximum de précision, nous avons utilisé la recherche de Gabor et McFarlane (1982).

Quoique les taux de criminalité à Ottawa soient similaires à d'autres centres urbains, il existe certaines différences pour les crimes spécifiques: les taux d'introduction par effraction et de vol à main armée sont deux fois les taux de Toronto et de London, Ontario; le taux de voie de fait (non sexuel) est 50% de moins que celui de London et 30% de moins que celui de Toronto (Ontario 1980). En comparaison avec les taux de criminalité pour l'ensemble du Canada pour 1981, le taux de crime de violence à Ottawa est 31% plus élevé que pour le Canada et le taux de crime contre la propriété à Ottawa est 43% plus élevé que le taux canadien (Statistique Canada 1982; Ottawa Police 1981). Le tableau 1 donne en détails une comparaison entre Ottawa et le Canada pour certains taux spécifiques.

A Ottawa, les crimes contre la personne comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, le viol, l'attentat à la pudeur, les voies de faits et le vol qualifié (catégories utilisées par Statistique Canada). La carte II indique que les crimes contre la personne se concentrent surtout au centre ville d'Ottawa (zones policières 101, 105, 103, 200 et 102). Ces zones se caractérisent par une population dont environ 20% sont d'ordre ethnique autre que le Canadien français ou le Canadien anglais, pourcentage assez élevé comparativement au reste d'Ottawa qui varie aux alentours des 10%.

Tableau 1

Comparaison des taux par 100 000 habitants
des infractions contre le Code Criminel:
Ottawa et Canada: 1981

	<u>Ottawa</u>	<u>Canada</u>
Total Code Criminel	14 339	8 960
Crime de violence (total)	879	670
Homicide	1	3
Tentative de meurtre	2	8
Infraction d'ordre sexuel	80	55
Voies de fait (autre que sexuel)	544	500
Vol qualifié	253	2109
Crime contre la propriété (total)	11 847	8 286
Introduction par effraction	2 568	1 518
Vol	5 324	3 422
Vol de véhicule à moteur	745	398
Fraude	634	464
Avoir en sa possession	134	106
Autres infractions criminelles	2 443	2 379
Lois fédérales	189	497
Drogues	173	310
Autres	16	187
Lois provinciales	1 173	1 989
Règlements municipaux	252	331

Ces zones sont également des secteurs commerciaux présentant un taux élevé de vol à main armée (voir carte III). La zone 109 est également un secteur avec un taux élevé de crimes contre la personne qui peut être dû à sa basse population et à son grand nombre de magasins-entrepôts³.

Les crimes contre la propriété comprennent l'introduction par effraction, le vol d'un véhicule à moteur et le vol de plus ou de moins de 200 \$. La carte IV montre que la plupart de ces infractions se retrouvent toujours au centre ville (zones 200, 101, 105, 103 et 102) et toujours dans la zone 109. Le grand nombre des infractions perpétrées dans le centre ville peut encore s'expliquer par la présence de nombreux commerces d'où une concentration de biens et de véhicules facilement accessibles. D'autre part la zone 109 se caractérise par son bas pourcentage d'appartement (moins de 2%) comparativement au reste d'Ottawa qui varie entre 14% (zone 200) et 71% (zone 105) et dont la moyenne se situe à 35,5%. En plus du peu d'appartement, la zone 109 a une basse population (5 987 habitants) comparativement au reste des zones dont la majorité se trouve entre 15 000 et 17 000 habitants.

3. Toutes statistiques sur les indicateurs sociaux se trouvent aux tableaux 3 et 4 à la fin du chapitre.

Ces caractéristiques sont des facteurs qui sont souvent associés à un haut taux d'introduction par effraction.

La carte V démontre les taux des introductions par effraction connues de la police. Les zones les plus touchées ne diffèrent pas beaucoup des zones possédant un haut taux de crimes contre la propriété. Le centre de la ville (zones 200, 103, 101, 105 et 102) est le plus touché ainsi que la zone 109, avec des taux allant de 3 866 à 7 590 par 100 000 habitants (4 006, 3 866, 7 590, 3 940, 3 946 et 5 094 respectivement). En d'autres termes, dans ces zones, 4 à 8 personnes sur 100 ont eu leur résidence ou leur commerce visité illégalement durant l'année 1981. Ayant une moyenne minimum de deux personnes par ménage, nous pouvons dire qu'un logis sur 13 ou un logis sur 7 a été visité illégalement. Ces chiffres sont une sous-estimation, ne comptant pas les crimes non rapportés. Les logis les plus affectés par des introductions par effraction sont habituellement les maisons, comparativement aux appartements (Waller 1978). Ainsi nous nous attendons à retrouver un bas pourcentage d'appartement et une basse densité par km². Malheureusement, c'est plutôt le contraire: les zones 105, 102, 101 et 103 ont un très haut pourcentage d'appartement (71, 68, 48 et 41% respectivement) et les plus hautes densités (6 068, 7 511, 6 906 et 6 279 hab./km² respectivement). Seule la zone 109 a peu

d'appartement (moins de 2%) et une faible densité (1 386 hab./km²). Pour les autres zones peut-être que le grand nombre d'introductions par effraction se trouvent dans des établissements commerciaux même si seulement 27,5% de ce type de crimes sont de ce genre pour l'ensemble de la ville.

La carte VI démontre le taux de vandalisme, infractions qui se concentrent encore dans la zone 109 et dans le centre ville (zones 101, 105, 200 et 103)... Dans le reste de la ville nous remarquons une répartition assez égale de vandalisme, il ne semble pas s'attaquer à un secteur en particulier. La zone 112 semble moins vulnérable, probablement parce qu'elle est située à une extrémité de la ville peu achalandée. D'autre part, la zone 104 a un taux de vandalisme assez bas même si elle est traversée par la rue Bank, où se trouvent le Centre Civique et le parc Landsdowne. Son bas taux de vandalisme peut s'expliquer par sa population assez élevée (25 663 habitants) et plutôt agée.

Il faut se rappeler les nombreux effets qu'entraîne l'acte criminel sur ses victimes. Nombreuses sont les études de victimisation qui ont démontré les effets primaires et secondaires que vivent les victimes: peur, sentiment d'impuissance, culpabilité ou crainte. Chaque taux mentionné ci-dessus peut être un taux de victimisation. Chaque victime et ses proches ressentent les effets du crime, effets qui durent parfois longtemps.

Délinquance juvénile à Ottawa

En 1976 la ville d'Ottawa comptait 71 350 jeunes de moins de 18 ans représentant 24% de sa population totale. En 1981, 3 641 jeunes furent en contact avec la section Liaison à la jeunesse de la police d'Ottawa; 1 542 de ces jeunes furent responsables de 1 694 infractions à la Loi des jeunes délinquants.

En 1970, il y eu 2 434 jeunes contrevenants dont 1 004 ont passé en cour pour jeunes délinquants et 1 430 ont reçu une action différée (un renvoi aux officiers de probation, aux écoles et/ou aux agences sociales). D'autre part, en 1980, 1 461 infractions furent commises par des jeunes dont 485 furent jugées par la cour pour jeunes délinquants et 976 ont reçu une action différée⁴. Ces chiffres indiquent une diminution considérable des jeunes délinquants, une diminution de l'utilisation de la cour (de 41% en 1970 à 33% en 1980) et par ce fait une augmentation de l'utilisation d'action différée. Mais en 1981, il y eut une augmentation du nombre d'infractions (1 694), une diminution de l'utilisation

4. Il est à noter qu'en 1970, les données sont sous la forme de "personne" et qu'en 1980 et 1981, elles sont sous la forme d'"infraction". Les différences sont statistiquement insignifiantes.

de la cour (23%) et une augmentation des actions différées,

Le tableau 2 démontre que les infractions commises par les jeunes et connues de la police varient considérablement. En 1981, les infractions contre la propriété sont les plus communes soit 56,6% des 1 694 infractions (958); 7,7% sont des infractions contre la personne, pourcentage plus élevé que celui pour le même crime incluant les adultes (6,9%). Cent quatre-vingt sept (187) délits, soit 11% du total consistent en infractions à des lois spécifiques telles que la Loi sur la circulation routière (74), la Loi sur le contrôle des boissons alcooliques (56), et la Loi sur le contrôle des stupéfiants (37). Parmi les autres infractions, 169 sont des dommages à la propriété de moins de 200 \$, 82, des violations à la propriété et 48, des crimes d'incendie.

De ces 1 694 infractions, 1 309 ont reçu une action différée par la police ou par un agence sociale et 385 furent jugées par la cour pour jeunes délinquants (22,7%). De ces derniers, un peu moins de la majorité (44,7%), ont reçu une probation (172 cas). Seulement 14 cas, soit 3,6% ont reçu une amende et 25 (6,5%) furent envoyés à une école de réforme. Les autres infractions se divisent ainsi: plaintes retirées (53 cas), condamnations (8), mises en instance de condamnation (63), ajournements sine die (41) et causes renvoyées (9).

Tableau 2

Infractions punissables commises par
de jeunes délinquants: 1981

	<u>Nombre de jeunes</u>
Attentat à la pudeur	9
Attentat public à la pudeur	2
Voie de fait - Lésions corporelles	20
Voie de fait	76
Menacer avec arme à feu	1
Vol qualifié (violence)	17
Vol à main armée	3
Tentative de vol qualifié	2
Cambriolage de magasin	65
Cambriolage de maison	109
Possession d'instruments de vol	1
Vol (plus de 200 \$)	31
Vol (moins de 200 \$)	123
Tentative de vol	25
Vol de bicyclette	41
Possession plus de 200 \$	19
Possession moins de 200 \$	34
Vol à l'étalage	421
Tentative d'introduction par effraction	19
Vol d'automobile	48
Usage de véhicule sans autorisation	3
Fraude	16
Tentative de la fraude	3
Possession d'armes à feu	11
Armes interdites	3
Armes dissimulées	2
Mettre le feu	48
Fausse alerte d'incendie	7
Obstruction de la justice	1
Appel obscène	2
Harasement	24
Menaces	14
Troubles de l'ordre public	23
Choses qui contribuent à l'enfance délinquante	11
Violation de propriété	82
Vandalisme	4
Domage à la propriété de plus de 200 \$	18
Domage à la propriété de moins de 200 \$	169
Infraction à la loi sur le contrôle des stupéfiants	37
Loi sur usage du tabac	1
Infraction à la loi sur le contrôle des boissons alcooliques	56
Arrêts municipaux	19
Loi sur la circulation routière	74
TOTAL:	1,694

Délinquants juvéniles à Ottawa

Une question qui se pose est de savoir où habitent nos délinquants dans la ville d'Ottawa? La réponse nous indiquerait si nos programmes de prévention sont bien répartis, ou s'il faut doter d'autres secteurs de programmes semblables. Pour nous permettre de connaître la répartition géographique de nos jeunes, nous avons pris un échantillon de 339 adresses des 1 694 infracteurs⁵. Quarante-quatre adresses (44) hors des limites de la ville furent éliminées: nos statistiques portent sur 295 adresses de la ville d'Ottawa. La carte VII démontre les taux des résidences des délinquants par zones policières.

La carte VII démontre que les taux varient considérablement allant de 15,6 (zone 104) à 217,5 (zone 205). L'extrême ouest de la ville (zones 205 et 206) et le sud (zones 111, 110 et 112) semblent les régions avec les plus hauts taux de délinquants, zones ayant un taux de criminalité peu élevé (voir les cartes II et IV). L'analyse des cartes indique que les délinquants se déplacent considérablement⁶.

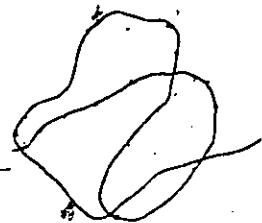
5. Chaque 5 adresses des jeunes connus de la police durant l'année 1981 furent prises pour l'échantillon.

6. Pour de plus amples renseignements sur le déplacement en général et à Ottawa lire Gabor (1978) et Gabor et McFarlane (1982).

centre de la ville semble plus protégé à cause de sa basse population.

Les zones ayant les plus hauts taux de délinquants résidents (205, 203, 111 et 112) se caractérisent par une moyenne de personnes par ménage un peu plus élevée (soit 3,3; 2,8; 3,4 et 2,9 respectivement) que la moyenne de la ville (2,7). • Trois de ces zones (203, 111 et 112) ont une densité de population (soit 1 880, 960 et 1 825 hab./km² respectivement) beaucoup plus basse que la moyenne de la ville (3 889 hab./km²). Egalement trois zones (205, 111 et 112) ont un pourcentage d'appartement (24, 16 et 23% respectivement) plus bas que la moyenne d'Ottawa (35,5%). D'autre part le revenu moyen par ménage pour trois de ces zones, soit zone 205 avec 13 672 \$, zone 203 avec 12 000 \$ et zone 112 avec 12 009 \$, est très près de la moyenne de la ville (12 456 \$). Mais la zone 111 semble faire exception avec son revenu moyen par ménage de 17 634 \$, revenu le plus élevé⁷. Ces données sur ces régions démontrent des secteurs de classes moyennes.

7. Revenu moyen de 1971. Aucune donnée plus récente n'existe. Les montants ont sûrement doublé mais aucun indice nous laisse croire que les différences entre les zones ont varié de manière à modifier les statistiques.



Causes possibles de la délinquance juvénile à Ottawa

Les renseignements ci-dessus disent peu sur les causes possibles de la délinquance juvénile à Ottawa. Contrairement aux recherches, surtout celles américaines qui décrivent le type délinquant comme un jeune garçon noir de la classe inférieure, le délinquant d'Ottawa vient d'un milieu moyen et même supérieur. Il vient d'une famille plus nombreuse que la majorité des familles de la ville et il habite plus souvent dans une maison que dans un appartement. Dans son district, le taux de chômage est un peu plus bas que la moyenne de la ville⁸. En résumé, le jeune délinquant d'Ottawa ne vient pas habituellement de nos régions défavorisées ou des zones avec un haut taux de criminalité.

A quel genre de délit s'adonne notre délinquant typique? Il se spécialise dans les délits contre la propriété, en particulier le vol à l'étalage et le dommage à la propriété, de moins de 200 \$. A quelle heure ces infractions se produisent-elles? Sur 1'542 infractions, dans 29,9% des cas, les jeunes avaient été inculpés entre 15 heures et 18 heures

8. Il faut noter que ces données viennent d'une étude sur les zones policières et non d'une étude sur les délinquants eux-mêmes.



c'est-à-dire à la sortie des classes et avant le souper. Puis 27,4% des infractions furent commises entre 18 heures et 22 heures; seulement 14,1% furent commises entre 22 et 8 heures. Le reste, soit 28,7%, se retrouvent durant les heures scolaires. Dans 77% des cas, lorsqu'un jeune est arrêté, il reçoit un avertissement ou une action différée.

Comment pouvons-nous expliquer la délinquance juvénile à Ottawa? N'étant pas pauvres, pourquoi ces jeunes volent-ils? Notre recherche n'a pas pour but particulier de répondre à ces questions, mais quelques hypothèses peuvent être émises. Notre premier chapitre donnait un inventaire des explications de la délinquance juvénile. Plusieurs de celles-ci, telles les théories de la personnalité criminelle ou celles qui ont trait aux systèmes légal, juridique et pénal, ne peuvent être discutées à cause du manque de données spécifiques. D'autre part, les théories sociologiques et psycho-sociales peuvent être discutées avec quelques données à l'appui. Nous n'essayons nullement de trouver le facteur responsable de la délinquance juvénile, car nous pensons comme Hood et Sparks lorsqu'ils disent:

La plupart des criminologues s'accordent aujourd'hui à penser qu'il ne sert à rien de chercher une théorie qui explique tous les crimes, toute la délinquance, tous les dérèglements.

(Hood & Sparks 1970: 8)

Il est tout de même intéressant de voir quelles théories explicatives de la délinquance juvénile peuvent s'adapter à la ville d'Ottawa.

L'école de Chicago, avec Thrasher, Shaw et McKay, parlait de zones concentriques se formant autour du centre ville démontrant le patron de la criminalité allant des plus haut taux dans le centre ville au plus bas taux dans les extrémités de la ville où nous retrouvons les zones résidentielles des classes moyennes et aisées. Ottawa démontre une concentration de criminalité au centre ville mais outre ce secteur, les zones concentriques sont difficiles à déterminer (cartes II et IV). De leur côté, Sellin et Cohen parlent de sous-culture délinquante des classes défavorisées. A Ottawa, nous avons une sous-culture, la culture française. Minoritaire dans chaque zone, elle se concentre tout de même dans la zone 108 (45%), zone moyenne comparativement à la ville, sauf en ce qui concerne le revenu moyen par ménage qui est plus bas (10 600 \$ comparativement à 12 456 \$). Tout de même cette zone ne pose aucun problème au niveau de sa criminalité ou du nombre de délinquants résidents; c'est une zone très près de la moyenne. Certaines autres zones (spécialement les zones 200, 103 et 101) ont un taux élevé de criminalité et une concentration un peu élevée de différents groupes ethniques (environ 20%). Même si leur revenu moyen par ménage est

sous la moyenne de la ville, ces zones sont loin d'être considérées comme des sous-cultures. Certains auteurs pourraient dire que ces groupes ethniques n'ont pas les moyens légitimes pour atteindre les buts de la société (théorie de Merton). C'est possible, spécialement avec l'économie d'aujourd'hui, mais aucun décalage est significatif au point de démontrer que cette théorie est vérifiable.

Deux dernières hypothèses devraient être soumises: premièrement la théorie de Hirschi connue sous le nom de régulation sociale où l'importance est mise sur le lien entre le jeune et la société; et deuxièmement, les conclusions qui ressortent de la recherche de LeBlanc où la délinquance est perçue comme un épiphénomène de l'adolescence.

Comme il fut mentionné au premier chapitre, Hirschi conçoit que le manque d'attachement, d'engagement, d'implication et de croyances qu'un jeune éprouve envers divers agents sociaux (parents, amis(es), école ou marché du travail), peut encourager les comportements délinquants. En bref, la théorie dit que plus un jeune ressent une appartenance à une société, plus il est porté à suivre ses normes et ses lois. De son côté, LeBlanc perçoit la délinquance comme un stage où le jeune expérimente les limites des normes afin de saisir tous les éléments de sa société: cette expérimentation des limites varie selon le processus de socialisation et la maturité.

Ces deux hypothèses qui expliquent la délinquance juvénile (Hirschi et LeBlanc) semblent plus réalistes en tenant compte des indicateurs sociaux connus. Quoiqu'il soit impossible de vérifier l'application de ces hypothèses à Ottawa, elles semblent expliquer le fait que nos délinquants viennent des secteurs de classe moyenne et ne semblent pas appartenir à une sous-culture délinquante des classes défavorisées.

Egalement, même si nous n'avons pas regardé les théories reliées à l'environnement physique, telle l'accessibilité aux biens, l'occasion ou le grand nombre de maisons désertes le jour, ces théories restent très plausibles. Le haut pourcentage d'infractions contre la propriété faites à la sortie des classes et avant le souper, donne peut-être une piste. Seule une recherche spécifique dans ce domaine pourrait le démontrer.

Sommaire

Nous venons d'examiner la criminalité et la délinquance à Ottawa. L'image qui en ressort est un centre ville possédant un haut taux de criminalité à tous les niveaux. Le reste de la ville ne dessine aucun patron: le taux de chaque zone varie selon les différents crimes. Dans son ensemble, la ville a un haut taux de crimes contre la propriété.

L'étude sur les secteurs des résidences des délinquants connus démontre que ces jeunes viennent des secteurs de classes moyennes et aisées. Notre délinquant typique semble aimer voler, mais souvent pour le simple plaisir de le faire (haut taux de vol à l'étalage et dommage à la propriété de moins de 200 \$). Il fait ordinairement ses coups à la sortie des classes ou tôt dans la soirée. Pourquoi les jeunes commettent-ils ces délits? D'après nos renseignements, il semble qu'ils agissent ainsi soit à cause d'un manque de lien avec leur société, n'ayant alors aucun respect pour la propriété d'autrui (théorie d'Hirschi), et/ou soit qu'ils tentent de vérifier la limite des normes sociales, apprentissage que fait chaque jeune pendant l'adolescence (théorie de LeBanc).

Que faisons-nous pour enrayer cette délinquance? Notre prochaine étape est d'examiner les programmes de prévention de la délinquance actuels à Ottawa-Vanier. Où sont-ils situés, quelle population desservent-ils, quels services offrent-ils? Le prochain chapitre tente de répondre à ces questions et à plusieurs autres.

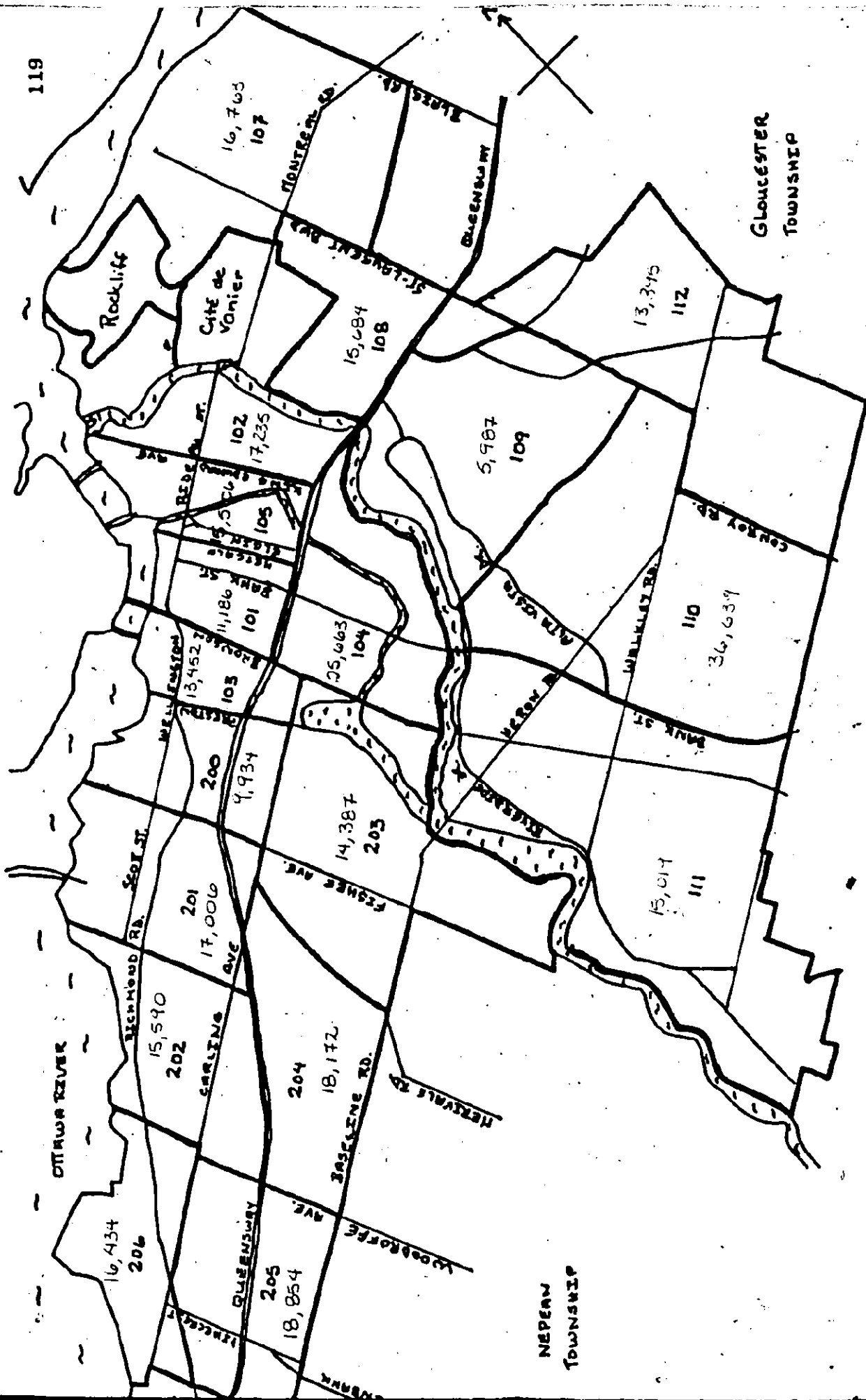
Tableau 3

Taux par 100 000 habitants de certaines
catégories de crimes et des délinquants
résidents: Ottawa: 1981

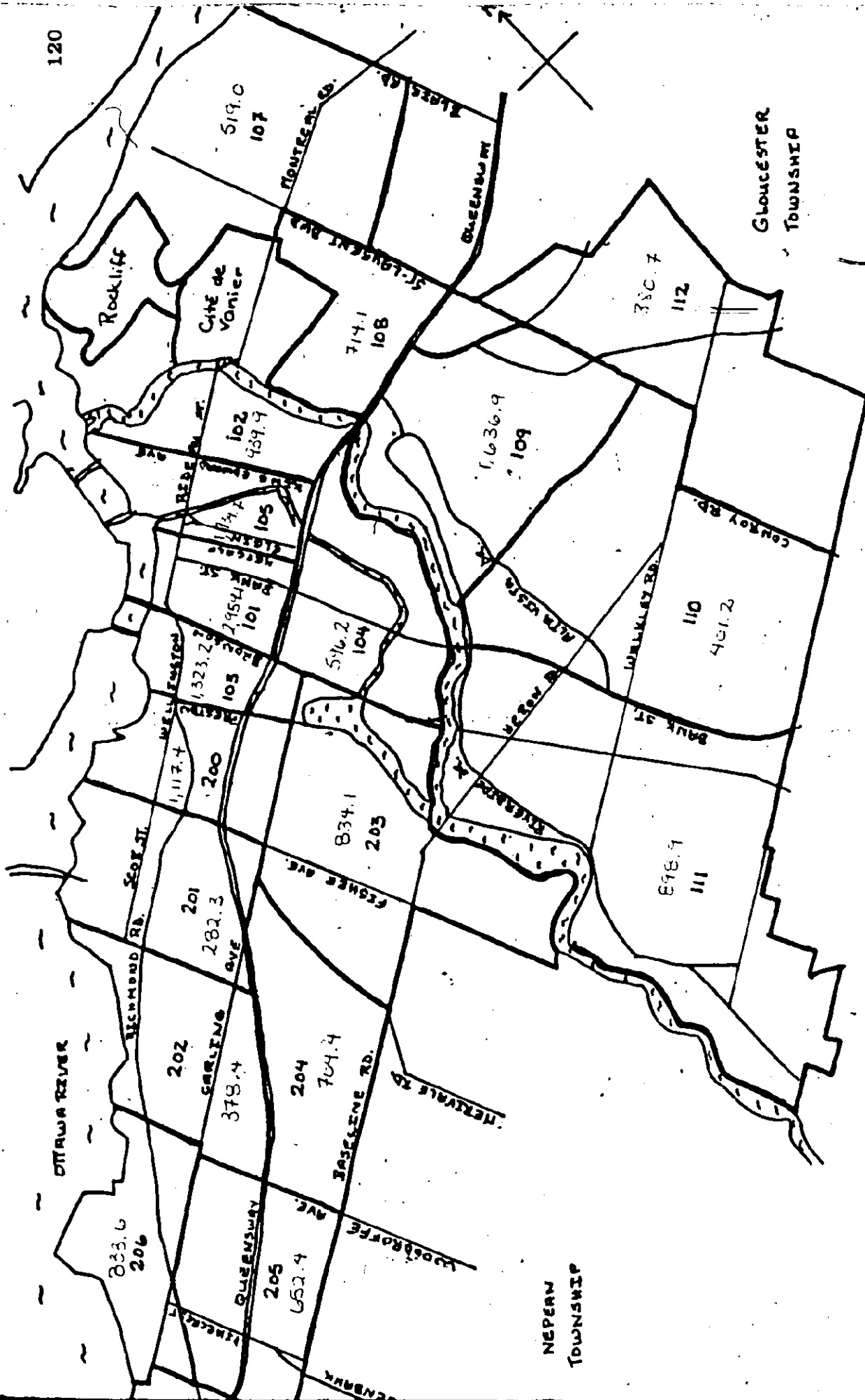
<u>Zones</u>	<u>Population</u>	<u>Taux</u> <u>délin.</u> <u>résid.</u>	<u>Taux</u> <u>crimes</u> <u>violence</u>	<u>Taux</u> <u>crimes</u> <u>propr.</u>	<u>Taux</u> <u>intro.</u> <u>effrac.</u>	<u>Taux</u> <u>vandal.</u>
101	11 186	53,6	1 985	27 722	7 590	3 254
102	17 235	121,8	627	10 003	3 946	1 746
103	13 452	111,5	944	11 292	3 866	1 888
104	25 663	15,6	394	7 544	1 851	896
105	15 506	58,0	1 322	17 361	3 940	2 412
107	16 763	53,7	382	5 852	1 599	1 116
108	15 684	114,8	561	8 843	1 798	1 313
109	5 987	83,5	1 203	18 640	5 094	4 226
110	36 639	120,1	232	4 209	1 272	871
111	15 019	153,1	619	5 027	2 470	1 638
112	13 395	141,8	336	6 383	1 799	754
200	9 934	80,5	755	12 442	4 006	2 154
201	17 006	47,0	159	5 551	1 858	870
202	15 590	38,5	250	6 376	1 770	1 065
203	14 387	180,7	591	7 778	2 356	1 112
204	18 172	71,5	567	6 532	1 794	1 673
205	18 854	217,5	520	6 052	2 408	1 204
206	16 434	121,7	615	8 957	2 416	1 777
Ville	296 906	99,2	670	9 809	2 551	1 665

Tableau 4
Indicateurs sociaux de la ville
d'Ottawa: 1976

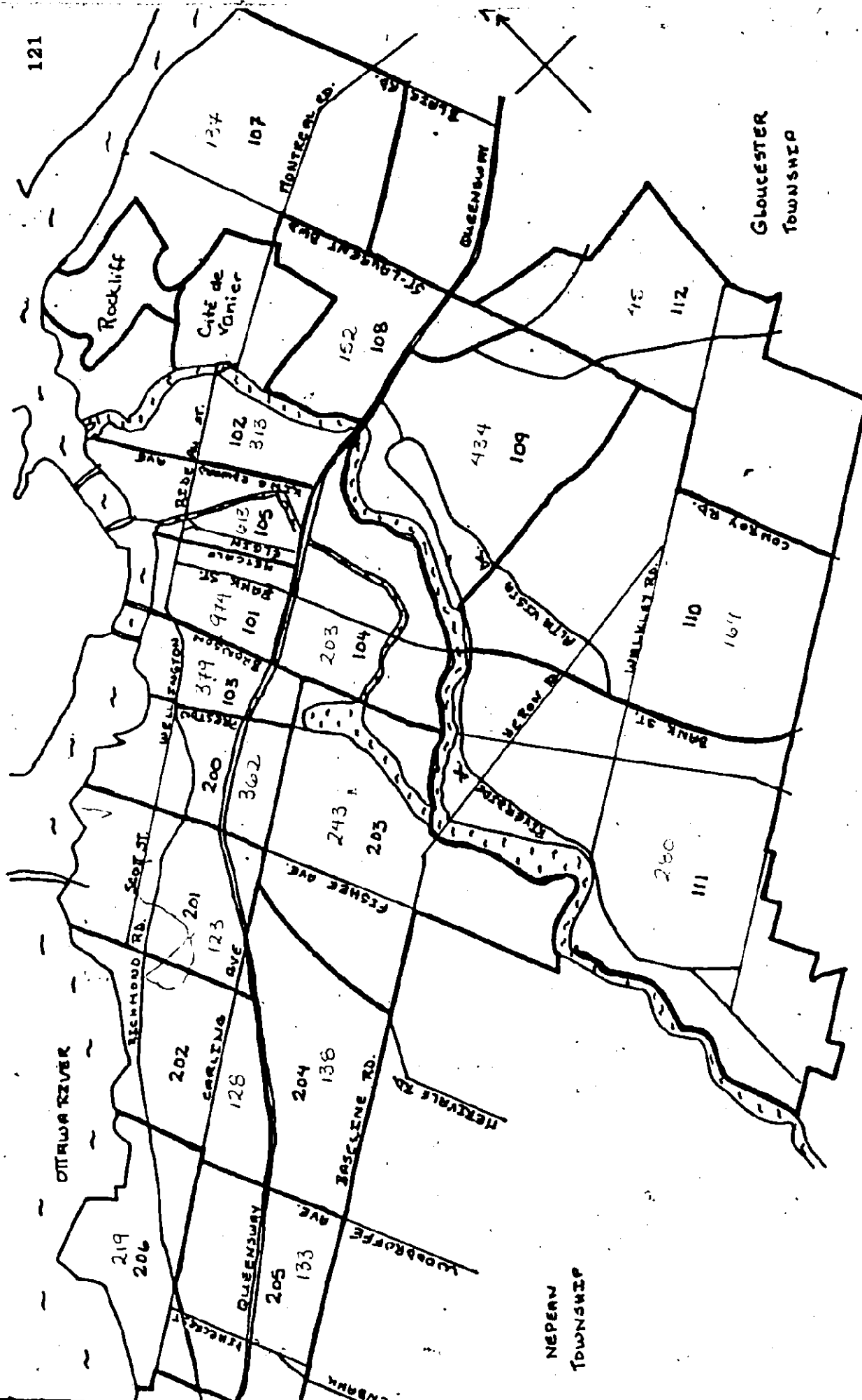
<u>Zones</u>	<u>Revenu moyen /ménage</u>	<u>Taux chômage</u>	<u>% anglo.</u>	<u>% franc.</u>	<u>% autres</u>	<u>Nombre moyen pers./m.</u>	<u>% app.</u>	<u>Densité par km</u>
101	\$ 8 191	9,1	65	15	20	2,0	48	6 906
102	\$ 10 236	7,0	43	40	17	2,3	68	7 511
103	\$ 8 036	6,9	63	17	20	2,3	41	6 279
104	\$ 13 255	7,0	75	10	15	2,7	33	4 443
105	\$ 8 712	7,6	50	38	12	2,0	71	6 068
107	\$ 12 145	10,8	66	26	8	3,1	35	1 806
108	\$ 10 600	8,3	47	45	8	3,1	28	3 556
109	\$ 12 665	11,7	68	24	8	2,6	1	1 386
110	\$ 15 326	6,8	75	13	12	3,1	30	3 199
111	\$ 17 634	5,5	79	10	11	3,4	16	960
112	\$ 12 009	8,4	70	22	8	2,9	23	1 825
200	\$ 11 570	6,6	63	21	16	2,7	14	5 232
201	\$ 12 426	5,5	78	11	11	2,6	22	3 269
202	\$ 15 015	6,1	84	7	8	2,6	35	3 282
203	\$ 12 000	5,5	75	10	15	2,8	40	1 880
204	\$ 13 813	5,8	80	9	11	2,9	44	3 772
205	\$ 13 672	6,8	83	9	8	3,3	24	3 539
206	\$ 10 518	6,3	76	12	12	2,4	66	5 096
Ville	\$ 12 456	7,3	69	19	12	2,7	36	3 889



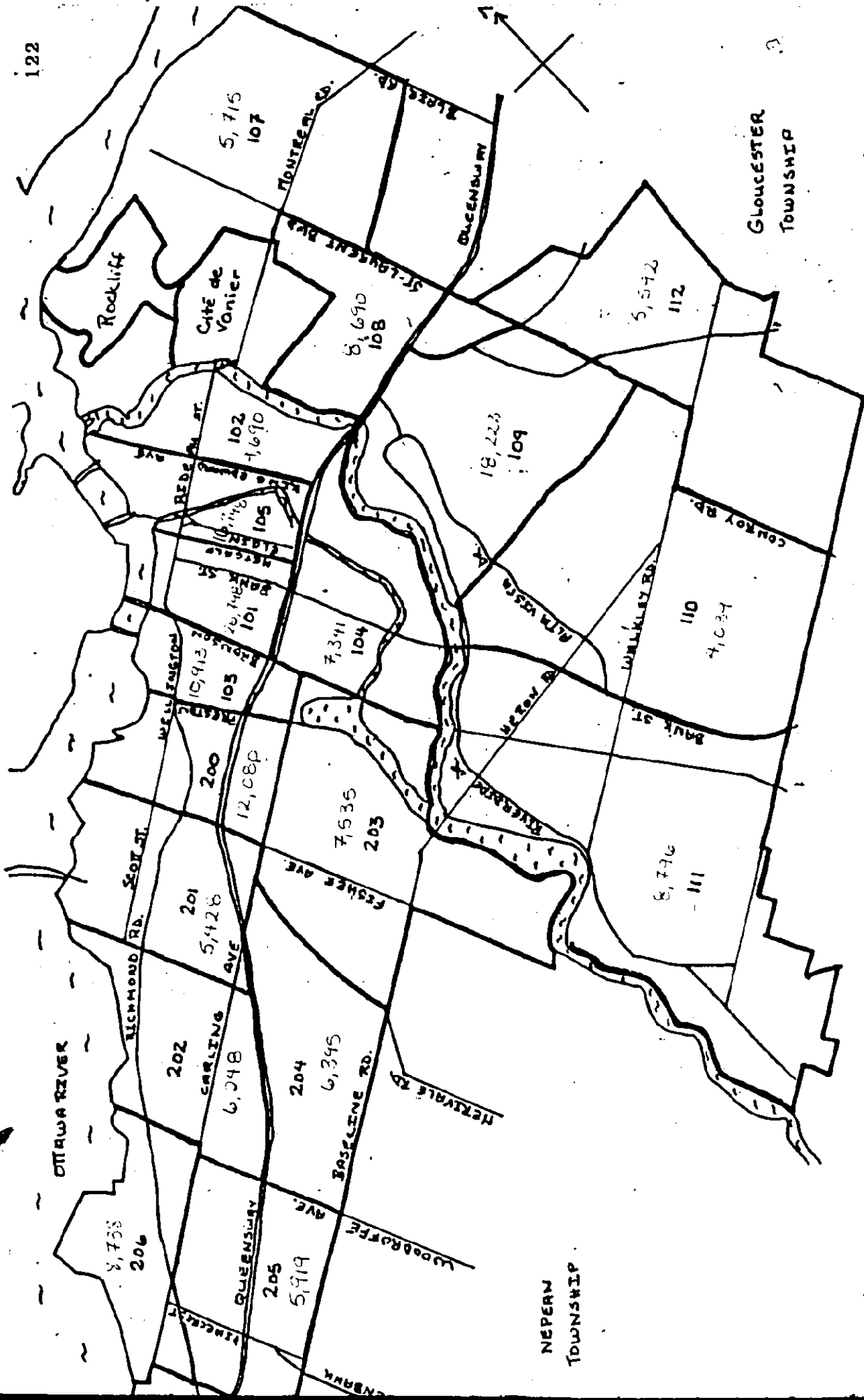
CARTE I: Population d'Ottawa par zones policières: 1976.



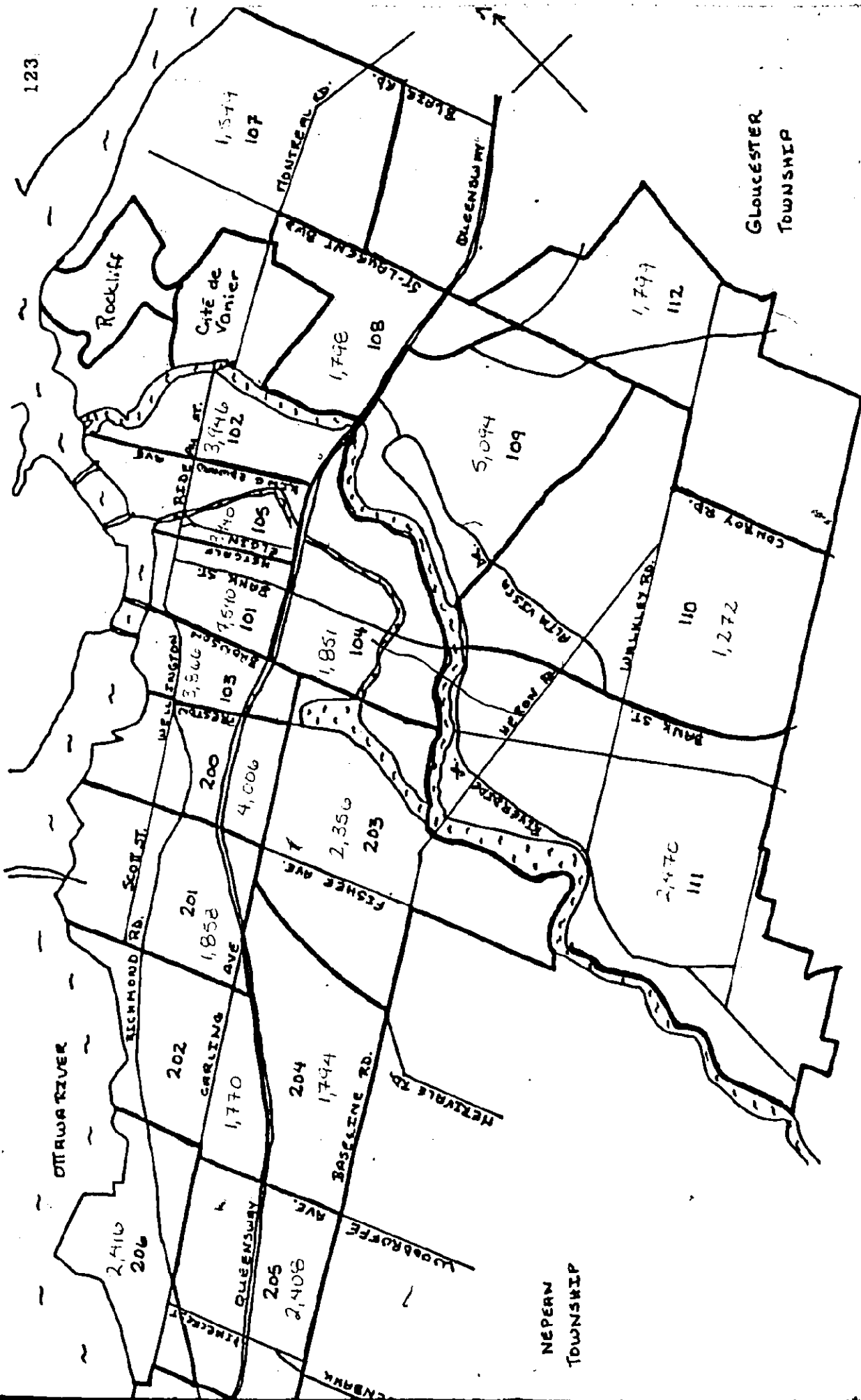
CARTE II: Infractions contre la personne, connues à la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.



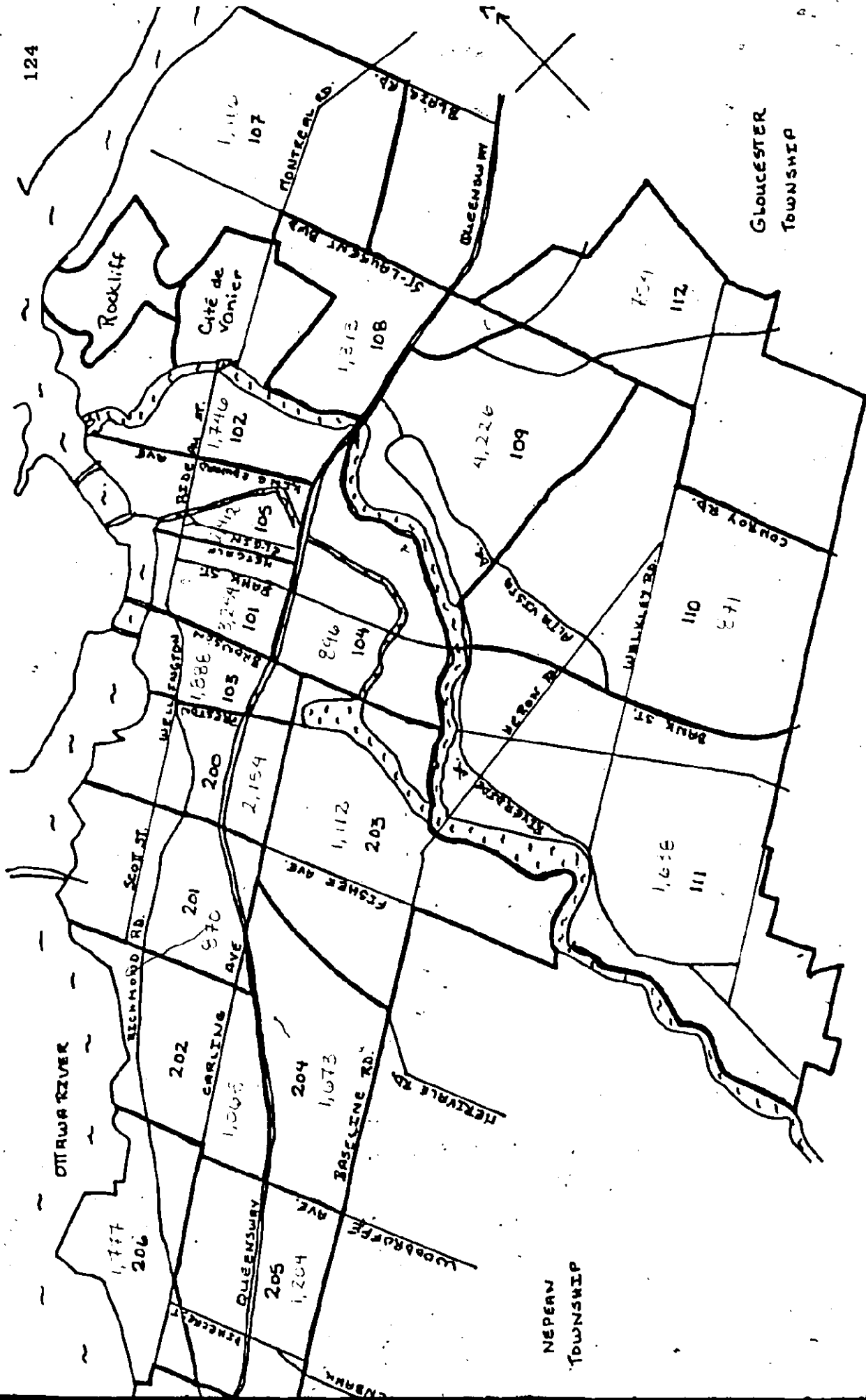
CARTE III: Vols qualifiés, connus à la police, par taux de
100 000 habitants: Ottawa: 1981.



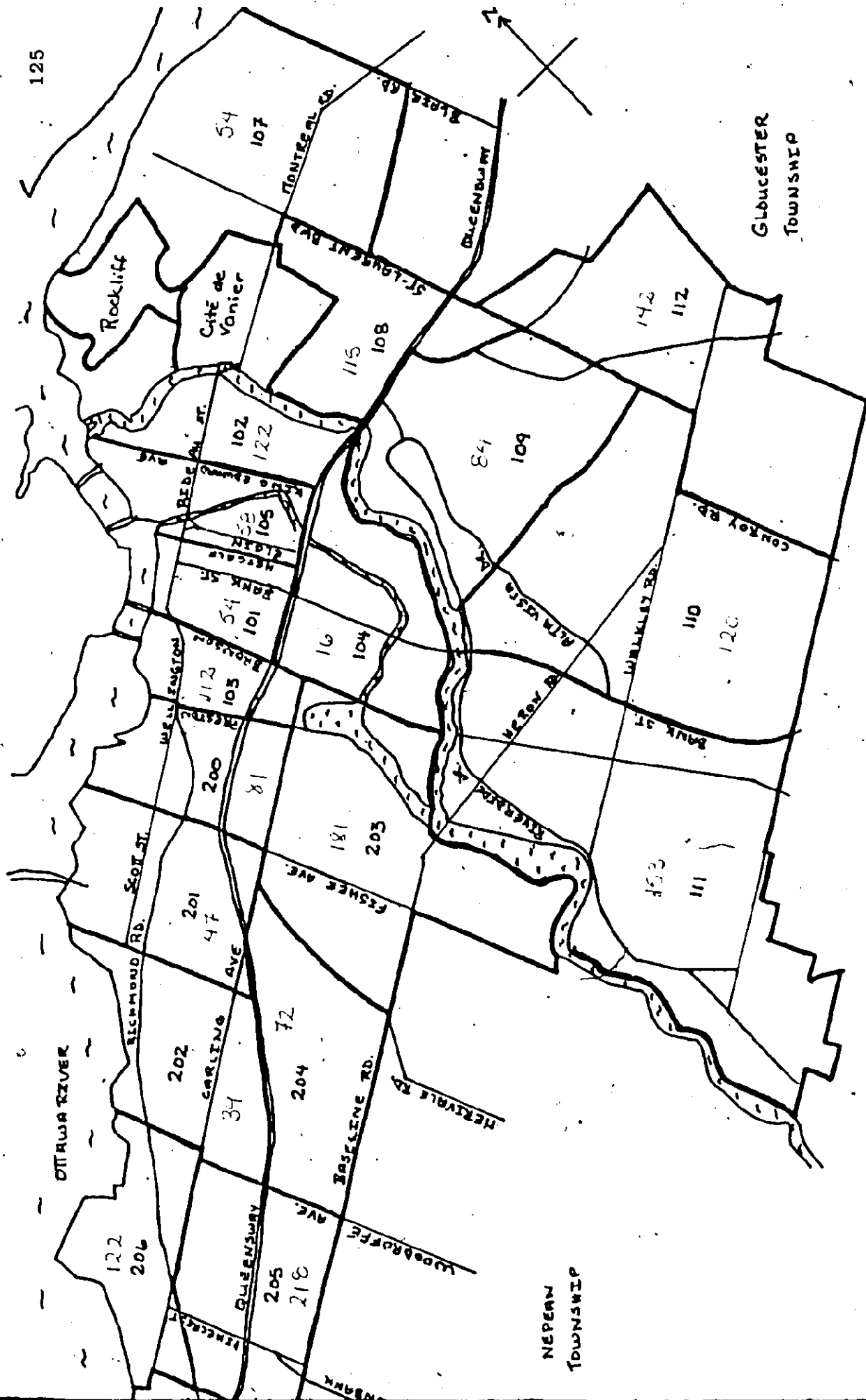
CARTE IV: Infractions contre la propriété, connues à la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.



CARTE V: Introductions par effraction , connues à la police, par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.



CARTE VI: Vandalisme, connu à la police, par taux de
100 000 habitants: Ottawa: 1981.



CARTE VII: Résidence des délinquants par taux de 100 000 habitants: Ottawa: 1981.

CHAPITRE VI
PROGRAMMES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
A OTTAWA-VANIER

VI

Programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier

Ce chapitre expose les résultats de l'enquête menée auprès des directeurs des programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Cinq caractéristiques que nous considérons stratégiques feront le sujet de l'analyse. Chacune des cinq sections de ce chapitre est consacrée à une de ces caractéristiques. La première propose une analyse écologique, relativement détaillée des programmes de prévention de la délinquance. Une seconde section détermine la nature des populations ou des classes d'individus prises comme cibles de ces programmes. La troisième section essaie de déterminer ce que sont, pour ces programmes, les problèmes-clés ou les facteurs explicatifs qu'ils associent à la délinquance. La quatrième section examine les agents de prévention. Finalement, la cinquième section se concentre sur les moyens préventifs utilisés et les services offerts par les programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier.

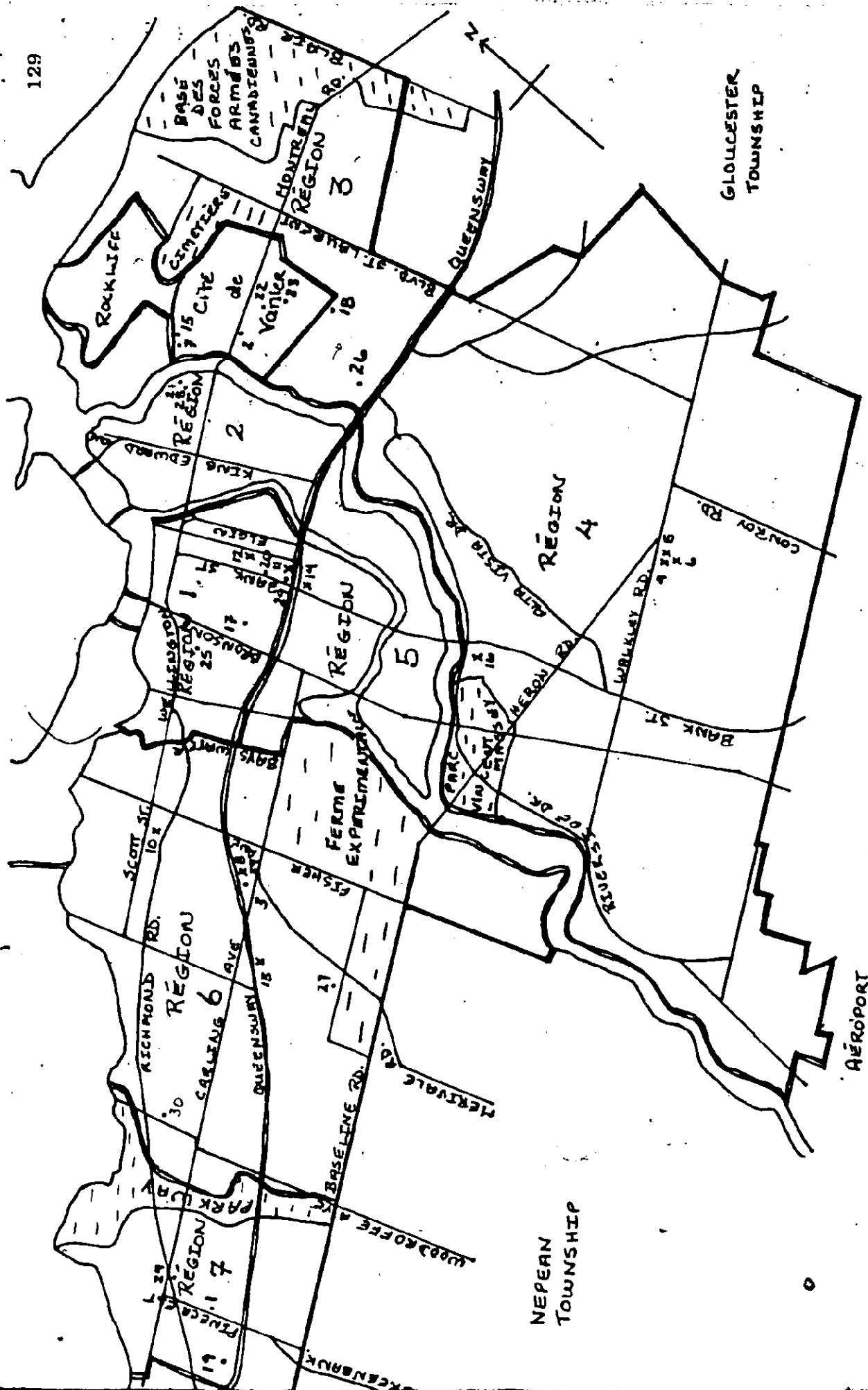
Avant de passer aux diverses analyses, nous aimerions rappeler les critères de sélection de nos trente programmes inventoriés. Premièrement, les programmes devaient être de type social et concorder avec notre définition

d'un programme de prévention citée au chapitre III: les programmes de prévention de la délinquance juvénile sont des activités planifiées qui orientent leurs efforts pour empêcher la délinquance, soit en motivant les jeunes à se joindre à des activités socialement acceptées, ou soit en modifiant les conditions sociales (ou la structure sociale) qui semblent engendrer les comportements délinquants. Deuxièmement, ces programmes devaient reconnaître leur aspect préventif. Troisièmement, ils devaient offrir leurs services à longueur d'année et à une population surtout d'adolescents. Analysons maintenant les caractéristiques de ces programmes.

Analyse écologique

La majorité des programmes inventoriés se concentrent dans la ville d'Ottawa (25 sur 30); onze d'entre eux desservent la population d'Ottawa-Carleton. Cinq programmes furent examinés dans la ville de Vanier. La carte VIII nous indique l'emplacement des programmes: les points rouges désignent des programmes spécifiques aux secteurs environnants alors que les "x" bleus désignent les programmes desservant la population d'Ottawa-Carleton.

Aucun programme ne refuse de jeunes hors de leur secteur, alors il est faux de dire qu'une zone a un nombre spécifique de programmes. Tout de même, nous savons que la



CARTE VIII: Localisation des programmes de prévention de la délinquance: Ottawa-Vanier: 1982.

Liste des programmes de prévention
de la délinquance juvénile

Approche individualiste

1. Alateen: Pinecrest
2. Alateen: Vanier
3. Alateen: Hôpital Royal d'Ottawa
- OC 4. Bureau des services à la jeunesse: Programme Après 15
- OC 5. Bureau des services à la jeunesse: Résidence
- OC 6. Bureau des services à la jeunesse: Travail sur terrain
7. Centre régional pour enfants: Vanier
- OC 8. Centre régional pour enfants: Hôpital Royal d'Ottawa
- OC 9. Centre Roberts/Smart
- OC 10. Family Service Center of Ottawa
- OC 11. Grandes soeurs
- OC 12. Grands frères
- OC 13. Prevention Intervention Program
- OC 14. Service familial catholique
15. Service intégré familial: Vanier
- OC 16. Société d'aide à l'enfance

Approche communautaire

17. Boys' and Girls' Club: Centre ville: rue Nepean
18. Boys' and Girls' Club: Est: rue McArthur
19. Boys' and Girls' Club: Ouest: rue Dumaaurier
20. Bureau des services à la jeunesse: Centre 313
21. Centre communautaire de la Basse Ville
22. Centre de l'Amitié: Vanier
23. Centre des services communautaires de Vanier
24. Grant Community Intervention Program
25. Loisirs Dalhousie
26. Overbrook Community Intervention Program
27. Participate and Learned Skills
28. Patro d'Ottawa
29. YM-YWCA Leadership Program: Centre ville
30. YM-YWCA: Ouest: rue Lockhart

N.B. OC signifie Ottawa-Carleton

majorité des jeunes marchent pour se rendre aux programmes: il est donc juste de réserver le programme pour les zones environnantes dans lesquelles il se situe. Pour rendre l'analyse plus juste, nous avons divisé la ville d'Ottawa en sept régions plus ou moins géographiques. Les lignes bleues sur la carte VIII nous démontrent ces régions.

Dans le chapitre précédent nous avons examiné certaines caractéristiques socio-économiques des zones policières afin de tenter d'expliquer la criminalité et la délinquance. Il est ici possible de faire de même pour les programmes. Chaque région, qui équivaut à un groupe de zones policières, s'identifie par certaines caractéristiques socio-économiques particulières. Comme nous le savons, un grand nombre d'agents de prévention associent la délinquance à des conditions de vie sociale et économique défavorables. Dans la mesure où les agents veulent prévenir la délinquance, il devient intéressant de voir dans quel secteur social ils oeuvrent. Cette étude nous aidera à mieux comprendre les populations qu'ils attirent et les services qu'ils offrent.

Dans le chapitre précédent nous nous sommes aperçue qu'un taux élevé de criminalité se trouvait dans les zones 101, 105, 103 et 102, également dans la zone 109. Nous avons également mentionné que ce sont surtout des zones commerciales. D'autre part, nous avons vu que les délinquants

résidaient surtout dans les zones 205, 206, 203, 111, 110 et 112 (l'extrême ouest et le sud de la ville). Ces zones se caractérisent par des familles à revenu moyen ou élevé, par des familles assez nombreuses et par une basse population.

La carte VIII nous démontre que les régions comprenant plusieurs programmes sont: l'ouest (région 6) avec quatre programmes sur quatorze¹, le centre ville (région 1) avec également quatre programmes et la région de Britannia (région 7) avec trois programmes. Quatre programmes se situent dans des régions avec un haut pourcentage de francophones, soit deux dans la Basse Ville (régions 2) et deux dans l'est de la ville (région 3). Le sud de la ville (région 4) et la région de Glebe (région 5) n'ont aucun programme spécifique de prévention de la délinquance c'est-à-dire des programmes qui ont comme objectif la prévention de la délinquance. Cette constatation surprend, car les zones 111 et 112 ont des taux de délinquants résidents considérablement élevés. D'autre part la zone 104 (Glebe) a le plus bas taux de délinquants résidents. Les indicateurs sociaux et les

1. Notons que nous parlons des quatorze programmes situés dans Ottawa et qui desservent des secteurs spécifiques.

Tableau 5: Indicateurs de la criminalité et de la délinquance
ainsi que certains indicateurs sociaux: Ottawa-Vanier: 1981.

	103	101	105	102	206	108	200	203	112	107	201
Revenu moyen par ménage	\$ 8,036	8,191	8,712	10,236	10,518	10,600	11,570	12,000	12,009	12,145	12,426
Nombre moyen pers./ménage	2.3	2.0	2.0	2.3	2.4	3.1	2.7	2.8	2.9	3.1	2.6
Population totale	13,452	11,186	15,506	17,235	16,434	15,684	9,934	14,387	13,395	16,763	17,006
Taux résid. délinquants	111.5	53.6	58.0	121.8	121.7	114.8	80.5	180.7	141.8	53.7	47.0
Taux crimes de violence	944	1,985	1,322	627	615	561	755	591	336	382	159
Taux crimes vs propriété	11,292	27,722	17,361	10,003	8,957	8,843	12,442	7,778	6,383	5,852	5,551
Taux vandalisme	1,888	3,254	2,412	1,746	1,777	1,313	2,154	1,112	754	1,116	870

er: 1981.

108	200	203	112	107	201	109	104	205	204	202	110	111	Vanier
10,600	11,570	12,000	12,009	12,145	12,426	12,665	13,255	13,672	13,813	15,015	15,326	17,634	9,259
3.1	2.7	2.8	2.9	3.1	2.6	2.6	2.7	3.3	2.9	2.6	3.1	3.4	2.7
15,684	9,934	14,387	13,395	16,763	17,006	5,987	25,663	18,854	18,172	15,590	36,639	15,019	19,812
114.8	80.5	180.7	141.8	53.7	47.0	83.5	15.6	217.5	71.5	38.5	120.1	153.1	
561	755	591	336	382	159	1,203	394	520	567	250	232	619	
8,843	12,442	7,778	6,383	5,852	5,551	18,640	7,544	6,052	6,532	6,376	4,209	5,027	
1,313	2,154	1,112	754	1,116	870	4,226	896	1,204	1,673	1,065	871	1,638	

2 of 2

indicateurs de la criminalité se trouvent au tableau 5. Regardons attentivement chaque région et leurs programmes².

Le centre ville (région 1) comprend quatre programmes, mais contient peu de délinquants résidents³. D'autre part cette région commerciale possède le plus haut taux de crimes contre la propriété et de crimes de violence. Son revenu annuel moyen est très bas. Une grande partie de sa population est formée de groupes ethniques autres que le groupe anglophone (varie autour de 15% francophone et 20% autres). Les deux programmes majeurs de cette région ("Boys' and Girls' Club" #17 et "YM-YWCA Leadership Program" #29) semblent, à première vue, diriger leurs activités sur les sports, mais ils offrent aussi des services de consultation, d'aide social et des activités culturelles. Un autre programme dessert seulement le secteur Dalhousie et offre à toute sa population des occasions de participer à une vie communautaire par l'entremise d'activités sportives et artistiques (Loisirs Dalhousie #25). Le dernier programme de

2. Une description de chaque programme se trouve à l'Annexe A.

3. Il faut noter qu'un des programmes de l'analyse (Centre 313) n'avait pas encore ouvert ses portes lors de l'enquête. L'ouverture officielle eut lieu le 26 octobre 1982.

cette région (Centre 313 #20) vient tout juste d'ouvrir ses portes; il offre un lieu de rencontre pour les jeunes et met à leur services un personnel pour les aider.

La deuxième région que nous examinons comprend la Basse Ville et la Côte de Sable (région 2) et contient deux programmes desservant la population de la Basse Ville (nord de la rue Rideau). Cette région se caractérise par ses hauts taux de délinquants résidents, de crimes de violence, de crimes contre la propriété et par son pourcentage élevé de francophones. Ses deux programmes favorisent la vie communautaire et cherchent à rétablir les liens sociaux d'autrefois (Centre communautaire de la Basse Ville #21 et Patro d'Ottawa #28).

La zone 108 qui fait partie de la région 3 (l'Est), comprend deux programmes bien structurés et établis qui desservent cette zone. C'est une zone très moyenne sous plusieurs aspects, sauf au niveau de sa population: 47% anglophone, 45% francophone. Sans apparaître sur nos statistiques officielles, la zone 108 (Overbrook) se caractérise par son nombre considérable de familles reliées à un réseau de crimes organisés (biens volés, drogue, vol qualifié et armes offensives) (Shoniker). Un de ses programmes ("Overbrook Community Intervention Program" #26) fut établi pour intervenir dans le processus 'normal' (pour cette région) menant à la délin-

quance. Ce programme démontre déjà des résultats positifs (évaluation faite par la Police d'Ottawa). L'autre programme, établi depuis longtemps ("Boys' and Girls' Club" #18), offre aux jeunes des occasions d'occuper leur temps en participant à des activités sportives et/ou artisanales.

L'ouest de la ville (région 6) possède trois programmes. Cette région est très diversifiée, elle connaît des zones à de très hauts taux de délinquants résidents (zone 203) et certaines à de très bas taux (zones 202 et 201). La population est à forte concentration anglophone, le revenu moyen annuel par ménage se situe près de la moyenne de la ville et dans certaines zones, un peu plus élevé. Le sud de cette région contient plusieurs loyers à prix modique de la Commission de logement d'Ottawa. Il faut mentionner qu'un de ces trois programmes est rattaché à l'Hôpital Royal d'Ottawa et qu'il vient tout juste d'ouvrir ses portes (septembre 1982); il est spécialisé. Il reçoit les jeunes alcooliques ou les jeunes qui ont des parents alcooliques (Alateen #3). Un autre programme de cette région ("Participate and Learned Skills"-PALS #27) fut établi afin d'offrir aux enfants désavantagés des occasions de participer pleinement aux activités de leur communauté. Le dernier programme de cette région (YM-YWCA #30) se caractérise par ses facilités sportives, et son personnel assure beaucoup d'autres services.

La région de Britannia (région 7) avec ses trois programmes, est la région où réside le plus haut taux de délinquants. La zone policière 205, principale zone de cette région, possède le cinquième plus haut revenu moyen par ménage, comprend une population à 83% anglophone et a la deuxième moyenne de personne par ménage. Cette zone est un district de la classe moyenne anglophone. Il faut également noter que cette zone contient un nombre considérable d'unités de logement à prix modique de la Commission de logement d'Ottawa. Deux de ses trois programmes commencés depuis 1980, répondent à un besoin demandé par la communauté; le "Grant Community Intervention Program" (#24) fut mis sur pied pour réduire le taux de vandalisme. Cette région a également un programme qui se spécialise pour les jeunes qui ont des problèmes d'alcoolisme (Alateen #1). Leur troisième programme ("Boys' and Girls' Club" #19) offre surtout une diversité d'activités sportives et artisanales.

De son côté, Vanier avec ses cinq programmes renferme une population à 64% francophone, 26% anglophone et 10% autres groupes ethniques. Son revenu moyen par ménage est assez bas (9 259 \$ par année). Comparativement à Ottawa, il se situe à un rang assez inférieur. Au niveau de sa criminalité, nous connaissons peu de statistiques: en 1981, 6 000 rapports furent rédigés par leur force policière, de janvier

1982 à septembre 1982, 760 charges contre adultes et 48 charges contre jeunes furent déposées. Si nous considérons que chaque rapport est un délit quelconque, Vanier aurait un taux de 30 285 crimes connus de la police par 100 000 habitants (Ottawa a un taux de 21 191 crimes par 100 000 habitants). Ces chiffres sont seulement des hypothèses, mais tout de même assez plausibles et démontrent le besoin de programmes de prévention. Deux de ses cinq programmes se considèrent directement destinés à combattre la délinquance (Service intégré familial #15 et Centre de l'Amitié #22). Un autre programme se spécialise pour les jeunes alcooliques (Alateen #2); un autre pour les enfants aux prises avec des problèmes émotionnels et de comportements (Centre régional pour enfants #7); le dernier offre des services de tous genres à toute la population y compris les jeunes (Centre des services communautaires de Vanier #23).

En plus de ces 19 programmes spécifiques, Ottawa-Vanier est desservie par onze autres programmes. Cinq de ces programmes sont des formes de parrainage où le jeune est jumelé à un travailleur social qui lui aide dans toutes ses difficultés (Bureau des services à la Jeunesse - Travail sur le terrain #6, Programme Après-15 #4, Association des Grandes soeurs #11, Association des Grands frères #12 et "Prevention Intervention Program" #13). Deux programmes

offrent de la consultation aux individus (jeunes et adultes) et aux familles (Service familial catholique #14 et "Family Service Center" #10); deux autres programmes offrent des lieux de résidence pour les jeunes qui ne peuvent vraiment pas demeurer dans leur foyer à cause de problèmes émotionnels, familiaux ou personnels (Bureau des services à la jeunesse - Programme des résidences #5 et Centre Roberts/Smart #9); un autre programme offre des traitements thérapeutiques aux jeunes aux prises avec des problèmes émotionnels ou de comportements (Centre régional pour enfants #8). Le dernier programme n'offre des services que pour les jeunes de moins de 16 ans: c'est la Société d'aide à l'enfance (#16) qui est chargée de protéger les jeunes contre les abus de toutes sortes et de les aider à vivre une vie dite normale.

A. Besoin communautaire

Nous venons de présenter d'une manière très brève les trente programmes inventoriés. Nous avons également examiné certains indicateurs sociaux de chaque région. Par notre questionnaire, nous avons voulu connaître le pourquoi de l'existence de chaque programme. Nous nous sommes rendu compte que chaque programme fut établi à la suite de la découverte d'un problème bien précis et d'un besoin commun, par exemple: le Bureau des services à la jeunesse vient d'ouvrir

le Centre 313, car cette région a constaté le manque de programme semi-structuré pour les jeunes de plus de seize ans; ou encore le "Grant Community Intervention Program" fut mis sur pied pour réduire le vandalisme qui était très élevé dans cette région. Il est malheureux de voir que le sud de la ville (région 4) ne s'est pas encore aperçu de leur grand besoin de programmes sociaux de prévention de la délinquance.

Un autre indicateur social qui pourrait nous donner plus de renseignements sur le besoin de programme de prévention de la délinquance par région est le nombre de délinquants résidents par région comparativement au nombre de jeunes dans les programmes actuels. Le tableau 6, qui nous donne ces renseignements montre qu'aucune collération n'existe entre ces deux indicateurs⁴. Seule la région 5 semble parvenir à un accord: peu de délinquants résidents; aucun programme. Par ailleurs la région 4 démontre encore son besoin d'établir des programmes de prévention de la délinquance. La région 7 semble atteindre peu à peu un équilibre, leurs derniers programmes datant de septembre 1980 et 1982.

4. Le nombre de jeunes participant aux programmes manque pour quatre programmes où nous avons mis entre parenthèses un nombre approximatif basé sur certaines données.

Tableau 6: Répartition par région des programmes de prévention de la délinquance en fonction de leur nombre (et pourcentage) de participants et de délinquants résidents.

Régions	Nombre de programmes	Nombre de participants	% jeunes participants	% des dél. (échant.)
1	3(Centre 313)	1210	29,8	8,8
2	1(CCBV-200)	450	11,1	9,2
3	2	1035	25,5	9,2
4	0	0	0,0	30,8
5	0	0	0,0	1,4
6	3	487	12,0	21,4
7	3	880	21,7	19,3
Vanier	5	417		
Ott-C.	9(PIP-200) (FSC-300)	8057		

Sommaire

L'information tirée de notre analyse écologique ne nous révèle pas que les programmes de prévention se concentrent dans des quartiers désignés par les indicateurs sociaux ou par le nombre de délinquants résidents comme des quartiers dits 'criminogènes'. Plusieurs programmes se trouvent dans le centre ville où existe un taux assez élevé de criminalité de tous genres. L'ouest de la ville semble chercher à résoudre ses problèmes car, depuis les dernières années plusieurs nouveaux programmes furent appliqués. Nous avons également désigné le sud de la ville comme une région qui nécessite des programmes sociaux de prévention de la délinquance, car elle comprend un haut taux de délinquants résidents et ne

possède actuellement aucun programme spécifique pour ses délinquants.

Ces conclusions ne veulent point dire que nos programmes actuels sont mal situés, mais plutôt nous indiquent l'emplacement de nos futurs programmes de prévention de la délinquance. Les prochaines sections de ce chapitre nous donneront les renseignements nécessaires pour indiquer quel type de programme de prévention devons-nous intégrer aux régions aux prises avec un problème de délinquance juvénile.

Analyse des populations cibles

Dans cette section nous examinerons quatre caractéristiques des programmes de prévention de la délinquance reliées aux populations qu'ils desservent. L'âge, le sexe, le statut légal et le nombre de jeunes constitueront les éléments de notre prochaine analyse.

A. L'âge

Il existe deux façons différentes d'examiner l'âge des populations des programmes: l'écart d'âge à lequel le programme est offert et l'âge moyen de la population actuelle. Ces deux possibilités nous donnent une information différente.

Premièrement, lorsque nous examinons l'écart d'âge auquel les programmes ouvrent leurs portes, nous constatons que dix programmes sur trente offrent des services à une population de tous les âges, du jeune enfant à l'adulte; dix autres programmes réduisent leur écart d'âge à partir de jeunes écoliers jusqu'à de jeunes adultes; huit programmes réservent leurs services aux adolescents et deux programmes se spécialisent pour les jeunes adultes.

Deuxièmement, si nous regardons les moyennes d'âge des populations actuelles, nous avons huit programmes avec une moyenne d'âge entre 6 et 12 ans; 17 programmes ont une moyenne d'âge entre 13 et 16 ans; deux programmes ont une moyenne d'âge entre 17 et 21 ans et trois programmes ont une population à majorité adulte.

Nous constatons alors que même si la grande majorité des programmes (20 sur 30) ne s'adressent pas à des adolescents, la majorité des programmes (17 sur 30) ont une moyenne d'âge entre 13 et 16 ans. Nous demandons donc si cette situation résulte du fait que les programmes sont plus attirants pour ce groupe d'âge ou si ce groupe d'âge est plus facilement entraîné à participer aux activités. Neuf programmes sur les 17 offrent des activités sportives et/ou culturelles; les huit autres offrent surtout de la consultation ou une forme quelconque d'aide thérapeutique.

B. Le sexe

Une deuxième caractéristique à examiner est le sexe pour lequel se spécialisent les programmes. Deux programmes s'adressent exclusivement l'un pour les garçons, l'autre pour les filles (Association des Grands frères et Association des Grandes soeurs). Le reste des programmes offrent leurs services aux deux sexes. De ces 28 programmes, treize ont une population actuelle composée plus ou moins également des deux sexes, neuf programmes ont plus de garçons, trois autres programmes ont plus de filles. Pour les trois derniers programmes nous n'avons pas de chiffre précisant le sexe.

Il est surprenant de voir qu'il n'y a pas plus de programme spécialisé pour les garçons quand les recherches reconnaissent les adolescents mâles comme des plus grands risques de devenir des contrevenants. D'autre part, plusieurs études considérant les facteurs reliés à la socialisation encouragent les programmes à population mixte.

C. Définition légale

La troisième et importante caractéristique que nous allons analyser concerne la manière dont les programmes définissent en termes légaux leur clientèle. Trois termes légaux sont utilisés: population contrevenante, population contrevenante-potentielle et population générale. Une

population contrevenante est appelée ainsi lorsque les agents d'un programme reconnaissent que leurs jeunes ont effectivement commis au moins un délit connu et officiellement reconnu. Une population est désignée contrevenante-potentielle lorsque les agents d'un programme ne savent pas, mais estiment que les membres de leur clientèle peuvent commettre ou avoir commis au moins un délit. Une population est dite générale lorsque les agents d'un programme ne se préoccupent pas des activités illicites de leur clientèle ou bien estiment que cette clientèle n'est pas délinquante. Le tableau 7 nous démontre la distribution des programmes de prévention selon la définition légale de leur population cible.

Tableau 7: Distribution des programmes de prévention de la délinquance selon la définition légale de leur population cible.

	contrevenant	contrevenant- potentiel	population générale
contrevenant	2	3	3
contrevenant- potentiel	-	2	9
population générale	-	-	11

Ce tableau nous démontre que la moitié des programmes (15 sur 30) est destinée à une population spécifique,

soit contrevenante, soit contrevenante-potentielle ou soit générale (la diagonale). L'autre moitié des programmes reçoit une population diversifiée. Egalement huit programmes sur 30 (27%) sont destinés partiellement ou exclusivement à des contrevenants officieux (première rangée); quatorze programmes sur 30 (47%) sont destinés partiellement ou exclusivement à des contrevenants-potentiels (deuxième colonne et deuxième rangée); 23 programmes sur 30 (77%) sont destinés partiellement ou exclusivement à une population générale (dernière colonne).

Nos données suggèrent donc que la grande majorité des programmes de prévention sont destinés à la population en générale ce qui est excellent, considérant qu'une manière de neutraliser les tendances délinquantes chez un jeune est de tenter de normaliser ses comportements en l'intéressant dans un groupe à population mixte. Peu de programmes de prévention sont destinés exclusivement aux contrevenants ce qui est probablement le résultat de notre définition initiale d'un programme de prévention excluant la prévention tertiaire.

D. Le nombre

Nous avons déjà vu dans notre analyse écologique que le nombre de jeunes dans les programmes varie considérablement d'une région à l'autre. Nous allons maintenant

examiner la grandeur actuelle de nos programmes. Le tableau 8 indique la répartition des programmes de prévention par rapport à leur nombre de jeunes.

Tableau 8: Distribution des programmes de prévention de la délinquance en fonction du nombre de jeunes participants.

Nombre jeunes	Nombre programmes	Nombre jeunes	Nombre programmes
20-40	3	200-300 ✓	3
40-60	5	300-400	3
60-80	3	400-500	2
80-100	1		
100-120	2		
120-140	0	800-900	3
140-160	0		
160-180	1	6 900	1
180-200	2		

Nous remarquons au tableau 8 que la moitié des programmes (15 sur 30) reçoivent moins de 200 jeunes par année; douze des programmes ont moins de 100 jeunes. Ainsi, nous avons ce que nous appelons des petits programmes. Sept autres programmes ont des populations entre 200 et 500 jeunes. Nos trois programmes "Boys' and Girls' Club" ont de 800 à 900 jeunes chacun, et la Société d'aide à l'enfance reçoit environ 6 900 jeunes par année. Nous n'avons pas les grands programmes américains qui ont ordinairement des populations beaucoup plus nombreuses, mais ces grandes populations ne

sont pas nécessairement désirables. Les jeunes peuvent recevoir un meilleur service et une aide plus personnelle lorsque le programme est plus petit.

Sommaire

L'information tirée de notre analyse des populations cibles nous permet de constater que:

1. même si 20 programmes sur 30 ne tiennent pas compte de l'écart d'âge, 17 programmes sur 30 ont une moyenne d'âge entre 13 et 16 ans;
2. même si 28 programmes sur 30 sont mixtes, 13 d'entre eux reçoivent plus de garçons, seulement 1 programme se spécialise uniquement pour les garçons;
3. au niveau des définitions légales des populations des programmes, 15 programmes sur 30 s'adressent à une population particulière, soit contrevenante (2), soit contrevenante-potentielle (2) ou soit générale (11): 14 programmes sont partiellement ou totalement pour les contrevenants-potentiels;
4. la moitié de nos programmes de prévention (15 sur 30) ont moins de 200 jeunes par année, et sont alors considérés comme de petits programmes. La Société d'aide à l'enfance aide environ 6 900 jeunes.

Analyse des problèmes cibles

La section précédente a spécifié quel genre de population était desservie par nos programmes de prévention de la délinquance. Maintenant nous allons tenter de préciser davantage le type de population en examinant les causes que les agents de prévention associent à la délinquance. Quel(s) facteur(s) ou circonstance(s) le programme relie-t-il comme responsable de la délinquance? Au chapitre précédent, en examinant la criminalité et la délinquance à Ottawa, nous avons fait ressortir quelques théories explicatives de la délinquance juvénile. Maintenant, nous essayerons de justifier ces théories en examinant les facteurs que les agents des programmes associent à la délinquance.

Notons d'abord que le tableau 9 classifie les programmes en fonction du facteur dominant que les agents de prévention relie à la délinquance. Le tableau divise les programmes en deux groupes, programmes axés sur la délinquance et les programmes non-axés sur la délinquance. Les programmes s'attaquant à la délinquance (première colonne, total de 9) recherchent davantage les facteurs afin d'ajuster les services à ceux-ci. Les programmes non-axés sur la délinquance (deuxième colonne, total de 21), même si la délinquance n'est pas leur seule raison d'existence, reconnaissent tout de même certaines causes reliées à la délinquance de leur clientèle.

Aucun consensus ne se dégage des programmes axés sur la délinquance: tantôt ils reconnaissent les problèmes familiaux (3 sur 9); tantôt, les problèmes reliés aux pairs ("peer pressure") (2 sur 9). Par ailleurs, quatre programmes sur neuf ne spécifient aucun facteur, trouvant le phénomène de la délinquance particulier à chaque individu. Il faut noter que les programmes qui ont désigné des facteurs spécifiques reconnaissent également d'autres facteurs: ces programmes n'ont nommé que les facteurs les plus communs.

Tableau 9: Classification des programmes de prévention de la délinquance en fonction du facteur dominant associé à la délinquance.

Facteurs associés	Programmes axés sur délinquance	Programmes non-axés sur délinquance
Problème personnel	0	2
Alcool et drogue	0	3
Pauvreté/chômage	0	2
Carence opportunités	0	3
Problème familial	3	6
Problème -pairs	2	3
Problème scolaire	0	0
Aucune distinction	4	2

Par le tableau 9, nous pouvons voir que les programmes non-axés sur la délinquance s'orientent surtout sur les problèmes familiaux (6 sur 21). Les carences d'opportunités, c'est-à-dire le manque de chance de participer totale-

ment à une vie communautaire (par exemple, ne pas prendre des leçons de piano ou de danse à cause d'une différence de langage), l'alcool et la drogue (comprenant les problèmes causés par des parents alcooliques et/ou des jeunes eux-mêmes alcooliques ou aux prises avec les drogues) et les problèmes reliés aux pairs, sont des facteurs reconnus par trois programmes. La pauvreté et le chômage ainsi que les problèmes personnels sont les facteurs associés à la délinquance reconnus par deux programmes. Les deux derniers programmes ne donnent aucun facteur spécifique.

Si nous faisons abstraction du tableau 9, et regardons les trois principaux facteurs que les agents de prévention associent à la délinquance, nous avons une autre image: vingt programmes sur trente (67%) associent la famille, les pairs et/ou l'école, ou une combinaison de ces facteurs à la délinquance de leurs clients. De notre inventaire des explications de la délinquance juvénile, nous avons vu que plusieurs études mettent l'importance sur un de ces trois facteurs. Dix-huit programmes sur trente (60%) accordent une certaine importance à la famille. D'autre part, huit programmes sur trente (27%) reconnaissent la pauvreté et le chômage comme une explication possible reliée à la délinquance. Seulement un programme désigne la stigmatisation du système de justice comme un facteur qui perpétue la délinquance. Ce



programme ("Prevention Intervention Program"), une division du bureau de probation, accorde une deuxième chance aux délinquants.

Nous pouvons donc conclure que la famille semble le facteur le plus souvent relié à la délinquance, mais que la grande majorité des programmes admettent plus d'un facteur et reconnaissent que ce phénomène de la délinquance peut avoir des causes très variées et nombreuses selon la personnalité de chaque jeune.

Sommaire

Reprenons brièvement les explications de la délinquance suggérées au chapitre précédent. Reconnaissons premièrement que le délinquant d'Ottawa ne vient pas habituellement des quartiers pauvres; il vient d'un secteur de la classe moyenne, d'une famille assez nombreuse comparativement au reste de la ville et il habite plus souvent dans une maison que dans un appartement. Si nous ajoutons à cette description que les agents qui travaillent auprès de nos délinquants associent la famille et les pairs comme des facteurs de la délinquance, nous reconnaissons que les explications de Hirschi (régulation sociale) et de LeBlanc (épiphénomène de l'adolescence) semblent probables pour expliquer la délinquance à Ottawa.

Analyse des agents de prévention

Cette section examine les agents de prévention de la délinquance. L'analyse se divise en quatre sous-sections concernant les aspects suivants: durée des programmes, système administratif et financier, intégration des programmes dans le réseau social et qualité du personnel.

A. Durée des programmes

La durée des programmes de prévention de la délinquance peut indiquer leur longévité et leur espérance de vie. Onze programmes sur trente furent inaugurés avant les années 1970; cinq d'entre eux existent depuis plus de 25 ans et le plus ancien a fêté ses 67 ans ("Family Service Center"). Dix autres programmes furent instaurés dans les années 1970 dont six depuis 1975. Les neuf derniers programmes débutèrent dans les années 1980 dont trois ont commencé cette année même (1982). Il faut noter qu'il est très probable que d'autres programmes aient vu le jour et la nuit durant ce temps.

Nous constatons alors que la majorité des programmes inventoriés (19 sur 30) existe depuis plus de cinq ans. Des trente programmes seulement trois ont des contrats prenant fin à une date déterminée (SIF, Centre de l'Amitié et PALS); les 27 autres programmes ont des contrats renouvelés plus ou moins automatiquement chaque année, garantie d'un

budget, mais ce dernier est indéterminé. La majorité des programmes, même sans garantie d'un montant fixe, peuvent présumer d'une survivance quelconque. Le mode de financement modifie souvent les objectifs qu'ils veulent établir. Pour comprendre l'espérance de vie des programmes, examinons le système administratif et le mode de financement.

B. Rattachement administratif et financier

Les programmes de prévention de la délinquance relèvent tantôt des gouvernements (fédéral, provincial ou municipal), tantôt d'organismes privés ou tantôt ils sont indépendants. Le tableau 10 indique que très peu de programmes relèvent des gouvernements (5 sur 30; première rangée), que la majorité des programmes relèvent d'organismes privés (17 sur 30; deuxième rangée) et que peu de programmes sont indépendants (8 sur 30; troisième rangée). Ce résultat était à prévoir plus ou moins puisque nous n'avons pas compté les programmes financés par les subventions du Ministère de l'emploi et de l'immigration pour les emplois d'été. Nous avons éliminé ces programmes, car ils existent seulement pour l'été et ils ne reconnaissent pas la prévention comme leur objectif premier. Certains des programmes inventoriés reçoivent un surplus de revenu et de personnel pour l'été, mais l'administration du programme ne relève pas du gouvernement.

Tableau 10: Répartition des programmes de prévention de la délinquance selon leur rattachement administratif et financier.

	Subvention fédérale	Subvention provinciale	Subvention privée	total
Relevant des gouvernements	0	4	1	5
Relevant d'orga- nisme privé	3	3	11	17
Indépendant	0	6	2	8
Total	3	13	14	30

Lorsque nous examinons les agences qui subventionnent les programmes de prévention nous avons une autre image. Il faut également noter que presque tous les programmes ont plus d'une source de financement; nous les avons classifiés sous leur principale source. Le tableau 10 nous démontre que 10% des programmes (3 sur 30, première colonne) sont principalement subventionnés par le gouvernement fédéral; 43% des programmes (13 sur 30, deuxième colonne) reçoivent les fonds principalement du gouvernement provincial ou municipal; et 47% des programmes (14 sur 30, troisième colonne) ont des subventions principalement d'organismes privés. Le gouvernement fédéral ne subventionne que des programmes relevant d'organismes privés alors que les gouvernements provincial ou municipal semblent privilégier les programmes indépendants ou ceux qui relèvent des gouvernements. Les subventions des organismes privés favorisent les programmes qui relèvent des

organismes privés, démontrant ainsi une tendance vers l'auto-financement.

Un dernier aspect qui n'apparaît pas sur le tableau 10 mérite d'être souligné. Centraide aide partiellement douze programmes, tandis que la Ville d'Ottawa finance partiellement neuf programmes, et la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton vient en aide à sept programmes.

Tableau 11: Distribution des programmes de prévention de la délinquance selon leur budget annuel de 1981.

Ecart (en \$)	Nombre	Ecart (en \$)	Nombre
10 000-100 000	8	600 000-700 000	3
100 000-200 000	3	700 000-800 000	1
200 000-300 000	1		
300 000-400 000	0	1 000 000 et plus	2
400 000-500 000	1		
500 000-600 000	1	Total:	20

Le tableau 11 nous donne la distribution des budgets de vingt programmes⁵. Les budgets varient de 14 000 \$ par année ("YM-YWCA Leadership Program") à 14 000 000 \$ par année (Société d'aide à l'enfance). La majorité se retrouve entre 14 000 \$ et 200 000 \$ (11 programmes sur 20). Nous sommes donc fort éloignés des programmes de prévention améri-

5. Pour les dix autres programmes, nous n'avons aucune information sur leur budget.

cains très souvent 'millionnaires' surtout lorsque nous remarquons que les deux programmes qui ont un budget de plus d'un million de dollars ne sont pas uniquement préventifs: la Société d'aide à l'enfance joue le rôle de protecteur des enfants et le Centre Roberts/Smart s'occupent d'enfants qui ont des troubles émotifs ainsi que de certains délinquants.

C. Intégration communautaire

Chaque programme n'opère pas de manière isolée, mais fait appel à des ressources déjà existantes. Ainsi chaque programme s'insère dans un réseau social. Le tableau 12 nous indique dans quelle mesure certaines ressources sont utilisées. Un programme peut utiliser plus d'une ressource.

Tableau 12: Utilisation de certaines ressources communautaires faite par les programmes de prévention de la délinquance.

Ressources	Nombre/30	Ressources	Nombre/30
Ecoles	28	S.A.E.	18
Police	22	C. communautaires	14
Services médicaux	16	B.S.J.	13
Probation	14	YM-YWCA	2
Cour	14	Roberts/Smart	3
Paroisses	1	Autres programmes ou clubs	11

Nous pouvons voir que les ressources ou les services institutionnels assurés par les fonctionnaires du gouver-

nement (école, police, S.A.E., services médicaux, probation, cour, centres communautaires) sont les plus utilisés. Lorsque nous examinons seulement les cinq programmes de la ville de Vanier, nous remarquons qu'ils travaillent beaucoup ensemble; ils se communiquent les renseignements sur les cas, sur les familles et sur leurs services. Dans Ottawa, seulement onze programmes recourent à d'autres programmes de prévention ou à des clubs communautaires moins connus.

D. Le personnel

Nous avons classé le personnel qui anime les programmes de prévention de la délinquance en quatre catégories: les professionnels (criminologues, travailleurs sociaux, psychologues, etc.), les employés non spécialisés et rémunérés (secrétaires, étudiants, chômeurs, etc.), les étudiants non rémunérés et les bénévoles.

Tableau 13: Répartition du personnel oeuvrant dans les programmes de prévention de la délinquance par occupation.

Occupation	Total des employés	Pourcentage
Employés professionnels	623	35
Employés non spécialisés-rémunérés	134	8
Etudiants non rémunérés	98	5
Bénévoles	916	52

Le tableau 13 suggère qu'un programme moyen de prévention de la délinquance comprend 21 professionnels, cinq employés non spécialisés-rémunérés, trois étudiants non rémunérés et 31 bénévoles. La réalité diffère substantiellement de cette équation. La majorité des programmes ont des professionnels parmi leur personnel, mais quatre d'entre eux n'en possèdent aucun et un programme en possède 350 sur les 623 employés (S.A.E.). Excepté ces deux extrêmes, nous comptons onze professionnels par programme. Par ailleurs, seulement vingt programmes utilisent le service des bénévoles dont cinq programmes utilisent 767 des 916 bénévoles, soit 84%.

Il est donc possible d'affirmer que la majorité des programmes offrent des services professionnels et que les bénévoles sont modestement utilisés. Seulement douze programmes offrent aux étudiants des stages non rémunérés.

Sommaire

A la suite de notre analyse des agents de prévention, nous avons constaté que:

1. sur 30 programmes, 19 existent depuis plus de 5 ans, ce qui démontre une bonne longévité; 9 programmes ont été établis depuis 3 ans;
2. 17 programmes sur 30 relèvent d'organismes privés; 13 programmes sur 30 sont financés par les gouvernements

provincial ou municipal; 14 programmes sur 30 reçoivent leurs principales subventions d'organismes privés; 11 programmes sur 20 opèrent avec un budget annuel de moins de 200 000 \$;

3. l'intégration communautaire fonctionne bien, il y a communication avec les services institutionnels (écoles, police, S.A.E., services médicaux, etc.); les autres relations communautaires laissent à désirer;
4. les services offerts par les programmes sont surtout assurés par des professionnels (moyenne de 11 par programme); très peu de programmes utilisent le service de bénévoles; seulement 12 programmes utilisent des stagiaires.

Analyse des méthodes de prévention

En dernière analyse nous examinerons les méthodes de prévention de la délinquance utilisées par les programmes. Trois sub-divisions composent cette analyse. La première partie porte sur le mode de recrutement de la clientèle utilisé par les programmes. La seconde examine le ou les types d'actions préventives de la délinquance. La troisième et dernière partie analyse les différentes techniques d'action préventive employées par les programmes.

A. Recrutement de la clientèle

Nous avons remarqué que les programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier utilisent deux différents modes de recrutement de leur clientèle. Premièrement une clientèle est référée, lorsqu'elle provient des services institutionnels (S.A.E., école, police, médecin, etc.) ou de la famille. Deuxièmement, une clientèle est volontaire lorsque les jeunes se présentent eux-mêmes aux programmes de leur choix. Une clientèle est mixte lorsqu'elle se compose de ces deux modes de recrutement. Aucun programme n'obtient la majorité de sa clientèle en la dépistant lui-même: quelques programmes utilisent ce mode à une basse échelle. Nos programmes de prévention sont surtout formés d'une clientèle totalement volontaire (11) ou partiellement volontaire (13).

Des 19 programmes qui ont une clientèle totalement référée (d'un autre service) (6) ou partiellement référée (13), nous savons que six programmes reçoivent leur clientèle des parents, sept de la S.A.E., neuf des écoles, cinq de la police et trois des médecins. Il y a donc une interaction qui existe entre les programmes, les services institutionnels et la communauté elle-même.

B. Type d'action préventive de la délinquance

Comme il fut mentionné au chapitre premier, notre

recherche se concentre sur deux grands types d'actions préventives de la délinquance. Le premier type est l'approche individualiste, également connu sous le nom de "prise en charge". Un agent d'un programme de prévention prend la responsabilité, plus ou moins à long terme, d'un jeune en particulier et de ce qui lui arrive. Ce type d'action porte l'attention sur l'individu et ses problèmes. Nous retrouvons ainsi des programmes normalisateurs.

Le deuxième type d'action préventive est l'approche communautaire ou encore d'assistance. C'est une action préventive en quelque sorte minimale ayant pour fonction de satisfaire, au moins partiellement, à certains besoins légitimes et relativement immédiats. L'agent du programme s'occupe ordinairement d'un groupe et offre un service individuel si le jeune démontre certain problème. C'est un type d'action qui s'occupe des situations qui font problèmes et qui sont associées directement ou indirectement à la délinquance.

Nos programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier se répartissent presque également entre les deux types d'action préventive: seize programmes sont de type individuel et quatorze programmes de type communautaire.

Le niveau d'influence que visent les agents des programmes est intimement relié à leur type d'action préventive. Même si chaque programme cherche à aider sa clientèle de

façon permanente, nous pouvons supposer que les programmes d'un type d'action préventive individualiste ou de prise en charge ont plus de chance d'avoir un effet à long terme.

Travaillant sur les problèmes personnels des individus, les agents préventifs s'occupent, en théorie, de tous les aspects de la vie du jeune et ainsi peuvent plus facilement occasionner des changements d'attitudes et de comportements, changements souvent pour la vie. D'autre part, les programmes communautaires ont une influence à plus court terme, car ils s'occupent d'un groupe et souvent seulement de quelques aspects de la vie (exemple, les attitudes dans les sports). Ceci ne veut point dire qu'ils ne réussissent pas à effectuer de changements permanents chez leurs clients, changements à long terme, mais leurs objectifs ne visent pas premièrement ces changements.

Un autre aspect du type d'action préventive utilisée par les programmes est le temps que les agents de prévention peuvent accorder aux jeunes, ainsi que le suivi. Les programmes avec une approche individualiste passent peut-être moins d'heure avec le jeune, mais leur temps est surtout consacré à du 'un-à-un'. Par l'approche communautaire, le jeune peut être au club très souvent, mais l'attention personnelle qu'il reçoit est minime. Ceci ne veut dire qu'aucune relation individuelle n'existe. Ces deux types d'action préven-

tive sont aussi efficaces l'un que l'autre, tout dépend des besoins du jeune. Le type d'action individualiste est surtout utilisé pour les jeunes qui démontrent de sérieux problèmes; de son côté, l'approche communautaire existe surtout comme mode de socialisation graduelle. De même, le suivi est plus facile avec le type d'action individualiste que pour les programmes communautaires, surtout à cause du nombre de jeunes assignés à chaque agent de prévention.

C. Techniques de prévention

Nous avons déterminé neuf techniques de prévention utilisées par nos programmes de prévention qui sont:

- l'intervention en période de crise: intervention type thérapeutique ayant pour fonction de fournir un soutien rapide et précis à un individu en situation de crise;
 - la consultation individuelle: intervention de type discussion thérapeutique ayant pour fonction de fournir un soutien à plus ou moins long terme à un jeune aux prises avec des problèmes;
 - la consultation de groupe: intervention de type discussion thérapeutique ayant pour fonction de fournir un soutien à plus ou moins long terme à un groupe d'individus ayant un problème commun;
 - la consultation familiale: intervention de type discussion
- 

- thérapeutique ayant pour fonction de fournir un soutien à plus ou moins long terme à une famille ayant un (ou des) problème(s) de vie conjugale ou familiale;
- le parrainage: assignée à un client, une personne prend la responsabilité de le suivre et de jouer auprès de lui le rôle d'une figure bien structurée ou même être le modèle d'un pair non délinquant;
 - l'hébergement: une intervention à court ou long terme au moyen de laquelle le client est intégré dans une résidence et par rapport à laquelle celui-ci doit s'adapter;
 - l'information et la référence: intervention minimale ayant pour fonction de donner rapidement au client l'accès aux ressources qui lui sont nécessaires;
 - le 'drop-in': intervention typiquement associée à l'action communautaire, ayant pour terrain de base un local animé par un personnel engagé dans un nombre d'activités reliées à la vie du quartier et permettant aux participants d'avoir accès à une place à eux, où ils peuvent aller et venir à leur aise et également avoir accès à un certain nombre d'activités sociales, économiques et légales;
 - récréatif-culturel: activités sportives, artisanales et/ou culturelles offrant au client une variété d'occasions de développer leurs aptitudes et leurs talents, et par ce fait d'augmenter leur estime de soi.

Le tableau 14 donne la répartition des programmes de prévention de la délinquance en fonction de la technique de prévention qu'ils utilisent le plus souvent. Les techniques préventives les plus fréquemment utilisées par nos programmes sont les activités récréatives et culturelles (9 sur 30) et les différentes sortes de consultation: la consultation individuelle (4), la consultation de groupe (3) et l'intervention en période de crise (3). Un programme ("Overbrook Community Intervention Program") ne peut pas être classifié, car ses techniques sont très variées, et l'importance accordée à chacune d'elles dépend des besoins des jeunes; le programme utilise le récréatif-culturel, la consultation de tous

Tableau 14: Répartition des programmes de prévention de la délinquance en fonction de leur technique de prévention la plus utilisée.

Techniques de prévention	Nombre
TYPE D'ACTION INDIVIDUALISTE	
intervention en période de crise	3
consultation individuelle	4
consultation de groupe	3
consultation familiale	1
parrainage	3
hébergement	2
TYPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	
information/référence	2
drop-in	2
récréatif-culturel	9
mixte	1
Total:	30.

genres, l'intervention en période de crise, l'information-référence, la recherche d'emploi et le drop-in.

Les six premières techniques de prévention peuvent se regrouper en un seul type d'action préventive: l'intervention en période de crise; la consultation individuelle, de groupe et familiale; le parrainage et l'hébergement sont considérés comme six types de programmes individualistes ou de prise en charge. Ces moyens ont pour fonction de résoudre, dans la mesure du possible, les problèmes du délinquant.

De manière générale ces six techniques d'action préventive sont individualisées et visent à une normalisation des comportements ou des attitudes. L'intervention en période de crise et les trois formes de consultation sont des techniques thérapeutiques; l'hébergement et le parrainage offrent un encadrement plus ou moins correctif. Il semble donc manquer des programmes de réintégration sociale tels qu'un programme de formation en vue d'un emploi. Cette constatation pourrait être due à notre définition de départ d'un programme de prévention, omettant la prévention de la récidive.

Une technique de prévention mérite d'être examinée séparément: l'hébergement. Même si le tableau 14 indique que seulement deux programmes offrent des services d'hébergement, cette information est trompeuse. En effet seulement deux programmes s'annoncent comme services d'hébergement

(B.S.J., programme des résidences -long terme; Centre Roberts/Smart -long terme), mais trois autres programmes offrent également un service limité d'hébergement (YM-YWCA -cas de crise; S.A.E. -placement des enfants maltraités; Centre communautaire de la Basse Ville -cas de crise). Chaque programme se spécialise pour une clientèle particulière, mais ces programmes ne sont pas suffisant. Plusieurs jeunes en période de crise, veulent quitter leur foyer, et ne trouvent pas de logis pour les recevoir. La ville d'Ottawa-Vanier manque de résidences à moyen terme pour les jeunes qui nécessitent un certain encadrement hors du foyer, mais qui ne sont pas encore devenus de sérieux problèmes pour la société.

Les trois dernières techniques d'action préventive au tableau 14 (information/référence, drop-in) et récréatif-culturel), peuvent être considérées comme différents moyens d'assister les jeunes à résoudre leurs problèmes et/ou à occuper leur temps dans des activités sociales reconnues et profitables. Ces programmes cherchent moins à normaliser les jeunes qu'à raviver, par l'animation communautaire, la solidarité des membres d'une même aire sociale et à réduire les occasions de commettre des actes illégaux et délinquants. Ce type de programme cherche un réajustement du fonctionnement social. C'est pourquoi nous les regroupons sous les programmes communautaires.

Sommaire

Notre analyse des méthodes de prévention utilisées par nos programmes de prévention de la délinquance nous indique que :

1. nos programmes sont surtout utilisés par une population volontaire: les jeunes référés aux programmes viennent surtout des écoles, de la Société d'aide à l'enfance, des parents, de la police et des services médicaux;
2. nos programmes sont divisés presque également entre deux types d'action préventive, c'est-à-dire 16 programmes ont une approche individualiste et 14 programmes ont une approche communautaire: le niveau d'influence visé par les programmes est surtout à long terme, mais il dépend de l'approche et du temps accordé aux jeunes;
3. neuf techniques de prévention sont utilisées par nos programmes dont 6 sont de l'approche individualiste (16 programmes) et 3 sont de l'approche communautaire (14 programmes); la technique la plus utilisée est le récréatif-culturel, suivie par les différents types de consultation (la consultation individuelle étant la plus populaire).
Il manque des services d'hébergement à moyen terme, milieu semi-structuré et des programmes de réintégration sociale.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons donné beaucoup d'information au niveau (1) de l'emplacement des programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier, (2) de la population cible, (3) du problème cible relié à la délinquance, (4) des agents de prévention et (5) des méthodes de prévention. Le prochain chapitre indiquera non seulement les points majeurs que nous venons de traiter mais intégrera cette information aux données des chapitres précédents pour montrer une vue d'ensemble de la recherche.

Les renseignements que nous avons recueillis et analysés peuvent sembler, sous certains aspects, inutiles, trop détaillés ou encore inappropriés à une analyse de la délinquance juvénile et de sa prévention à Ottawa-Vanier. Au contraire toute cette connaissance des faits au niveau des programmes est importante, car elle donne les éléments de base pour bâtir nos prochains programmes. Par exemple, il est peut-être superficiel de savoir que les programmes ont surtout une population volontaire, mais cet élément indique qu'une des caractéristiques que devraient posséder nos prochains programmes sera d'avoir une population dépistée; de cette façon nous allons rejoindre des jeunes qui actuellement sont délaissés. Chaque élément de notre analyse démontre ce que nous possédons présentement et donne une ligne directrice

à nos futurs programmes de prévention de la délinquance
juvénile à Ottawa-Vanier.

CHAPITRE VII
SYNTHESE ET INTEGRATION

VII

Synthèse et intégration

L'objectif de cette recherche consiste à obtenir l'information nécessaire pour la préparation d'un travail de fond qui servira à la planification et à la réforme des programmes de prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier. Après avoir recueilli et analysé les premières données, il ne nous reste qu'à coordonner systématiquement nos connaissances pour suggérer des recommandations.

Nous avons présenté toutes nos informations à l'intérieur de quatre chapitres majeurs. Premièrement les chapitres II et III ont donné un résumé des théories explicatives de la délinquance juvénile et des programmes de prévention qui cherchent à prévenir cette délinquance. Ces chapitres ont fait ressortir la complexité du phénomène de la délinquance juvénile et une diversité de solutions plausibles pour la réduire. Deuxièmement les chapitres V et VI ont scruté la ville d'Ottawa-Vanier pour connaître leurs besoins au niveau de la délinquance juvénile et pour savoir si les programmes de prévention répondent à ces besoins. L'analyse terminée, essayons maintenant d'obtenir une vue d'ensemble des deux villes et de leur situation.

Le délinquant d'Ottawa

Pour bien étudier tous les aspects de la délinquance juvénile, nous avons circonscrit le milieu dans lequel vit le délinquant. Contrairement aux recherches américaines qui ont peint le délinquant comme un jeune garçon noir de la classe inférieure, le délinquant d'Ottawa a une tout autre image. Notre étude sur les lieux de résidences des délinquants a indiqué qu'ils habitent dans un secteur moyen ou aisé, demeurent probablement dans une maison et vivent dans un secteur peu touché par le chômage. Le délinquant d'Ottawa se spécialise dans les délits contre la propriété, plutôt pour le plaisir que pour s'enrichir, car il s'adonne surtout aux vols à l'étalage et aux dommages à la propriété, de moins de 200 \$. Il fait ses coups surtout à la sortie des classes ou tôt dans la soirée. Quant aux agents de prévention de la délinquance, ils ont énuméré quelques facteurs qu'ils associent à la délinquance: problèmes familiaux et problèmes reliés aux pairs. Cette image du délinquant démontre qu'il existe un manque de lien dans la vie du jeune. Après les classes, le jeune ne trouve rien d'intéressant à faire, alors il flâne dans les rues avec ses amis. A cause du manque de lien avec sa communauté et sa famille, le jeune devient indifférent aux opinions d'autrui (perspective d'Hirschi et de LeBlanc): il se plaît donc à endommager la propriété des gens inconnus

qui l'entourent. Ces deux manques (manque d'organisation de son temps, manque de lien avec son entourage), ont créé deux besoins: besoin d'un choix d'activités pour occuper son temps, activités plaisantes et acceptées par la société (nécessité d'engagement) et besoin de renforcer le lien avec sa famille, ses pairs et/ou sa communauté.

Ayant découvert les besoins insatisfaits qui engendrent la délinquance juvénile à Ottawa, il est maintenant intéressant de voir quel genre de programmes sociaux sont offerts aux jeunes afin de contrecarrer leur tendance à la délinquance.

Techniques de prévention utilisées

Au chapitre III nous avons examiné une série de recherches se rapportant aux programmes de prévention de la délinquance juvénile. Ces recherches reconnaissent que certains objectifs des programmes de prévention de la délinquance sont plus communs que d'autres, par exemple, le manque d'organisation sociale pour les classes défavorisées, le manque d'occasion et le manque de lien. Avec différentes techniques de prévention, ces programmes ont essayé de répondre à un ou plusieurs besoins des jeunes d'une région spécifique. Plusieurs mirent l'importance sur l'organisation communautaire afin de réhausser le sentiment d'appartenance, le

lien des jeunes avec leur communauté (Chicago Area Project; L'A.B.C.D.; C.I.P.; Henry Street Settlement); d'autres cherchent à occuper le temps des jeunes dans des activités valorisantes (Fuld Neighborhood House; divers programmes dans les écoles aux niveaux du curriculum et des activités parascolaires; Haryou-Act; les 'street worker'); enfin, nous avons présenté un programme global qui touchait à plusieurs parties de la vie des individus des classes inférieures (MFY).

A Ottawa-Vanier nous avons examiné trente programmes sociaux qui avaient comme un de leurs objectifs principaux la prévention de la délinquance. Nous avons trouvé neuf différentes techniques dont six consistaient en des programmes individualistes, et trois de programmes communautaires. Onze programmes sur trente font un genre quelconque de consultation et neuf programmes sur trente organisent des activités sportives et/ou artisanales. D'après ces chiffres, il semble que la ville d'Ottawa-Vanier tente déjà d'occuper le temps de leurs jeunes en les faisant participer à des activités sportives et/ou artisanales, activités reconnues par la société. Egalement, il semble que ces villes accordent une place privilégiée à la consultation: soit en période de crise, soit de type familial, individuel ou de groupe. De plus, Ottawa-Vanier possèdent trois programmes de parrainage, deux

d'hébergement, deux d'information-référence et deux de drop-in. Un programme semble un peu plus global ("Overbrook Community Intervention Program"), sans toutefois être de l'envergure de MFY.

Techniques de prévention à développer

Après cette étude des techniques de prévention de la délinquance utilisées dans Ottawa-Vanier, il semble qu'il y a un manque à trois niveaux très spécifiques: premièrement au niveau des écoles, deuxièmement au niveau des programmes d'emploi et troisièmement au niveau de l'hébergement.

Au niveau des écoles, deux aspects doivent être mentionnés: le curriculum et l'intégration communautaire. Le curriculum des écoles est construit de façon à profiter à la majorité des jeunes; il laisse de côté les moins avantagés. L'école ne cherche pas à comprendre les facteurs qui troublent les jeunes et qui les poussent à adopter des tendances délinquantes. Chaque école devrait avoir des professionnels spécialisés qui travailleraient auprès des jeunes qui démontrent de telles tendances. Outre les connaissances intellectuelles, le curriculum devrait prévoir un cours de formation personnel. La reformulation du curriculum devrait contenir des cours spécialisés pour les élèves-problèmes, cours organisés pour répondre à leurs difficultés et à leurs problèmes

(groupe d'orientation, activités récréatives-éducatives) avec l'objectif de réorienter leurs énergies dans la bonne voie.

Deuxièmement l'intégration communautaire serait avantageuse pour l'école et les élèves. L'école devrait être informée des activités, clubs, programmes qui existent dans leur communauté afin de pouvoir adresser au bon endroit un jeune qui démontre un problème particulier. Les agents qui travaillent dans ces programmes devraient également aller dans les écoles encourager les jeunes à participer à leur organisme. En effet il existe un manque réel de publicité de la part des organisateurs des programmes. Une bonne coopération entre l'école et les programmes externes est indispensable pour établir un suivi afin que le travail préventif accompli par un organisme ne soit pas annulé par un autre.

Le deuxième niveau à examiner est le manque de programme d'emploi. Le chômage augmente, et les jeunes sont les plus touchés. Bien qu'il y ait plusieurs programmes d'emploi pour étudiants financés par le gouvernement fédéral, beaucoup de jeunes n'ont pas de travail. Il est important pour un jeune sortant de l'école de se trouver un emploi pour l'été, car il a besoin d'avoir certaines responsabilités et quelque chose à faire pour occuper son temps. Nous devons inventer de nouvelles façons de valoriser les jeunes en occupant leur temps libre par des activités rémunérées.

Les programmes d'hébergement constituent le troisième niveau de notre analyse. La ville d'Ottawa-Vanier comprend cinq programmes qui offrent un certain hébergement à plus ou moins long terme ou en cas de crise. Il semble manquer des résidences semi-structurées à moyen terme pour les jeunes qui ont besoin d'un certain encadrement hors du foyer, mais qui ne sont pas encore de sérieux problèmes.

Nous pouvons conclure qu'au niveau des techniques de prévention utilisées dans Ottawa-Vanier, il manque une variété de programmes. Il y a, certes, différents programmes, mais ils attirent tous le même genre de participants ou s'occupent des problèmes de même nature. Le programme MFY est un bon exemple des nombreuses facettes que peut comprendre un programme de la prévention du crime. Ottawa-Vanier ne peut probablement pas se permettre un tel programme, et n'en a probablement pas besoin; cependant cette ville devrait étudier certains points du programme MFY si réellement elle veut réussir la prévention de la délinquance dans la région. Rappelons les trois fonctions des divers services de MFY: (1) dépanner et aider les personnes ou les groupes ayant des problèmes immédiats, en les adressant aux services déjà existants (communication entre services); (2) étudier les moyens collectifs et institutionnels qui permettent de résoudre le problème et proposer la création de nouveaux services, de

nouvelles législations, etc. (3) et expérimenter des méthodes inédites avec les membres de la communauté locale qui seuls peuvent à long terme trouver une solution à leurs propres problèmes. Chacune de ces trois fonctions devraient être adoptées dans Ottawa-Vanier. La dernière démontre bien la notion d'une prévention à long terme, la seule façon réaliste de percevoir la campagne pour un changement d'un processus social.. Le projet MFY fut le programme le plus complet tant dans ses visées que dans la mise en oeuvre de ses méthodes et de ses techniques pour venir en aide aux délinquants. Ottawa-Vanier devrait s'inspirer de ce programme et organiser des programmes plus complets.

Un autre point à retenir est le niveau d'âge des populations que ces programmes attirent. Nos programmes devraient rejoindre et s'occuper des populations plus jeunes; c'est-à-dire avant l'adolescence, car c'est à cette époque que les tendances délinquantes s'établissent. Les enfants devraient apprendre dès l'école primaire à organiser leur temps, à acquérir un estime de soi et à ressentir le lien qu'ils ont avec leur communauté.

Nos programmes de prévention de la délinquance juvénile devraient continuer à attirer une population mixte, mixte au niveau du sexe et au niveau de la définition légale de leurs participants (contrevenant, contrevenant-potentiel,

population générale). La meilleure façon de neutraliser des tendances délinquantes est de les normaliser par l'entremise d'un groupe composé d'une population générale, où se trouvent tous les éléments de socialisation. Ceci ne veut point dire que les programmes avec une population spécifique ne peuvent pas prévenir la délinquance juvénile, mais nous disons que l'accent ne devrait pas porter sur ce type de programme.

Localisation des programmes

Un dernier aspect doit être examiné avant de conclure ce chapitre, celui de la distribution géographique des programmes de prévention de la délinquance dans la ville d'Ottawa. Nous avons déjà consacré beaucoup de temps sur ce sujet, mais un rappel démontre l'importance que nous lui accordons.

Nous avons vu que chaque région a des caractéristiques sociales très spécifiques et que celles-ci influencent d'une manière encore incertaine le développement des tendances délinquantes chez les jeunes. Chaque programme qui veut être efficace doit prendre en considération les caractéristiques de la région dans laquelle il veut s'introduire; un programme doit répondre aux besoins spécifiques d'une région.

Nous avons examiné les caractéristiques des différentes régions de la ville d'Ottawa, et il en est ressorti

que la répartition des programmes de prévention de la délinquance dans cette ville n'est pas des plus efficaces. Comme il fut mentionné au chapitre VI, la région sud de la ville n'a aucun programme spécifique de prévention de la délinquance alors qu'elle a un haut taux de délinquants résidents. Cette région est peut-être celle qui met le plus en évidence la situation des programmes à Ottawa. Une redistribution des programmes serait peut-être le début de la planification de la réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa.

En guise de conclusion nous aimerions récapituler les points que nous venons d'examiner et en rappeler leur importance. Nous avons premièrement examiné les besoins de nos délinquants et les différentes techniques de prévention de la délinquance déjà mises sur pied pour répondre à ces besoins. Nous avons ensuite fait ressortir les manques: (1) au niveau des techniques de prévention (écoles, programmes d'emploi, hébergement et le manque de variété); (2) au niveau des populations visées (rajeunir l'âge des participants des programmes); et (3) au niveau de la répartition des programmes de prévention de la délinquance (manque surtout dans le sud de la ville d'Ottawa). Tous ces points, et bien d'autres, furent analysés antérieurement en détails. Ceux qui sont mentionnés dans ce chapitre sont très particuliers, car ils sont

les éléments clés pour la réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Le chapitre suivant donne les recommandations pour orienter cette réforme.

CHAPITRE VIII
PROMOUVOIR UNE PREVENTION
PLANIFIEE ET EFFICACE

VIII

Promouvoir une prévention planifiée et efficace

Au début de la recherche, nous avons cité Gladstone lorsqu'il dit que nous possédons un montant considérable d'information au niveau des facteurs reliés à la criminalité et aux criminels, mais ce qui manque pour appliquer des mesures de prévention plus efficaces, c'est "une intégration cohérente et systématique de cette information..." (Gladstone 1980: 9, traduction). Ce dernier chapitre espère établir les étapes pour réaliser cette intégration cohérente et systématique afin de parvenir à une prévention plus efficace de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier.

Notre objectif initial était d'obtenir l'information nécessaire pour préparer un travail de fond qui servirait à amorcer la réforme des programmes de prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier. Nous avons analysé ces deux villes tant au niveau de la délinquance qu'au niveau des programmes de prévention de la délinquance. Dans l'analyse, nous avons fait ressortir les bons et les mauvais points, les éléments qui manquent ainsi que les aspects que nous aimerions voir améliorés. Maintenant que le tout a été examiné, nous sommes en mesure de proposer une série de recommanda-



tions et d'établir les étapes pour une réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Elles se regroupent sous trois titres: (1) l'orientation des jeunes vers les services, (2) la création de nouveaux services et (3) l'application systématique des recommandations.

L'orientation des jeunes

Dans Ottawa-Vanier, il y a un manque de la connaissance de l'existence de certains programmes. Les programmes les plus anciens et les plus traditionnels sont connus, mais les plus récents sont souvent ignorés. Au niveau des écoles, des centres communautaires, des forces policières et des programmes sociaux, l'existence de plusieurs programmes de prévention de la délinquance demeure un mystère. Pourtant, sans cette connaissance, comment les institutions peuvent-elles diriger aux bons endroits les jeunes qui nécessitent une approche spéciale?

Après avoir étudié l'intégration communautaire des programmes (référence au texte des pages 157-158), il en est ressorti que ce sont surtout les services institutionnels (école, police, Société d'aide à l'enfance, services médicaux ou encore centres communautaires) qui dirigent les jeunes aux prises avec des problèmes aux différents programmes. Malheureusement, ce réseau de communication est très limité.

Pour effectuer plus efficacement la prévention de la délinquance, il est essentiel de créer un réseau de communication entre toutes les agences qui travaillent avec des jeunes. Ce réseau doit inclure un échange d'information au niveau des buts des programmes, des différents services qu'ils offrent et des types de jeunes qui sont plus aptes à profiter de ces services. Ainsi, il sera donc possible de diriger au bon service un jeune qui exige un soin particulier. Pour établir ce réseau, il faudrait créer une brochure qui diffuserait l'existence de tous les programmes en expliquant leurs services et tout ce qui s'y rapporte.

RECOMMANDATION 1: La création d'une brochure décrivant les divers programmes de prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Cette brochure serait distribuée à toutes les agences qui travaillent auprès des jeunes. Elle facilitera l'orientation des jeunes vers des programmes dont les services correspondent à leurs besoins.

Ce réseau de communication ne devrait pas se limiter seulement aux services des programmes. Chaque jeune fait partie d'une série d'institutions où il reçoit une certaine socialisation. Il est nécessaire de s'assurer que ces divers agences de socialisations assurent un processus cohérent.

Pour s'assurer de la cohérence de cette socialisation, le réseau de communication entre ces agences pourra servir à l'échange d'information qui indiquerait les aspects sociaux et personnels qui affectent les jeunes: la situation problématique qu'ils vivent, leurs besoins, leurs relations avec leur famille et avec leur milieu scolaire. Grâce à ces renseignements, les agents des programmes pourront offrir un service spécialisé aux jeunes qui le nécessitent. Pour bâtir ce réseau de communication, nous suggérons les étapes suivantes:

RECOMMANDATION 2: Au niveau des écoles, une communication doit s'établir avec les agents des divers programmes. Cette communication consistera en échange de renseignements au niveau des problèmes que vit le jeune et de ses difficultés particulières. Cette communication est nécessaire pour permettre aux agents de poursuivre l'effort déjà amorcé à l'école et ainsi offrir un service beaucoup plus approprié aux besoins. Cet échange engendra la coordination des services et en assurera une meilleure efficacité.

RECOMMANDATION 3: Au niveau des centres communautaires un engagement plus direct auprès des jeunes s'avère indispensable. Il est nécessaire que les agents qui sont affiliés à ces centres soient en mesure de diriger les

jeunes en conflit à un programme qui réponde efficacement à leurs besoins. Cette coopération est possible seulement si nous connaissons l'existence des divers programmes ainsi que les services qu'ils dispensent.

RECOMMANDATION 4: Au niveau des forces policières, une meilleure coopération avec les divers programmes serait grandement désirable. L'action différée exercée par les policiers serait plus efficace s'ils prenaient en considération les trente programmes et dirigeaient les jeunes vers les programmes qui offrent des services en mesure de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Création de nouveaux services

Notre analyse sur les techniques de prévention utilisées dans Ottawa-Vanier (référence au texte des pages 164-169) a décelé un manque de variété à ce niveau. Tous les organismes reconnaissent que les causes de la délinquance juvénile sont très variées, or il est inconcevable de faire de la prévention de la délinquance en n'utilisant qu'un nombre limité de techniques. Chaque technique de prévention s'adresse à une différente population et répond à différents besoins. Pour parvenir à une prévention efficace de la délinquance, il est donc indispensable de rejoindre un maximum de jeunes,

et de fournir à chacun l'aide nécessaire particulier. Nous pouvons y parvenir s'il existait une variété de programmes, chacun offrant un service différent. Il manque trois types de programmes (référence au texte des pages 177-178): l'emploi, l'hébergement et les activités parascolaires.

Dans Ottawa-Vanier, les Centres de main d'oeuvre offrent de l'information sur les emplois qui existent. Malheureusement, il n'existe aucun programme qui cherche ou crée des emplois pour les jeunes lorsqu'ils quittent l'école (référence au texte de la page 178). La situation économique actuelle n'est pas des plus prospères, et les jeunes sont les premiers à le ressentir. Il est important pour un jeune d'avoir un emploi durant l'été et à la fin de ses études, l'emploi étant une forme de socialisation. De plus, le travail donne un sens des responsabilités, permet l'intégration sociale et augmente l'estime de soi. C'est pourquoi nous suggérons fortement la mise sur pied d'un Centre d'emploi.

RECOMMANDATION 5: La création d'un Centre d'emploi pour les adolescents. Ce Centre serait chargé d'initier les jeunes aux bonnes habitudes de travail et de leur trouver un emploi pour l'été et/ou pour l'année. A ce niveau, une aide gouvernementale et communautaire pour le financement et la création d'emploi s'avère nécessaire.

Au niveau de l'hébergement, Ottawa-Vanier offrent cinq programmes de résidences (3 différents types: en période de crise, court terme et long terme) (référence au texte des pages 167-168 et 179). Il manque actuellement des résidences à moyen terme pour les jeunes qui ont besoin d'un certain encadrement hors du foyer pour une période relativement courte. Ainsi nous suggérons:

RECOMMANDATION 6: La création de programmes de résidences semi-structurées à moyen terme. Ces programmes recevraient des jeunes qui ne sont pas encore de sérieux problèmes pour la société, mais qui ont besoin de sortir de leur foyer pour un temps limité. Ces résidences offrirait aux jeunes une assistance professionnelle pour les aider à résoudre leurs problèmes et à les réintégrer dans leur famille.

A un autre niveau, Ottawa-Vanier doit avoir des programmes pour rejoindre les jeunes de 8 à 10 ans. Les tendances délinquantes sont déjà établies dans l'adolescence, et donc plus difficiles à changer. Pour prévenir l'apparition de ces tendances, il faut rejoindre les pré-adolescents et même les enfants plus jeunes. Les enfants doivent apprendre dès l'école primaire à organiser leurs temps, à acquérir un

un estime de soi et à appartenir à une communauté. Pour arriver à cette situation nous suggérons une plus grande coopération de nos écoles.

RECOMMANDATION 7: La création de programmes parascolaires qui enseigneraient aux jeunes, par l'entremise de diverses activités, à s'occuper et à se sentir responsables. L'école primaire devient ici un moyen précieux, car elle a déjà un lien avec les enfants de bas âge.

Par notre étude écologique (référence au texte des pages 128-142), nous avons démontré que le sud d'Ottawa nécessite des programmes de prévention de la délinquance. Cette région a un haut pourcentage des délinquants résidents, mais ne possède actuellement aucun programme spécifique de prévention (référence au texte des pages 181-182). N'ayant rien à faire d'intéressant dans leur quartier, les jeunes forment des bandes et s'attaquent aux propriétés.

RECOMMANDATION 8: La création de programmes récréatifs-culturels pour occuper le temps des jeunes des quartiers sud d'Ottawa. Si les jeunes ont des activités intéressantes dans leur quartier, ils auront moins tendances

à se livrer au vandalisme. Les programmes récréatifs-culturels ne sont ici qu'un début vers la prévention de la délinquance dans ces quartiers. Une connaissance approfondie des besoins de leurs jeunes serait nécessaire avant d'établir d'autres programmes plus spécialisés. Cette connaissance viendra des agents des programmes récréatifs-culturels qui auront travaillé auprès des jeunes pendant un certain temps.

Application des recommandations

Pour parvenir à la concrétisation des recommandations ci-dessus expliquées, et ainsi rendre possible la réalisation de la réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier, il est nécessaire de sensibiliser, d'informer, de rendre responsables les agents de prévention et de faire coordonner leurs services.

Notre recherche a exposé la situation dans laquelle s'inscrit la délinquance et sa prévention dans Ottawa-Vanier. Plusieurs agences cherchent déjà à réduire la délinquance, mais leurs efforts sont souvent réduits à cause d'un manque d'information au niveau des besoins des jeunes et des services existants. Il est grandement temps de réunir les agents de prévention et toutes les personnes qui travaillent avec des jeunes afin de s'organiser. Cette organisation permettrait de commencer la concrétisation des recommandations.

RECOMMANDATION 9: La mise sur pied d'un atelier de travail réunissant toutes les agences qui sont engagées directement ou indirectement dans la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Cet atelier de travail sera le début de la formation de notre réseau de communication qui est indispensable avant de pouvoir procéder aux prochaines étapes. La coopération de tous est nécessaire pour élaborer un plan de réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier.

RECOMMANDATION 10: La création d'un groupe organisateur pour planifier la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Ce groupe pourra travailler de concert avec nos représentants à l'Hôtel de Ville qui démontrent déjà un certain intérêt à organiser un comité de planification pour la prévention de la criminalité à Ottawa. Ce groupe organisateur se chargera de vérifier l'application des recommandations qui seront émises par l'atelier de travail. Egalement, ce groupe s'assurera de surveiller continuellement les étapes en vue de la réforme de la prévention pour la rendre de plus en plus efficace.

Conclusion

La situation de la délinquance juvénile et de sa prévention à Ottawa-Vanier est très particulière à ces deux villes. Premièrement, les délinquants viennent des secteurs de classe moyenne, aiment voler et endommager des propriétés pour le simple plaisir de le faire. Deuxièmement, ces deux villes ont une trentaine de programmes qui s'occupent de la prévention de la délinquance en offrant surtout des services de type récréatif-culturel et de consultation. Troisièmement, il y a une répartition inégale des programmes de prévention de la délinquance par rapport aux lieux de résidence des délinquants. Et quatrièmement, il semble manquer certaines techniques de prévention pour répondre aux besoins particuliers de nos jeunes.

Maintenant que nous avons une image claire et nette de la situation de la délinquance, que désirons-nous en faire? Cette recherche a démontré le désir de voir une réforme de la prévention de la délinquance à Ottawa-Vanier. Pour réussir cette réforme, il est nécessaire de modifier et d'ajouter certains éléments aux programmes de prévention actuels. Ces changements ont été indiqués en termes de recommandations dans ce dernier chapitre.

Nous avons premièrement démontré la nécessité d'un réseau de communication entre les diverses agences qui

travaillent auprès de jeunes. Ce réseau faciliterait un meilleur accès aux organismes. Les jeunes seraient mieux dirigés vers les services qui répondent exactement à leurs besoins. Ce réseau nécessite la participation de tous, mais un effort encore plus grand doit se faire au niveau des écoles, des centres communautaires et des forces policières.

Deuxièmement, nous avons regardé les différentes techniques de prévention et avons démontré le besoin de nouveaux services. Un centre d'emploi et des programmes d'hébergement seraient les services les plus utiles pour le moment. Egalement, au niveau scolaire, le besoin de rejoindre les enfants plus jeunes exige la création de programmes parascolaires. Finalement, le sud d'Ottawa est actuellement dépourvu de programmes spécifiques de prévention de la délinquance. La mise sur pied de programmes récréatifs-culturels serait un bon point de départ.

Toutes ces recommandations visent la réforme de la prévention de la délinquance afin d'arriver à une prévention efficace. Ce qui est d'abord très important pour une réforme c'est la participation, l'appui et la coopération de toutes les agences engagées au niveau de la délinquance juvénile. Pour être efficace, la prévention de la délinquance ne doit pas comprendre seulement le système de la justice (police, cour, probation, prison et libération conditionnelle), elle

doit s'étendre à tous les domaines: éducation, santé, travail, bien-être, agriculture, industrie, économie, politique, etc. Une fois la coopération mise en marche, il ne restera plus qu'à appliquer les recommandations ci-dessus énumérées, au niveau de l'orientation des jeunes vers des services appropriés aux besoins et de la création de nouveaux services. Nous parviendrons ainsi à notre objectif ultime qui est la réforme des programmes de prévention de la délinquance juvénile à Ottawa-Vanier.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- Baron, R., F. Feeney et W. Thornton (1973) Preventing Delinquency Through Diversion: The Sacramento County 601 Diversion Project. Federal Probation, March, 13-18.
- Becker, H.S. (1963) Outsiders. New York: The Free Press.
- Berleman, W.C. et T.W. Steinburn (1969) The Value and Validity of Delinquency Prevention Experiments. Crime and Delinquency, 15, 471-478.
- Boot, A. (1981) The Built Environment as a Crime Deterrent: A Reexamination of Defensible Space. Criminology, 18(4), 557-570.
- Brantingham, J. et L. Faust (1976) A Conceptual Model of Crime Prevention. Crime and Delinquency, July, 284-296.
- Burt, C. (1925) The Young Delinquent. London: London University Press.
- Carter, R.M. et M.W. Klein (eds.) (1976) Back on the Street: The Diversion of Juvenile Offenders. New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Chapman, D. (1968) Sociology and the Stereotype of the Criminal. London: Tavistock Publications, chapter III.
- Christie, N. (1967) Recherches sur les méthodes de prévention de la criminalité. Etudes relatives à la recherche criminologique, 1, 61-80.
- Cirel, P., P. Evans, D. McGillis et D. Witcomb (1977) An Exemplary Project: Community Crime Prevention Program. Washington D.C.: National Law Enforcement and Criminal Justice.
- Clarke, R.V.G. (ed.) (1978) Tackling Vandalism. Home Office Research Study No. 37, London: Her Majesty's Stationery Office.
- Clarke, R.V.G. et P. Mayhew (eds.) (1980) Designing Out Crime. Home Office Research Unit Publication, London: Her Majesty's Stationery Office.
- Clifford, W. (1976) Planning Crime Prevention. Lexington: Lexington Books, D.C. Heath & Co.

- Clifford, W. et S. Mukherjee (1979) Crime Trends and Crime Prevention Strategies. Australian Discussion Paper Topic 1: Sixth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders.
- Cloward, R.A. et L.E. Ohlin (1960) Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs. New York: The Free Press.
- Cloward, R.A. et L.E. Ohlin (1980) Differential Opportunity and Delinquent Subculture. dans D.H. Kelly, Criminal Behavior: Readings in Criminology, New York: St Martin's Press, chapitre 15.
- Coffey, A.R. (1975) The Prevention of Crime and Delinquency. New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Cohen, A.K. (1955) Delinquent Boys: The Culture of the Gang. Glencoe: The Free Press.
- Cohen, A.K. et J.F. Short Jr. (1958) Research in Delinquent Subcultures. Journal of Social Issues, 14, 20-37.
- Cohen, A.K. (1973) A Theory of Subcultures. dans E. Rubington et M.S. Weinberg, Deviance: The Interactionist Perspective, New York: The Mcmillan Press, 233-235.
- Cohen, L.E. et M. Felson (1979) Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. American Sociological Review, 44, 588-608.
- Conklin, J.E. (1981) Criminology. New York: The Mcmillan Press.
- Curtis, A. (1979) Victimization and Its Concentration: Crime Prevention and Public Housing in the United States. Paper prepared for the workshop on "Urban Policy, Public Housing and Crime Prevention" at the Third International Symposium on Victimology, Muenster, Federal Republic of Germany.
- Debuyst, C. (1968) La criminologie clinique: Orientations actuelles. Bruxelles: Charles Dessart.
- Emrich, R.L. (1978) The Safe School Study. Crime and Delinquency, 24(3), 266-276.

- Foster, J.D., S. Dinitz et W.C. Reckless (1976) Perceptions of Stigma Following Public Intervention for Delinquent Behavior. dans R.M. Carter et M.W. Klein, Back on the Street, New Jersey: Prentice-Hall Inc., 156-166.
- Franklin, A. (1959) The All-Day Neighborhood Schools. The Annals of the American Academy of Political and Social Science, March, 62-68.
- Fried, A. (1959) A Work Camp Program for Potential Delinquents. The Annals of American Academy of Political and Social Science, March, 38-46.
- Frohman, J.G., L.F. Hanes, I.R. Kohn, J.W. McKay, T. Moody, L. Olson, E.J. Pesce, P.C. Wegener et L. Welke (1977) Crime Prevention Through Environmental Design. Special Report. The Nation's Cities, December, 13-28.
- Gabor, T. (1978) Crime Displacement: The Literature and Strategies for Its Investigation. Crime and/et Justice, 6(2), 100-106.
- Gabor, T. et J. MacFarlane (1982) The Relationship Between Urban Crowding and Crime: A Canadian Study. University of Ottawa, (unpublished).
- Gibbons, D.C. (1968) Society, Crime and Criminal Careers: An Introduction to Criminology. New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Gibbons, D.C. (1981) Delinquent Behavior. New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Gilbertson, J. (1981) Co-Ordinating Crime Prevention in Ottawa: Problems and Possibilities. University of Ottawa, (unpublished).
- Gladstone, F.T. (1980) Co-Ordinating Crime Prevention Efforts. Home Office Research Study No. 62, London: Her Majesty's Stationery Office.
- Glueck, S. et E. (1950) Unraveling Juvenile Delinquency. New York: Commonwealth Fund.
- Glueck, S. et E. (1956) Physique and Delinquency. New York: Harper,

- Gold, M. (1978) Scholastic Experiences, Self-Esteem and Delinquent Behavior: A Theory for Alternative Schools. Crime and Delinquency, 24(3), 290-308.
- Griffiths, C.T., J.K. Klein et S.N. Verdun-Jones (1980) Criminal Justice in Canada: An Introductory Text. Toronto: Butterworths.
- Hackler, J.C. (1980) Theories of Deviance and Social Policy. dans R.A. Silverman et J.J. Teevan Jr., Crime in Canadian Society, Toronto: Butterworths, chapitre 10.
- Hagan, J.L. (1976) The Labeling Perspective, the Delinquent and the Police. dans M. Carter et M.W. Klein, Back on the Street, New Jersey: Prentice-Hall Inc., 109-122.
- Hagan, J.L., A.R. Gillis et J. Clan (1980a) Explaining Official Delinquency: A Spatial Study of Class, Conflict and Control. dans R.A. Silverman et J.J. Teevan Jr., Crime in Canadian Society, Toronto: Butterworths, chapitre 5.
- Hagan, J. et J. Leon (1980b) Rediscovering Delinquency: Social History, Political Ideology and the Sociology of Law. dans R.A. Silverman et J.J. Teevan Jr., Crime in Canadian Society, Toronto: Butterworths, 10-21.
- Hakeem, M. (1958) A Critique of the Psychiatric Approach. dans J.S. Roucek, Juvenile Delinquency, New York: Philosophical Library.
- Haldane, L.H., D.H. Elliott et P.C. Whitehead (1972) Particularism in the Sentencing of Juvenile Delinquents. dans G.L. Boydell, C.L. Grindstaff et P.G. Whitehead, Deviant Behaviour and Societal Reaction, Toronto: Holt, Rinehart & Winston, 231-243.
- Harlow, E. (1969) Prevention of Crime and Delinquency: A Review of the Literature. dans Information Review on Crime and Delinquency, 1-43.
- Harris, P.W. (1980) A Differential Approach to the Study of Personality and Delinquency. The Differential View, A Publication of the International Differential Treatment Association, 28-36.

Hawkins, J., A. Pastor Jr., M. Bell et S. Morrison (1980) A Typology of Cause-Focused Strategies of Delinquency Prevention. Washington D.C.: L.E.A.A., Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, Department of Justice.

Healey, W. et A.F. Bronner (1936) New Light on Delinquency and Its Treatment. New Haven: Yale University Press.

Hindelang, M.J., T. Hirschi et J.G. Weis (1979) Correlates of Delinquency: The Illusion of Discrepancy Between Self-Report and Official Measures. American Sociological Review, 44, 995-1014.

Hirschi, T. (1972) Causes of Delinquency. Berkeley: University of California Press.

Hirschi, T. et M.J. Hindelang (1977) Intelligence and Delinquency: A Revisionist Review. American Sociological Review, XLII, 571-587.

Hirschi, T. (1980) A Control Theory of Delinquency. dans D.H. Kelly, Criminal Behavior: Readings in Criminology, New York: St Martin's Press, chapitre 17.

Hood, R. et R. Sparks (1970) La délinquance. Paris: Hachette, l'Univers des Connaissances.

Jacobs, J. (1961) The Death and Life of Great American Cities, New York: Vintage Books.

Jarvis, G.K. (1972) The Ecological Analysis of Juvenile Delinquency in a Canadian City. dans G.L. Boydell, C.L. Grindstaff et P.G. Whitehead, Deviant Behaviour and Societal Reaction, Toronto: Holt, Rinehart & Winston, 195-211.

Jeffery, C.R. (1959) An Integrated Theory of Crime and Criminal Behavior. Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 49(6), 533-552.

Jeffery, C.R. (1977) Crime Prevention Through Environmental Design. Beverly Hills: Sage Publications Inc.

Jenkins, R.L. (1973) Behavior Disorders of Childhood and Adolescence. Illinois: Charles C. Thomas Publisher.

- Jenkins, R.L. (1980) Similarities, Differences and Translations between the Classification of Delinquents Used by the American Psychiatric Association (DSM-II), and the Quay System, and the I-Level System. The Differential View, A publication of the International Differential Treatment Association, 9, 48-53.
- Johnson, G., T. Bird et J. Warren Little (1979) Delinquency Prevention: Theories and Strategies, Washington D.C.: L.E.A.A., Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, U.S. Department of Justice.
- Knudten, R.D. (1975) Delinquency Programs in School: A Survey. Criminal Justice and Behavior, 4, 346-457.
- Kobrins, S. (1959) The Chicago Area Project - A 25 Year Assessment. The Annals of the American Academy of Political and Social Science, March, 19-29.
- Laplante, J. (1977) La déjudiciarisation: Sa portée au niveau communautaire. Déviance et Société, 1(4), 459-470.
- Laplante, J. (1979) La prévention et la déjudiciarisation comme phénomène d'occultation de la réalité: Le cas des jeunes qui entrent dans le système de justice pénale. Congrès de la Société canadienne pour la prévention du crime.
- Laplante, J. (1980) Le processus de non-criminalisation: Les difficultés de prévenir. Université d'Ottawa: Département de Criminologie.
- Lascoumes, P. (1977) Prévention et contrôle social. Genève-Paris: Médecine et Hygiène Masson.
- LeBlanc, M., L. Biron, G. Côté et L. Pronovost (1978) La délinquance juvénile: son développement en regard du développement psycho-social durant l'adolescence. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.
- LeBlanc, M., M. Fréchette et L. Biron (1981) Structure et dynamique du comportement délinquant: Un condensé des résultats. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.
- Lejins, P.P. (1967) The Field of Prevention. dans W.E. Amos et C.F. Wellford, Delinquency Prevention: Theory and Practice, New Jersey: Prentice-Hall Inc., 1-21.

Lemert, E.M. (1972) Human Deviance, Social Problems and Social Control. New Jersey: Prentice-Hall Inc., Chapters 1 & 3.

Lerman, P. (1975) Community Treatment and Social Control: A Critical Analysis of Juvenile Correctional Policy. Studies in Crime and Justice, Chicago: University of Chicago Press.

Linden, R. et C. Filimore (1980) A Comparative Study of Delinquency Involvement. dans R.A. Silverman et J.J. Teevan Jr., Crime in Canadian Society, Toronto: Butterworths, chapitre 9.

Lundman, R.J., P.T. McFarlane et F.R. Scarpitti (1976) Delinquency Prevention: A Description and Assessment of Projects Reported in the Professional Literature. Crime and Delinquency, July, 297-308.

Maller, J.B. (1933) The Trend of Juvenile Delinquency in New York City. Journal Juvenile Research, 17, 10-18.

Marris, P. et M. Rein (1973) Dilemmas of Social Reform. Chicago: Aldine Publishing Company.

Matza, D. (1964) Delinquency and Drift. New York: Wiley.

Mayhew, P., R.V.G. Clarke, A. Sturman et J.M. Hough (1976) Crime as Opportunity. Home Office Research Study No. 34, London: Her Majesty's Stationery Office.

Mayhew, P. (1979) Defensible Space: The Current Status of a Crime Prevention Theory. The Howard Journal, XVIII, 150-159.

McCord, J. et W. (1959) A Follow-up Report on the Cambridge-Somerville Youth Study. The Annals of American Academy of Political and Social Science, March, 89-96.

Merton, R. (1957) Social Theory and Social Structure. New York: The Free Press.

Miller, W.B. (1958) Low Class Culture as a Generating Milieu of Gang Delinquency. Journal of Social Issues, 14, 5-19.

- Miller, W.B. (1959) Preventive Work with Street-Corner Groups: Boston Delinquency Project. The Annals of American Academy of Political and Social Science, March, 97-106.
- Moyer, S. (1980) Diversion from the Juvenile Justice System and Its Impact on Children: A Review of the Literature. Ottawa: Minister of Supply and Services.
- Moynihan, D. (1969) Maximum Feasible Misunderstanding: Community Action in the War on Poverty. New York: The Free Press.
- National Commission on the Causes and Prevention of Violence (1969) Crimes of Violence. Vol. 12, A Staff Report Prepared by D.J. Mulvehill, M.M. Tumin with L.A. Curtis, Washington D.C.: U.S. Government Printing Office.
- Nejelski, P. (1976) Diversion: The Promise and the Danger. Crime and Delinquency, XXLL(4), 393-410.
- Nelson, V. (1978) Jeronimus: An Historical Analysis of the Community Approach to Delinquency Prevention. Berkley: Ph.D. Thesis.
- Newman, O. (1973) Defensible Space. New York: The Mcmillan Press.
- Normandeau, A. et B. Hasenpusch (1978a) Prevention Programs, Their Evaluation and Their Effectiveness: Results and Recommendations. Groupe de recherche sur la prévention Vol. 2, Québec: Ecole de Criminologie, Université de Montréal.
- Normandeau, A. et C. Ouellette (1978) Description et analyse des programmes québécois de prévention de la délinquance. Groupe de recherche sur la prévention Vol. 1, Québec: Ecole de Criminologie, Université de Montréal.
- Ontario (1980) Justice Statistics Ontario 1980. Toronto: Provincial Secretary for Justice.
- Ottawa Police (1981) Rapport annuel. Ottawa.
- Pease, K. (1979) Some Futures in Crime Prevention. Research Bulletin No. 7, Home Office Research Unit, London: Her Majesty's Stationery Office.

Petrunik, M. (1981) Crime and Delinquency Prevention: An Overview of Current Approaches. Ottawa: Ministry of the Solicitor General, Research Division.

Phillips, J.C. et D.H. Kelly (1979) School Failure and Delinquency: Which Causes Which. Criminology, 17(2), 194-207.

Pinatel, J. (1960) La criminologie. Paris: SPES.

Polier, J.W. (1979) Prescriptions for Reform: Doing What We Set Out to Do ?. dans L.T. Empey, Juvenile Justice: The Progressive Legacy and Current Reforms. Charlottesville: University Press of Virginia, 213-244.

President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice (1967) Task Force Report: Crime and its Impact - An Assessment. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

Robert, P. et P. Lascoumes (1974) Les bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation. Paris: Ouvrières.

Robins, L.N. (1966) Deviant Children Grown Up. Baltimore: The Williams & Wilkins Co.

Ross, R. et P. Gendreau (1980) Effective Correctional Treatment. Toronto: Butterworths.

Schur, E.M. (1973) Radical Nonintervention: Rethinking the Delinquency Problems. New Jersey: Prentice-Hall Inc.

Schwendinger H. et T. (1979) Delinquency and Social Reform: A Radical Perspective. dans L.T. Empey, Juvenile Justice: The Progressive Legacy and Current Reforms. Charlottesville: University Press of Virginia, 245-287.

Sellin, T. (1938) Culture, Conflict and Crime. Social Science Research Council.

Shaw, C.R. et H. McKay (1929) Delinquency Areas. Chicago: University of Chicago.

Shaw, C.R. et H. McKay (1942) Juvenile Delinquency and Urban Areas. Chicago: University of Chicago.

Shichor, D. et D.H. Kelly (1980) Critical Issues in Juvenile Delinquency. Toronto: Lexington Books.

- Solliciteur général du Canada (1976) Statistiques relatives au contrôle des armes à feu. Ottawa: Direction de la recherche et du perfectionnement des méthodes.
- Solliciteur général du Canada (1979) Rapport du Colloque national sur la police préventive. Mont Ste-Marie, Québec, Ottawa.
- Solliciteur général du Canada (1980) Statistiques choisies concernant les jeunes contrevenants. Ottawa: Division de la statistique.
- Solliciteur général du Canada (1981) La Loi sur les jeunes contrevenants: Points saillants. Ottawa.
- Solliciteur général du Canada (1981) Quelques tendances de la justice pénale canadienne. Ottawa: Direction des programmes.
- Statistique Canada (1974) Bulletin des secteurs de recensement: Caractéristiques de la population et du logement par secteur de recensement Ottawa-Hull. Recensement du Canada 1971, Ottawa.
- Statistique Canada (1978) Secteurs de recensement: Caractéristiques de la population et du logement Ottawa-Hull. Recensement du Canada 1976, Ottawa.
- Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (1982) Statistique préliminaire de la criminalité - 1981; Revue de la criminalité au Canada, 1977-1981. Juristat, 2(5).
- Sullivan, C.E. et C.S. Bash (1967) Current Programs for Delinquency Prevention. dans W.E. Amos et C.F. Wellford, Delinquency Prevention: Theory and Practice, New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Sutherland, E. (1934) Principles of Criminology. Philadelphia: Lippincott.
- Tannenbaum, F. (1973) The Dramatization of Evil. dans E. Rubington et M.S. Weinberg, Deviance: The Interactionist Perspective, New York: The Macmillan Press, 214-215.
- Tefferteller, R.S. (1959) Delinquency Prevention Through Revitalizing Parent-Child Relations. The Annals of American Academy of Political and Social Science, March, 69-78.

Thrasher, F. (1927) The Gang. Chicago: Chicago University Press.

U.S. Department of Housing and Urban Development (1980) Interagency Urban Initiatives Anti-Crime Program. Washington D.C.: U.S. Government Printing Office.

U.S. Department of Justice (1976) Programs to Prevent Juvenile Delinquency. Washington D.C.: L.E.A.A., Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

U.S. Department of Justice (1980) Exemplary Projects. Washington D.C.: National Institute of Justice.

Vanz, E.W. (1966) Self-Reported Juvenile Delinquency and Social-Economic Status. Canadian Journal of Correction, 8, 20-27.

Waldo, G.P. et S. Dinitz (1967) Personality Attributes of the Criminal: An Analysis of Research Studies 1950-1965. Journal of Research in Crime and Delinquency, 4(2), 185-202.

Waller, I. (1974) Men Released from Prison. Toronto: University of Toronto Press.

Waller, I. et N. Okihiro (1978) Burglary: The Victim and the Public. Toronto: University of Toronto Press.

Waller, I. (1981) Crime Prevention: We Must Look to Social Changes, Not Just the Criminal Code, Police and Prisons. Perception, Printemps-Eté, 27-32.

Waller, I. (1982) What Reduces Residential Burglary: Action and Research in Seattle and Toronto. The Victim in International Perspective, Third International Symposium on Victimology 1979 in Munster/Westfalia, 479-492.

Warren, M.Q. et M.J. Hindelang (1979) Current Explanation of Offender Behavior. dans H. Toch, Psychology of Crime and Criminal Justice, New York: Holt, Rinehard & Winston, 166-182.

Washnis, G.J. (1976) Citizen Involvement in Crime Prevention. Toronto: Lexington Books.

- West, D.J. (1973) Who Becomes Delinquent? Second Report of the Cambridge Study in Delinquent Development. London: Heinemann Educational for the Cambridge Institute of Criminology.
- West, D.J. et D.P. Farrington (1977) The Delinquent Way of Life: Third Report of the Cambridge Study in Delinquent Development. New York: C. Russak.
- Wilkins, L.T. (1965) Social Deviance: Social Policy, Action and Research. New Jersey: Prentice-Hall Inc.
- Wolfgang, M.E. et F. Ferracuti (1967) The Subculture of Violence. London: Tavistock.
- Wolfgang, M.E., R.M. Figlio et T. Sellin (1972) Delinquency in a Birth Cohort. Chicago: University of Chicago Press.
- Wright, E. et M.C. Dixon (1977) Community Prevention and Treatment of Juvenile Delinquency: A Review of Evaluation Studies. Journal of Research in Crime and Delinquency, 14, 35-67.

ANNEXE A:
DESCRIPTION DES PROGRAMMES INVENTORIES
DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
JUVENILE A OTTAWA-VANIER

Liste des programmes de prévention
de la délinquance juvénile

Approche individualiste

1. Alateen: Pinecrest
2. Alateen: Vanier
3. Alateen: Hôpital Royal d'Ottawa
- OC 4. Bureau des services à la jeunesse: Programme Après 15
- OC 5. Bureau des services à la jeunesse: Résidence
- OC 6. Bureau des services à la jeunesse: Travail sur terrain
7. Centre régional pour enfants: Vanier
- OC 8. Centre régional pour enfants: Hôpital Royal d'Ottawa
- OC 9. Centre Roberts/Smart
- OC 10. Family Service Center of Ottawa
- OC 11. Grandes soeurs
- OC 12. Grands frères
- OC 13. Prevention Intervention Program
- OC 14. Service familial catholique
15. Service intégré familial: Vanier
- OC 16. Société d'aide à l'enfance

Approche communautaire

17. Boys' and Girls' Club: Centre ville: rue Nepean
18. Boys' and Girls' Club: Est: rue McArthur
19. Boys' and Girls' Club: Ouest: rue Dumaaurier
20. Bureau des services à la jeunesse: Centre 313
21. Centre communautaire de la Basse Ville
22. Centre de l'Amitié: Vanier
23. Centre des services communautaires de Vanier
24. Grant Community Intervention Program
25. Loisirs Dalhousie
26. Overbrook Community Intervention Program
27. Participate and Learned Skills
28. Patro d'Ottawa
29. YM-YWCA Leadership Program: Centre ville
30. YM-YWCA: Ouest: rue Lockhart

N.B. OC signifie Ottawa-Carleton

Annexe ADescription des programmes inventoriés
de la prévention de la délinquance
juvénile à Ottawa-Vanier.

Nom du programme: Alateen
Nom du directeur: June (Ottawa), Juliette (Hull)
#1. Adresse: 985, rue Pinecrest - Britannia United Church
#2. Chemin Montréal et rue Cody - Vanier
#3. Avenue Carling - Hôpital Royal d'Ottawa
Téléphone: 725-3431

Type d'action: Groupe de discussion pour les jeunes ayant des problèmes d'alcoolisme ou avec des parents alcooliques.

Description: Par des réunions, un (ou des adultes) du groupe A.A. ou de Al-Anon, aide(nt) les adolescents aux prises avec un problème d'alcool à comprendre les divers effets de l'alcoolisme, à changer d'attitude, et à devenir individualistes. L'adolescent doit d'abord reconnaître son problème; puis essayer de comprendre la situation de son ou ses parents alcooliques (ou de ses amis). La discussion de groupe leur enseigne un nouveau mode de vie, comment se détacher de l'alcool et assumer leur propre vie. Ils ne doivent pas se blâmer pour la condition de leurs parents. Le programme essaie de montrer aux jeunes qu'ils ne peuvent pas changer leurs parents, mais qu'ils peuvent se connaître, s'accepter et se changer.

#4. Nom du programme: Bureau des services à la jeunesse -
Programme Après-15

Nom du directeur: Cliff Yumansky
Adresse: 2380, Holly Lane
Téléphone: 731-0318

Type d'action: Travail sur le terrain avec des jeunes de
plus de 15 ans qui veulent changer.

Description: Un travailleur social est assigné à un
jeune et ensemble ils construisent un
programme de traitement: (1) le jeune doit trouver problème,
(2) le jeune doit accepter son problème, et (3) le jeune doit
démontrer le désir de vouloir changer sa situation. Le trai-
tement ("behavior modification") cherche à changer les atti-
tudes pour éventuellement changer le comportement. Le tra-
vailleur social essaie de développer une relation d'entraide,
d'amitié, de confiance tout en gardant une relation de
client-professionnel afin de conserver une certaine objecti-
vité. Le travailleur social joue un rôle de modèle tout en
aidant le jeune, en lui donnant des avis et en permettant au
jeune d'entrer en contact avec des gens qui peuvent l'aider.

#5. Nom du programme: Bureau des services à la jeunesse -
Programme des Résidences
Nom du directeur: Dan Paré (entrevue avec David Calvert)
Adresse: 2380, Holly Lane
Téléphone: 731-0318

Type d'action: Programme de traitement en résidences
pour les jeunes aux prises avec de
sérieux problèmes familiaux.

Description: Offre aux jeunes aux prises avec des problèmes familiaux sérieux un lieu résidentiel où les jeunes apprennent à vivre. Le programme utilise un traitement basé sur la réalité: apprendre à vivre avec les conséquences de ses actions. Le jeune doit rendre compte de son comportement. Les travailleurs sociaux lui demandent alors d'inscrire ses buts ainsi que les moyens qu'il doit prendre pour les atteindre. Les objectifs et les procédés sont réajustés chaque semaine lorsque le jeune rencontre son travailleur social. Le travailleur social travaille également avec la famille cherchant à résoudre les conflits et à réintégrer le jeune dans la famille.

Chaque semaine, en résidence, il y a des activités obligatoires et facultatives organisées pour les jeunes ainsi que des périodes de temps libre et des périodes de discussions. Deux professeurs sont affiliés aux écoles Fisher Park et McArthur pour offrir des classes spéciales aux jeunes des résidences. Lorsque c'est possible, le jeune peut, à 16 ans, quitter la résidence ou être admis au programme Phase II qui est "l'unité appartement" qui prépare les jeunes à être indépendants et auto-suffisants. Un programme "After-care" suit les jeunes qui quittent les résidences. Il existe trois résidences pouvant loger huit jeunes chacune, et une résidence pour les jeunes du programme Phase II.

#6. Nom du programme: Bureau des services à la jeunesse -
Travail sur le terrain
Nom du directeur: Pan Connor
Adresse: 2380, Holly Lane
Téléphone: 731-0318

Type d'action: Travail sur le terrain: forme de
parrainage.

Description: Offre un programme de traitement intensif et à long terme pour les enfants et leurs familles qui font appel à leurs services sur les lieux mêmes. Les enfants et les parents sont constamment forcés de constater les conséquences de leurs comportements. Les travailleurs sur le terrain utilisent une approche eccléctique: thérapie de la réalité (accepter les conséquences de leurs actes), modification du comportement, récompenses et punitions proportionnelles aux comportements. Ils travaillent avec la famille, l'école et le milieu sur tous les aspects de la vie d'un enfant.

Le programme travaille avec des jeunes qui sont difficiles à rejoindre, qui "act-out", qui ne veulent pas changer (résistant au traitement) et qui possèdent un niveau de frustration très bas.

Nom du programme: Centre régional pour enfants
Nom du directeur: Michel Uruel
#7. Adresse: 6, rue Beechwood, Vanier
#8. rue Carling, Hôpital Royal d'Ottawa
Téléphone: 744-3137 (Vanier)

Type d'action: Consultation individuelle et familiale.

Description: Le but du programme est d'augmenter la communication entre les parents et les enfants. Au niveau des parents, les travailleurs du centre utilisent l'approche de la modification du comportement; au niveau des enfants, ils les poussent à s'intéresser aux activités offertes dans leur milieu.

Le centre offre un programme scolaire: deux classes françaises très structurées à l'école St-Bonaventure où chaque classe comprend 6 élèves, 1 professeur, 1 psychiatre et 1 travailleur social. Les classes acceptent surtout des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Un programme semblable existe pour les anglophones.

Le centre offre également un programme de "Home management" où les travailleurs cherchent à changer le comportement des parents envers leurs enfants: ils aident les parents à s'occuper de leurs enfants.

#9. Nom du programme: Centre Roberts/Smart
 Nom du directeur: M. Richerson
 Adresse: 1199, avenue Carling
 Téléphone: 728-1946

Type d'action: Traitement en résidence ("Licensed Children Mental Health Center").

Description: Centre de résidence pour les jeunes ayant des troubles émotionnels variants de modérés à sévères. Le but du centre est de montrer aux jeunes à maîtriser leur comportement pour éventuellement retourner à la maison ou devenir indépendant. Le traitement utilisé est surtout la thérapie de "l'échelle pour atteindre les buts" ("goal attainment scale") et la thérapie de la modification du comportement. La philosophie du centre est de rendre la résidence aussi familiale et chaleureuse que possible en offrant les services d'une famille stable. Le personnel sert de modèle, de soutien, de professeur, d'orienteur, et tient autant de rôle qu'un parent prend.

La majorité des jeunes vont à une école régulière, mais huit sont dans une classe spéciale à Sir Robert Borden. Les activités hors de l'école sont surtout orientées vers la communauté; les activités sont souvent gratuites. Un camp d'été est organisé pour les jeunes durant les vacances.

#10. Nom du programme: Family Service Center of Ottawa
 Nom du directeur: Ron Steward
 Adresse: 119, avenue Ross
 Téléphone: 725-3601

Type d'action: Consultation individuelle et familiale.

Description: Offre de la consultation à court terme pour des individus et des familles; offre un programme de "Family Life Education" qui cherche à améliorer la communication familiale et ainsi diminuer le taux de divorce; offre également des cours de "parenting" et "social skills groups", des cours de préparation à l'emploi pour les femmes qui vivent de l'assistance sociale.

#11. Nom du programme: Association des Grandes Soeurs
Nom du directeur: Mona Nelson
Adresse: 180, avenue Argyle, pièce 328
Téléphone: 237-7089

Type d'action: Parrainage.

Description: L'objectif du programme est d'aider la petite soeur à devenir un adulte responsable. En confiant une jeune fille à une femme responsable, le programme offre une amie, une confidente, un soutien. La grande soeur cherche à aider la petite soeur à grandir, à accepter les difficultés de la vie, à voir la vie du bon côté, à s'élever dans la vie, à prendre ses responsabilités et à connaître ses limites. Cette nouvelle conception de la vie s'acquiert par des activités faites en commun (sport, musique, arts, cuisine), et par le dialogue.

#12. Nom du programme: Association des Grands frères
Nom du directeur: Michael Elliott
Adresse: 171, rue Nepean, pièce 400
Téléphone: 237-5757

Type d'action: Parrainage.

Description: Ce programme veut offrir aux garçons des relations stables, utiles, intéressantes pour que ceux-ci deviennent responsables. Son but est de travailler pour la prévention de la délinquance juvénile en initiant les jeunes à des programmes qui cherchent à corriger les conditions de leur milieu qui vont à l'encontre du développement naturel des jeunes. Le grand frère et le petit frère font des activités ensemble (le lavage de l'auto, du camping, un dîner, une joute de hockey ou encore les devoirs scolaires). Le rôle du grand frère ne consiste pas à faire de la consultation, mais plutôt à être un ami qui peut donner certains conseils. Les grands frères et la famille des petits frères sont suivis par un travailleur social professionnel.

#13. Nom du programme: Prevention Intervention Program
 Nom du directeur: Ken Kelly et Roger Parent
 Adresse: 900, Lady Ellen Place
 Téléphone: 722-6507

Type d'action: Parrainage dans un style de probation.

Description: L'objectif du programme est de donner une deuxième chance à des jeunes qui ont commis des délits. Le volontaire qui travaille avec un jeune s'intéresse à tous les aspects de la vie de ce jeune. Il aide le jeune à décélérer son problème, à le reconnaître et à trouver les solutions (moyens) pour le résoudre. Beaucoup de travail se fait auprès de la famille: changer la situation qui a conduit à la délinquance. Chaque jeune qui fait partie de ce programme y fut amené par un policier. Le jeune a une seconde chance avant une arrestation.

Le programme essaie de faire comprendre au jeune et à sa famille les conséquences du délit, si celui-ci ne participe pas au programme. Avec les parents, les travailleurs sociaux établissent des règlements et les punitions. Le travailleur volontaire s'assure que ces règlements et ces punitions sont observés. Le programme cherche à changer le groupe d'amis du jeune en l'engageant dans des activités.

#14. Nom du programme: Service familial catholique
 Nom du directeur: Pauline Van Lammers
 Adresse: 200, rue Isabella, quatrième étage
 Téléphone: 233-8478

Type d'action: Agence de consultation volontaire.

Description: Offre plusieurs programmes de consultation dont deux s'adressent indirectement aux jeunes. Il offre de la consultation individuelle aux jeunes et un suivi par un agent de probation lorsque la cour l'exige.

Travaille plutôt auprès des familles avec des programmes de consultation spécialisée (pour parents séparés, relation parent-enfant, famille, groupe de croissance personnelle) et des services éducatifs (programme d'initiation à la vie familiale, programme de planification familiale) et donne diverses conférences au public sur divers aspects de la vie familiale.

#15. Nom du programme: Service intégré familial
 Nom du directeur: M. Gauthier
 Adresse: 6, avenue Beechwood, Vanier
 Téléphone: 744-2885

Type d'action: Prévention primaire et secondaire communautaire.

Description: Offre beaucoup de consultation individuelle et familiale au jeune et à sa famille. Offre 11 programmes dont 6 sont directement pour les jeunes et 5 pour les familles ou les mères seules. Dans les programmes pour les jeunes nous retrouvons: la consultation individuelle, l'évaluation psychologique, le travail un-à-un avec un travailleur social, des groupes de discussion, le travail de rue et un service pour les jeunes de plus de 16 ans qui ont quitté le foyer.

Les techniques utilisées sont surtout du "reach-out", approche communautaire, travail à la maison et un peu de clinique. Les techniques diffèrent beaucoup d'un travailleur à l'autre.

#16. Nom du programme: Société d'aide à l'enfance
 Nom du directeur: entrevue avec Mme Valérie Brun
 Adresse: 1370, rue Bank, édifice A.
 Téléphone: 737-1829

Type d'action: Protection de l'enfance.

Description: Société dont le mandat est de protéger les enfants. Dans la mesure du possible, la Société essaie de garder l'unité familiale. Elle aide les familles à prendre soin de leurs enfants dans leur propre foyer. Offre de l'aide aux monoparents qui ont besoin d'un soutien moral, aux couples qui désirent adopter des enfants et aux adolescents qui ne s'entendent plus avec leurs parents ou leur famille.

Offre aux adolescents qui ont des problèmes des foyers de groupe dont le traitement est la thérapie du milieu (cinq adolescents par résidence). Offre des services de consultation et d'instruction aux adolescentes-mères. Offre également un foyer aux délinquants qui sont des pupilles de la Couronne.

Nom du programme: Boys' and Girls' Clubs
 Nom du directeur: Jim et Janet
 #17. Adresse: 412, rue Nepean: Centre ville
 #18. 430, chemin McArthur: Est
 #19. 2825, avenue Dumaaurier: Ouest
 Téléphone: 741-1904, 746-8517, 828-0428

Type d'action: Centre sportif et culturel.

Description: Le Club offre aux jeunes un endroit pour se rencontrer, pour apprendre et aussi pour se développer afin de devenir des citoyens responsables. Par des activités sportives et culturelles, le Club leur montre à devenir indépendants, à se respecter, à respecter les autres et la propriété d'autrui. Les travailleurs du Club offrent un service de consultation, créent un climat d'amitié et de confiance, et proposent un modèle de bon comportement. Le Club est orienté vers les jeunes et non sur les programmes.

#20.

Nom du programme: Bureau des services à la jeunesse - Centre 313
 Nom du directeur: Cliff Yumansky
 Adresse: 2380, Holly Lane
 Téléphone: 731-6318

Type d'action: Centre genre "drop-in" pour les jeunes qui ne savent pas où passer leurs temps libre.

Description: Centre qui veut rejoindre les jeunes de 16 à 21 ans qui demeurent encore à la maison et qui ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes à court terme. Le Centre, qui se situe sur la rue Bank, veut aller chercher les prédisposés à la délinquance. (Ce programme a ouvert ses portes lorsque notre recherche fut terminée, sa théorie de base fut incluse dans l'analyse.)

#21. Nom du programme: Centre communautaire de la Basse Ville
Nom du directeur: Margo Arsenault
Adresse: 40, rue Cobourg
Téléphone: 238-1784

Type d'action: Centre de référence.

Description: Offre les services suivants: (1) consultation pour familles et groupes, (2) formation en entretien ménager, (3) aide financière, (4) services de dépannage pour les enfants (B.S.J.), (5) soins spéciaux pour personnes âgées, (6) programme de soins à domicile, (7) infirmières hygiénistes, (8) carrousel, (9) services d'orientation et d'information et (10) activités artisanales pour femmes.

Pour les jeunes, le centre n'offre aucun service spécifique, mais il les dépanne lorsqu'ils ont besoin d'un lieu de résidence en période de crise ou lorsqu'ils ont besoin de consultation individuelle ou lorsqu'ils ont besoin de renseignements au sujet de certains organismes.

#22. Nom du programme: Centre de l'Amitié
Nom du directeur: Lorraine Lapointe
Adresse: rue Lévis, Vanier
Téléphone: 746-5496

Type d'action: Lieu de rencontre style drop-in.

Description: Un lieu pour passer le temps, pour jaser de tout et de rien, pour faire des activités de son choix. Fait de la consultation individuelle sur demande. Organise des activités sportives et artisanales. Lieu pour venir flâner, écouter de la musique et participer à des discussions très spontanées.

#23. Nom du programme: Centre des services communautaires de Vanier
 Nom du directeur: Danielle Massé
 Adresse: 330, rue Lajoie, Vanier
 Téléphone: 744-2892

Type d'action: Centre de liaison et de services.

Description: L'objectif du centre est de créer un réseau communautaire, une place de rencontre. Le centre n'offre pas de programme spécifique pour les jeunes pour ne pas donner en double les services déjà offerts par le Centre de l'Amitié. A la population de Vanier, le centre offre plusieurs programmes de groupe pour créer un climat d'entraide et mettre les gens en contact les uns avec les autres. Offre un service de consultation familiale et individuelle ou de groupe; a un programme de formation en entretien ménager, un programme d'aide financière et certaines ressources pour les enfants (hébergement temporaire des enfants dont les parents sont en difficultés). D'autres programmes offrent les services suivants: information sur les soins spéciaux, services d'orientation et d'information, groupe d'activités artisanales et artistiques pour femmes, A.A., groupes de soutien aux jeunes mères, etc.

#24. Nom du programme: Grant Community Intervention Program
 Nom du directeur: Monique Drapeau
 Adresse: Grant Public School: rue Richmond
 Téléphone: 829-8161

Type d'action: Centre d'activités de tous genres.

Description: A l'intérieur d'un programme semi-structuré, les agents du programme offrent aux enfants des activités sportives et artisanales tout en cherchant à initier les jeunes à certaines normes sociales pour parvenir à changer leur comportement. Le programme offre également de la consultation à court terme et en temps de crise. Des discussions de groupe sont spontanées et couvrent une variété de sujets. Il offre également un cours de formation pour les gardiennes d'enfants. Le travail thérapeutique se joue surtout sur la pression sociale des pairs, essayant de changer les exigences du groupe.

#25. Nom du programme: Loisirs Dalhousie
 Nom du directeur: Josée Haly
 Adresse: 755 ouest, rue Somerset
 Téléphone: 563-3421

Type d'action: Programmes de loisirs.

Description: L'objectif du centre est de rejoindre la communauté pour la rendre auto-suffisante. Offre 22 programmes dont 13 pour les jeunes de 6 à 18 ans. Les programmes et le centre offrent aux jeunes un endroit pour se réunir et des activités diverses pour s'occuper. C'est un lieu de rencontre permettant de solidifier des liens entre pairs, d'apprendre une foule de choses utiles (cuisine, travailler le bois,...), de prendre des responsabilités et de discuter avec des adultes.

Aide également les adultes, surtout les mères seules, à venir parler de leurs problèmes et à sortir de leur maison.

#26. Nom du programme: Overbrook Community Intervention Program
 Nom du directeur: Pete Shoniker
 Adresse: 149, rue King George
 Téléphone: 741-1904

Type d'action: Centre structuré pour jeunes.

Description: L'objectif du programme est de montrer aux jeunes que le crime ne paye pas, qu'en agissant ainsi ils nuisent à des individus, à eux-mêmes et à leurs amis. Le programme possède cinq paramètres: sport, consultation de groupe et familiale, intégration communautaire et enrichissement culturel (sortie). Les jeunes doivent participer aux cinq activités s'ils veulent faire partie du programme. Chaque semaine ils ont des activités sportives, trois sessions de consultation de groupe, une sortie culturelle, et environ quinze familles sont visitées. Une fois par mois, un conseiller spécialisé pour les cas des drogues vient voir les jeunes aux prises avec ce problème. Deux employés s'occupent de trouver de l'emploi aux jeunes dans le besoin. Lorsqu'un jeune est en difficulté (exemple, un vol) une des responsabilités du programme est de s'assurer que les biens soient retournés et que la victime soit compensée: le jeune voit les conséquences de ses actes. Le programme défend formellement l'utilisation de la drogue en tout temps, sinon le jeune ne peut participer aux activités du groupe jusqu'à avis contraire.

#27. Nom du programme: Participate and Learned Skills (PALS)
 Nom du directeur: M. Dan Offord et Mme Posie Poushinsky
 (entrevue faite avec Allison Graham)
 Adresse: 1485, avenue Caldwell
 Téléphone: 722-3090

Type d'action: Programme récréatif (sportif et culturel).

Description: Offre une variété d'activités: natation, judo, hockey, gymnastique, guitare, ballet, ballon-panier,... Le programme est concentré sur la récompense plutôt que sur la punition. Les parents sont très engagés à tous les niveaux: discipline et récompense. Chaque semaine des volontaires appellent les jeunes pour leur rappeler les activités de la semaine.

Deux fois par année (décembre et juin) les jeunes sont évalués pour voir s'ils se sont améliorés, si le système de récompense a des résultats positifs et si le programme est rentable. Ce programme est un projet de recherche: il tente de savoir si le fait de donner des chances aux enfants désavantagés réduira la délinquance.

#28.

Nom du programme: Patro d'Ottawa
 Nom du directeur: Joseph Marcoux
 Adresse: 40, rue Cobourg
 Téléphone: 233-7733/9154

Type d'action: Programmes de loisirs.

Description: Centre ouvert à toute la famille; heures spécifiques pour les groupes d'âge. Les adolescents eux-mêmes organisent leurs propres activités sous la surveillance et la direction d'un membre du personnel. L'animateur cherche à maintenir l'intérêt, l'engagement des jeunes et le contrôle de leur conduite. Le centre offre des groupes de discussion spontanée pour les jeunes lorsque la situation l'exige. La consultation individuelle est offerte à tous, continuellement.

Le but du centre est de créer une image favorable de la personne du jeune et d'augmenter l'estime de soi chez ces jeunes: d'établir un climat de confiance, un dialogue soutenu et franc, une amitié et une éducation personnelle, sociale et de culture française. Même si le centre offre des services à toute la famille, il évite de s'engager au niveau de l'unité familiale.

 Nom du programme: YM-YWCA Leadership Program
YM-YWCW
Nom du directeur: David Denyer
#29. Adresse: 180, rue Argyle, deuxième-étage
#30. rue Lockhart: Ouest
Téléphone: 237-1320 poste 262, 720-5131

Type d'action: Programme de leadership.

Description: Offre un cours pour développer les aptitudes d'un bon chef de file. Le programme se divise en quatre sous-programmes: (1) l'art d'enseigner, (2) connaissances et compréhension de soi-même et des autres, (3) aptitudes pratiques - connaissances techniques, et (4) histoire du "Y", sa philosophie et son organisation. Ces sousprogrammes sont des cours donnés par divers membres de la communauté (police, pompier, politicien,...), couvrant divers sujets (drogue, application pour un emploi, sports, politique, administration, ...). Les jeunes doivent également prendre l'initiative d'organiser des activités pour recueillir des fonds, en travaillant pour des organismes (tel CNIB) et en étant un chef de file pour les plus jeunes. Le programme d'été offre un mois de camping.

Egalement le "Y" offre des facilités sportives ainsi que des cours d'activités sportives et culturelles.

ANNEXE B:
GUIDE D'ENTREVUE

Annexe BGuide d'entrevue

NOM DU PROGRAMME:
NOM DU DIRECTEUR (personne interviewée):
ADRESSE:
QUARTIER DESSERVI:
NUMERO DE TELEPHONE:

TYPE D'ACTION GENERAL DU PROGRAMME:
intervention en temps de crise
animation communautaire
programme récréatif
support thérapeutique
hébergement

ORIGINE: Début du programme, pourquoi fut-il établi?
Son (ou ses) objectifs?
En quelle année a-t-il commencé?
Par qui (ou quel organisme)?

AUJOURD'HUI: Pourquoi existe-t-il encore?
Son (ou ses) objectifs?

Financement: Qui subventionne le programme?
gouvernement?

groupe indépendant?

Durée de la subvention?

Coût du programme?

Rattachement administratif?

gouvernement?

groupe indépendant?

Distribution de documentation?

OBJECTIFS DU PROGRAMME:

Quelle est la théorie explicative de la délinquance
juvénile sous-jacente au programme? (si une théorie
existe implicitement).

OBJECTIFS (suite):

Situation(s) que le programme essaie de changer ou d'améliorer?

pauvreté et chômage
 alcool et drogue
 problèmes familiaux
 conflits, échecs scolaires
 manques de ressources (clubs,...)
 système de justice
 problème d'adaptation
 problème de personnalité

POPULATION CIBLE:

caractéristiques légales:

contrévenants
 contrevenants-potentiels
 population générale

caractéristiques personnelles:

âge
 sexe

caractéristiques sociales:

classe sociale des parents
 famille - monoparentale

RECRUTEMENT DE LA CLIENTELE:

clientèle dépistée (par qui)
 volontaire
 référée (par qui)
 mixte

NIVEAU D'INFLUENCE VISE:

immédiat: assistance immédiate (règle le problème présent; satisfait besoin primaire).

long terme: changement chez l'individu dans son comportement, famille, attitudes,...

TYPE D'ACTION:

Activités faites pour et avec les jeunes pour
changer le problème:

information et référence
récréatif
drop-in
support-accueil
déjudiciarisation
réintégration sociale
travail de rue
parrainage
support thérapeutique
consultation individuelle
consultation familiale
hébergement

(spécificité: détails)

INTEGRATION DU PROGRAMME DANS LA COMMUNAUTE:

système scolaire
social
médical
policiers
cour
probation
autres programmes: (nommés)

TEMPS MOYEN PASSE AVEC UN JEUNE:

grandeur du groupe
nombre de jeunes par travailleur social
suivi

ORGANISATION INTERNE:

personnel: professionnel	rémunéré
technicien	bénévole
étudiant	
autres	

nombre de jeunes dans le programme

EVALUATION: par qui ?
résultats ?

Connaissez-vous d'autres programmes de prévention de la
délinquance juvénile à Ottawa-Vanier?